

Structure des prélèvements obligatoires et emploi

Aspects macroéconomiques des liens et des possibilités
d'intervention

TH. BRECHET
L. LEMIALE
M. SAINTRAIN
C. STREEL
P. ZAGAME

AVRIL 1994

FEDERAAL PLANBUREAU

Als instelling van openbaar nut onder het gezag van de Eerste Minister en de Minister van Economische Zaken, heeft het Federaal Planbureau een statuut waardoor het, binnen de overheid, over de nodige autonomie beschikt om zijn opdrachten naar behoren uit te voeren.

Het Federaal Planbureau wordt ermee belast de sociaal-economische evolutie en de factoren die deze evolutie bepalen, te analyseren en te voorzien en de gevolgen van de keuzes inzake economisch en sociaal beleid in te schatten ten einde de rationaliteit, de doeltreffendheid en de transparantie ervan te verbeteren.

Het Federaal Planbureau voert eveneens structurele analyses uit op middellange en lange termijn en voornamelijk op economisch en sociaal vlak en op het vlak van het leefmilieu.

LE BUREAU FEDERAL DU PLAN

Organisme d'intérêt public placé sous l'autorité du Premier Ministre et du Ministre des Affaires économiques, le Bureau fédéral du Plan est doté d'un statut qui lui confère, au sein des pouvoirs publics, le degré d'autonomie nécessaire pour le bon exercice de sa mission.

Le Bureau fédéral du Plan est chargé d'analyser et de prévoir l'évolution socio-économique, les facteurs qui déterminent cette évolution et d'évaluer les conséquences des choix de politique économique et sociale en vue d'en améliorer la rationalité, l'efficacité et la transparence.

Le Bureau fédéral du Plan procède également à des analyses structurelles à moyen et à long terme, principalement dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

PUBLICATIES

Semestriële publicaties

- de economische vooruitzichten
- de economische begroting

Planning Papers (de laatste nummers)

Het doel van de "Planning Papers" is de analyse- en de onderzoekswerkzaamheden van het Federaal Planbureau te verspreiden.

PUBLICATIONS

Publications semestrielles

- les perspectives économiques
- le budget économique

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

69. *Répercussions macroéconomiques et budgétaires d'un relèvement du taux du précompte mobilier sur intérêts à 15 p.c. dans le cadre d'une harmonisation européenne de la fiscalité de l'épargne à revenus fixes.*

Michel Saintrain, Michel Englert

1994/6

70. *L'incidence de la dette publique et du vieillissement démographique sur la conduite de la politique budgétaire : une étude théorique appliquée au cas de la Belgique*

Bernard Delbecque, Henri Bogaert

1994/11

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression : **MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES**
Administration des Services généraux - Service imprimerie.

TABLE DES MATIERES

1	Allègement du coût du travail et différenciation salariale	5
	A. Les politiques de réduction du coût du travail	5
	1. Chômage et différenciation salariale	6
	2. Les questions soulevées par l'évaluation des répercussions d'une réduction ciblée des cotisations sociales employeurs	7
	B. Mise au point d'une méthode d'évaluation	8
	1. Les données	8
	2. Principes méthodologiques	9
	3. Les chiffrages hors modèle	11
	4. Modification des modèles Hermès	13
2	Réduction des cotisations sociales ciblée ou linéaire : Comparaison des impacts macroéconomiques	15
	A. Les mécanismes principaux	15
	B. Réduction des cotisations sociales ciblée sur les 'bas salaires'	16
	1. Un marché du travail fortement stimulé	16
	2. Des gains de croissance marqués	17
	3. Des effets contrastés sur les prix	18
	4. Une compétitivité retrouvée	19
	C. Réduction linéaire des cotisations sociales	20
	1. France	20
	2. Belgique	21
	D. En guise de conclusion	23
3	Financement de la réduction des C.S.E. : La taxe CO ₂ /énergie	25
	A. Financement par la taxe CO ₂ /énergie: contexte et principe	25
	1. Contexte	25
	2. Description de la taxe CO ₂ /énergie	26
	3. Modélisation de la taxe CO ₂ /énergie	26
	B. Conséquences macroéconomiques du scénario	27
	1. Les principaux mécanismes	27
	2. Les résultats	27

4	Financement de la réduction des C.S.E. : La taxation de l'investissement en capital physique	33
	A. Prélèvements obligatoires et substitutions factorielles	33
	1. Prélèvements obligatoires et coûts relatifs des facteurs	33
	2. Les substitutions entre les facteurs de production	34
	B. Des effets favorables à court-moyen terme ...	35
	1. Le scénario envisagé	35
	2. Impacts du scénario sur le coût de production	36
	3. Résultat des simulations	36
	C. ...qui masquent des évolutions défavorables à plus long terme	37
	1. Le ralentissement de l'insertion des nouvelles technologies nuit à la croissance de long terme...	37
	2. ...et incite à une réflexion plus approfondie exigeant des mesures sélectives	38
5	Financement de la réduction des C.S.E. : La taxation des revenus du capital	39
	A. Hausse de la taxation des revenus de l'épargne	39
	1. Modalités de la mesure et scénario	39
	2. Conséquences macroéconomiques d'une baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse des précomptes mobiliers	43
	3. Risques et incertitudes entourant la mise en oeuvre d'une telle politique	47
	B. Hausse de la taxation des revenus des entreprises (impôt des sociétés)	48
	1. Modalités de la mesure et scénario	48
	2. Conséquences macroéconomiques d'une baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse de l'impôt des sociétés	52
	3. Risques et incertitudes entourant le scénario	56
6	Annexes	59
	A. L'instrument utilisé:le modèle macrosectoriel Hermès	59
	B. Résultats détaillés	62

1

Allègement du coût du travail et différenciation salariale

L'un des axes des politiques préconisées pour lutter contre le chômage consiste à réduire les coûts salariaux. L'abaissement du prix du travail pour l'entreprise peut prendre différentes formes, la plus acceptable pour les différents acteurs économiques consistant en une réduction des cotisations sociales à charge des employeurs. Cette modalité permet, en effet, de ne pas modifier le salaire poche des salariés.

Une première section permettra d'analyser les conséquences au niveau théorique puis les problèmes de modélisation d'un ciblage de la redistribution sur une catégorie précise de salariés. La seconde section décrira la méthodologie utilisée, les évaluations effectuées 'hors modèle', ainsi que leur incorporation dans Hermès.

A. Les politiques de réduction du coût du travail

Les effets attendus d'une politique de réduction du coût du travail mettent en jeu deux niveaux d'analyse: une analyse de type microéconomique et une seconde plus macroéconomique.

Au niveau microéconomique, l'analyse traditionnelle distingue deux effets en réponse à la modification du prix d'un bien en général, et du coût du travail en particulier: l'effet revenu qui suppose que les techniques de production ne se modifient pas, l'emploi créé résultant d'une augmentation de la production, et l'effet de substitution qui suppose le niveau de production de l'entreprise inchangé.

- l'effet revenu: la réduction du coût moyen du travail va se traduire soit par une amélioration de la situation financière de l'entreprise, donc par une augmentation de la production qui, à structure de production inchangée, va entraîner à son tour des créations d'emploi, soit par une réduction des prix de production qui entraînera des gains de compétitivité, ce qui tirera la production et donc l'emploi;
- l'effet substitution: la déformation du coût relatif capital/travail au bénéfice du travail va favoriser l'adoption de techniques plus intensives en travail et par là-même, renforcer les effets précédents.

Au niveau macroéconomique, la demande des ménages, et donc la production nécessaire pour y répondre, est augmentée par la conjonction de trois phénomènes: l'augmentation de revenu, la baisse des prix, et la réduction de l'incertitude favorisant une diminution du taux d'épargne. Cependant, les effets bénéfiques de la réduction des coûts de production sur les prix vont être limités par l'effet Phillips. La baisse du taux de chômage favorise la croissance des salaires négo-

ciés et donc des coûts de production. Au total, l'effet sur le niveau du chômage dépendra de manière cruciale du taux de flexion du marché du travail¹.

1. CHOMAGE ET DIFFERENCIATION SALARIALE

La différenciation des travailleurs constitue un thème largement exploré par la théorie économique; elle semble de plus jouer un rôle crucial dans la dynamique du chômage (phénomène d'hystérèse, par exemple) dans la mesure où les comportements d'embauche, de licenciement et de détermination salariale diffèrent suivant le type d'emploi considéré.

Sous l'hypothèse d'une segmentation du marché du travail, par exemple entre travailleurs qualifiés et non-qualifiés, il est généralement admis² que l'élasticité-coût de l'emploi le moins qualifié est supérieure (en valeur absolue) à celle pour les autres travailleurs. La première catégorie, composée de salariés peu qualifiés et d'emplois précaires, dont les salaires sont bas, subit fortement les fluctuations conjoncturelles de l'économie et est plus sensible à une modification de son coût relatif. Les agents y sont relativement homogènes, et le marché serait donc plus concurrentiel. Dans la seconde catégorie, c'est davantage la qualification spécifique de l'agent qui détermine son embauche, plutôt que strictement son coût. Les travailleurs sont davantage différenciés, et le prix relatif n'est plus un facteur aussi décisif.

Il apparaît donc qu'une réduction donnée des cotisations employeurs à la Sécurité sociale aurait davantage d'impacts sur l'emploi si elle était concentrée sur les catégories de salariés les moins qualifiés³. Schématiquement, deux justifications peuvent donc être avancées en faveur d'une réduction de cotisations concentrée sur les travailleurs non qualifiés:

- du point de vue éthique: la catégorie des travailleurs non qualifiés est la plus exposée au chômage et celle qui souffre le plus du phénomène de déqualification qu'il entraîne, avec tous les handicaps que cela suppose pour retrouver un nouvel emploi;
- du point de vue de l'efficacité: en termes relatifs, pour un montant donné de réduction de cotisations à financer, davantage d'emplois seront créés dans la catégorie des travailleurs moins qualifiés (emplois 'bas salaires') que dans les autres.

1. G. Cette, P. Cunéo, D. Eyssartier et J. Gautier (1993) : "Les effets sur l'emploi d'un abaissement du coût du travail des jeunes. Quelques éléments d'évaluation." Document de travail G9319, INSEE, Novembre 1993.

2. Sur ce sujet, voir Hamermesh (1986) : "The Demand For Labor In The Long Run", in Handbook of Labor Economics, edited by O. Ashenfelter and R. Layard, volume 1, Elsevier, Amsterdam.

3. L'impact sur cette catégorie sera plus important, mais l'impact sur l'emploi total dépendra d'un grand nombre d'autres paramètres sur lesquels nous reviendrons, notamment du poids des cotisations dans le coût salarial et de la proportion que représente la catégorie considérée dans l'emploi total.

2. LES QUESTIONS SOULEVEES PAR L'EVALUATION DES REPERCUSSIONS D'UNE REDUCTION CIBLEE DES COTISATIONS SOCIALES EMPLOYEURS

L'évaluation, à l'aide de modèles macroéconométriques, de l'impact d'une modification de la parafiscalité basée sur une différenciation salariale soulève de nombreuses difficultés méthodologiques. Parmi toutes ces difficultés, certaines peuvent trouver une réponse dans un cadre théorique adapté, d'autres grâce à des études appliquées (dans la limite des données disponibles):

- définition des catégories concernées: la définition des bénéficiaires s'effectue nécessairement *a priori* (qu'est-ce qu'un emploi 'bas salaire' ?) et passe par une décomposition de l'emploi par type de qualification ou par tranche de salaire;
- évaluation des élasticités de la demande de travail au coût pour chaque catégorie de travailleurs, et dans chaque secteur d'activité: études économétriques ou données d'enquête permettent de se faire une idée. En effet, l'élasticité apparente de l'emploi salarié au coût unitaire du travail (c'est-à-dire le coût par travailleur) est fournie par le modèle sur base d'estimations économétriques sous-jacentes et de la spécification théorique retenue. Dans cette relation, bien entendu établie à l'échelon sectoriel dans Hermès, l'emploi est censé constituer un facteur de production homogène. Ceci signifie que les travailleurs ne sont pas différenciés, ni par type de qualification ni par niveau de salaire. En fait, la plupart des modèles appliqués existants ont recours à cette hypothèse, inhérente à l'absence de séries statistiques suffisamment longues et fiables sur les distributions salariales sectorielles. Cette hypothèse d'homogénéité, si elle n'est guère gênante pour l'évaluation des grands mouvements macroéconomiques, s'avère rédhitoire à toute analyse fine des phénomènes liés au chômage;
- relations entre catégories d'emplois (qualifié / non qualifié), et avec les autres facteurs de production: on peut, par exemple, suspecter l'emploi non qualifié d'être davantage substituable au capital que l'emploi qualifié, ou envisager certaines substitutions entre types de travailleurs;
- impacts de la création d'emplois non qualifiés sur la croissance économique: la productivité du travail sera modifiée, de même que la structure de la masse salariale, les comportements moyens d'épargne et de consommation, etc... Les effets d'une telle mesure devraient donc être différents par rapport à une politique de réduction non ciblée des cotisations;
- impossibilité d'évaluer, à l'aide de ces modèles, l'effet que pourraient avoir des modalités administratives telles que les contraintes à la création de nouveaux emplois pour bénéficier des réductions de CSE. En fait, tout le fonctionnement endogène du modèle vise à appréhender les comportements spontanés des différents acteurs économiques.

B. Mise au point d'une méthode d'évaluation

1. LES DONNEES

Des données très détaillées ont été recueillies pour la Belgique auprès de l'INAMI⁴ et pour la France auprès de l'INSEE⁵, sur la répartition sectorielle des salariés par tranches de revenus. Ces données, bien que limitées à une seule année, ont été utilisées pour mettre au point une méthodologie d'évaluation des impacts d'une réduction ciblée des cotisations employeurs. Les statistiques, établies pour 1990 pour la Belgique et pour 1991 pour la France, fournissent les renseignements repris dans le tableau 1.

TABLEAU 1

Définition des données utilisées

BELGIQUE	FRANCE
statut social et situation familiale des employés	
décomposition suivant la nomenclature NACE à 2 chiffres (62 secteurs)	décomposition suivant la nomenclature U (14 secteurs)
99 catégories de revenus	99 catégories de revenus
emplois salariés à temps plein pour chaque catégorie	centiles de salaires
masse salariale payée pour chaque catégorie	saire net annuel pour chaque catégorie

Ces données ont été agrégées suivant la nomenclature Hermès (9 secteurs), en distinguant 5 tranches de salaires bruts mensuels, pour la Belgique, et 4 tranches de salaires nets annuels pour la France (cf. tableau 2).

TABLEAU 2

Définition des catégories de salaire

BELGIQUE (salaires bruts mensuels en FB en 1990)	FRANCE (salaires nets annuels en FF en 1991)
A : moins de 38 480 FB, soit un peu plus que le revenu minimum garanti à cette époque	A : moins de 54 291 FF, soit à peu près le revenu minimum garanti à cette époque
B : entre 38 480 FB et 47 840 FB, soit 1,25 fois le revenu minimum	B : entre 54 291 FF et 81 436 FF, soit 1,5 fois le revenu minimum
C : entre 47 840 FB et 57 200 FB, soit 1,5 fois le revenu minimum	C : entre 81 436 FF et 108 582 FF, soit 2 fois le revenu minimum
D : entre 57 200 FB et 80 080 FB	D : plus de 108 582 FF
E : plus de 80 080 FB	

4. INAMI : Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité

5. INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

**TABLEAU 3 Répartition des salariés par tranches de salaire⁶ pour chaque secteur
(en % de l'emploi sectoriel)**

	BELGIQUE (1990)					FRANCE (1991)			
	A	B	C	D	E	A	B	C	D
Biens intermédiaires	0,5	2,8	9,7	44,0	43,0	4,4	29,7	32,2	33,7
Biens d'équipement	0,7	6,0	17,4	49,6	26,3	3,8	23,5	32,2	40,5
Biens de consommation	8,2	20,1	28,4	30,4	12,9	10,7	40,0	22,5	26,8
Construction	1,4	8,9	49,0	35,3	5,4	10,7	39,1	26,9	23,3
Transports et communications	3,3	16,4	19,4	41,6	19,4	5,8	23,8	28,3	42,2
Services marchands	9,9	19,5	19,7	27,4	23,5	12,6	32,3	26,2	28,8
En % de l'emploi total	6,1	14,6	22,4	33,8	21,5	9,5	30,9	26,8	31,1

Le Tableau 3 montre, pour la Belgique et la France, la répartition catégorielle de l'emploi salarié à plein temps pour chaque secteur. Si l'on retient comme définitions de la catégorie 'bas salaires' les tranches de revenu A et B, c'est-à-dire jusqu'à 1,25 fois le revenu minimum garanti en Belgique et 1,5 fois le revenu minimum garanti en France, on remarque qu'elles représentent 41% de l'emploi total pour la France et 21% pour la Belgique (hors secteurs agricole, énergétique et des services non marchands). La hiérarchie sectorielle est similaire dans les deux pays: les 'bas salaires' sont surtout concentrés dans les secteurs du bâtiment, des biens de consommation et des services marchands, ainsi que le secteur des transports pour la Belgique.

2. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

La politique mise en oeuvre consiste en une réduction progressive des cotisations sociales à charge des employeurs sur les deux premières catégories de salariés (catégories A et B). Par convention, cette mesure est calibrée sur la recette budgétaire dégagée par la taxe CO₂/énergie. Celle-ci, qui est graduelle, passe de l'équivalent de 0,4% du P.I.B. en France et 0,5% du P.I.B. en Belgique, la première année, à 1% du P.I.B. en France et 1,3% du P.I.B. en Belgique en t+8 (cf. chapitre 3).

Il convient cependant de noter quelques différences dans la mise en oeuvre des mesures dans les deux pays découlant de divergences de définition des catégories de salaires. Si, pour les deux pays, l'exonération concerne les catégories A et B, la mesure intéresse les salaires atteignant 1,5 fois le revenu minimum dans le cas de la France (c'est-à-dire 41% de l'emploi), contre seulement 1,25 fois le salaire minimum dans le cas belge (c'est-à-dire 21% de l'emploi).

Insistons aussi sur le fait que seule la réduction des cotisations sociales employeurs est examinée dans la première partie de ce rapport. Aucun mode de financement particulier de la mesure n'est envisagé. Il s'agit, en effet, de bien identifier les phénomènes liés au ciblage par opposition au cas d'une baisse des C.S.E. uniforme.

6. Rappel : salaires bruts mensuels pour la Belgique et salaires nets annuels pour la France

L'avantage concurrentiel en faveur du travail, issu de la baisse du coût du travail, doit permettre des créations d'emplois, *via* le jeu naturel de l'élasticité-coût de la demande de travail (en plus des effets liés au multiplicateur keynésien).

Cependant, l'introduction dans le modèle Hermès d'une modification de la parafiscalité basée sur une différenciation salariale pose des problèmes méthodologiques. En effet, dans ces modèles, il n'y a pas de distinction entre les catégories de salariés. C'est pourquoi les répercussions de cette mesure ont tout d'abord fait l'objet d'un calcul hors modèle, point de départ à la simulation des effets de cette mesure.

L'évaluation des créations d'emplois 'bas salaires' nécessite le dédoublement des équations constitutives du bloc de demande de travail. Cela s'effectue à l'aide d'un modèle partiel, spécifique à ces catégories, construit à partir du modèle Hermès. Celui-ci détermine pour chaque année de simulation:

- un compte de référence pour les catégories 'bas salaires';
- le montant des cotisations sociales payées par chaque secteur pour les emplois 'bas salaires';
- la baisse du coût unitaire du travail pour un 'bas salaires' induite par la réduction ciblée des cotisations sociales employeurs;
- une élasticité-coût de la demande de travail pour cette catégorie de salariés, selon une hypothèse de sensibilité différentielle par rapport à la sensibilité moyenne⁷;
- enfin, les créations d'emplois 'bas salaires' dans chaque secteur compte tenu des cycles de productivité.

L'élasticité-coût 'bas salaires' est calculée à partir de l'élasticité moyenne *ex ante* des équations de demande de travail telles qu'elles sont dans les modèles Hermès et d'un paramètre exogène (δ) qui tient compte de la sensibilité relative de la demande de travail à son coût pour chaque catégorie de salariés. En effet, on suppose traditionnellement que l'élasticité coût de la demande de travail des salariés les moins qualifiés est supérieure (en valeur absolue) à celle des autres salariés (voir plus haut 1.1.2.). Ce paramètre δ permet donc de rendre compte de l'hypothèse d'une élasticité-coût de l'emploi 'bas salaire' supérieure à celle des autres salariés. Par exemple, un paramètre de 1,5 indique que l'élasticité-coût de la demande de travail pour un 'bas salaire' est de 50% supérieure à celle des autres salariés. Toutefois, on ignore la véritable valeur de ce paramètre. Un balayage permettra donc de tester la sensibilité des créations d'emplois pour les 'bas salaires' pour différentes valeurs du paramètre. Des simulations pour deux valeurs de δ (1,5 et 2) seront présentées.

Après l'évaluation 'hors modèle' des créations d'emplois 'bas salaires' directement induites par la mesure, on procède au bouclage macroéconomique afin de prendre en compte les effets induits. Il est toutefois indispensable de modifier les modèles en incorporant les résultats des calculs effectués et en court-circuitant le fonctionnement de certaines équations. Sans cette dernière opération, on comptabiliserait l'effet des baisses de C.S.E. sur l'emploi deux fois et de manière différente.

7. Pour plus de précisions voir T. Bréchet et P. Van Brusselen (1993) : "Impact sur l'emploi d'une diminution des cotisations employeurs de sécurité sociale ciblée sur les 'bas salaires'", Bureau du Plan, Direction Générale, note ThB-PVB/5228/tb/6805 - Voir également : T. Bréchet, L. Lemiale, C. Streeel et P. Van Brusselen (1995) : "Les effets d'une politique de réduction du coût salarial ciblée sur les 'bas salaires'", à paraître dans *Les Cahiers Economiques de Bruxelles*.

3. LES CHIFFRAGES HORS MODELE

Le scénario envisagé consiste en une redistribution du produit qu'aurait la taxe CO₂/énergie sous forme de réduction de cotisations sociales employeurs. On notera que la redistribution de la taxe doit non seulement financer des réductions de cotisations sociales sur les effectifs 'bas salaires' déjà employés, mais aussi sur les créations d'emplois induites par la mesure. Les réductions induites par le ciblage des baisses de C.S.E. sur le coût du travail de ces catégories de salariés figurent dans le tableau 4.

TABLEAU 4

**Baisse du coût salarial par tête pour les tranches de salaires A et B
(différences en % par rapport à la base, en t+8)**

	Belgique	France
Biens intermédiaires	-31,2	-11,9
Biens d'équipement	-31,6	-11,8
Biens de consommation	-32,9	-12,3
Construction	-38,7	-12,0
Transports et communications	-33,7	-10,6
Services marchands	-23,5	-11,7

On observe que la baisse du coût salarial des moins qualifiés est relativement plus forte pour la Belgique que pour la France. Ce résultat dépend, en premier lieu, de la structure du coût salarial. Les législations sociales sont différentes d'un pays à l'autre et le poids des cotisations patronales obligatoires dans le total du coût salarial est différent selon les pays⁸. Par ailleurs, dans le cas de la Belgique, le scénario retenu implique une exonération complète des cotisations patronales pour les tranches A et B. Cette réduction massive du coût du travail s'explique d'une part par le fait que la recette de la taxe représente 1,3% du PIB en Belgique contre 1% du P.I.B. en France et, d'autre part, par le contenu des définitions 'bas salaires'. En effet, alors qu'en France la tranche B correspond à un revenu valant 1,5 fois le revenu minimum, elle correspond à 1,25 fois le revenu minimum en Belgique; la mesure vise donc 21% de l'emploi en Belgique et 41% de l'emploi en France.

Bien que l'ampleur des réductions de coût salarial des 'bas salaires' ne soit pas identique dans les deux pays, les hiérarchies sectorielles sont semblables. Les secteurs du bâtiment et des biens de consommation bénéficient d'une baisse relativement plus importante de leur coût salarial unitaire parce que les taux de cotisations sociales y sont plus élevés, offrant la possibilité de réduire le coût par travailleur d'un montant proportionnellement plus important. En Belgique, il faut ajouter à ces deux secteurs, le secteur des transports, pour les mêmes raisons.

Une fois calculées les réductions du coût salarial des moins qualifiés, on peut déterminer les créations d'emplois qui en seront directement la conséquence à l'aide des élasticités-coûts déterminées par le module et le paramètre δ . Le

8. Pour une analyse plus détaillée de la structure du coût salarial par secteur et par pays, voir le Rapport à la D.G.XI de la CE: "Un redéploiement fiscal au service de l'emploi: réduction du coût salarial financée par la taxe CO₂/énergie", Bureau du Plan-Erasme, Bruxelles, Novembre 1993.

tableau suivant présente les créations d'emplois induites *a priori* par le ciblage des baisses de C.S.E. sur les 'bas salaires'. Il est important de garder à l'esprit que cette première étape ne comporte pas de bouclage macroéconomique et donc pas de prise en compte de l'effet multiplicateur. Les créations d'emplois ainsi obtenues peuvent alors être qualifiées de créations d'emplois *ex ante*.

TABLEAU 5 Création *ex ante* d'emplois 'bas salaires' (en % par rapport à la base, en t+8) et élasticité-coût des demandes de travail pour les 'bas salaires' (entre parenthèses)

	$\delta = 1,5$		$\delta = 2,0$	
	Belgique	France	Belgique	France
En % de l'emploi 'bas salaire'				
Biens intermédiaires	15,26 (-0,49)	10,33 (-0,31)	20,03 (-0,64)	11,69 (-0,35)
Biens d'équipement	8,27 (-0,26)	1,36 (-0,04)	10,68 (-0,34)	1,46 (-0,05)
Biens de consommation	19,94 (-0,61)	3,35 (-0,08)	23,66 (-0,72)	3,53 (-0,09)
Construction	8,75 (-0,23)	6,74 (-0,56)	11,12 (-0,29)	7,56 (-0,63)
Transports et communication	22,43 (-0,67)	1,98 (-0,24)	27,45 (-0,81)	2,34 (-0,26)
Services marchands	9,05 (-0,39)	3,68 (-0,38)	10,69 (-0,46)	4,15 (-0,43)
En % de l'emploi salarié total	2,64	1,11	3,15	1,24

L'étude de ce tableau appelle deux remarques importantes:

- Les créations d'emplois sont plus importantes en Belgique puisque la baisse du coût du travail y est supérieure;
- Il y a des différences sectorielles assez marquées. Ces différences s'expliquent de diverses manières: la valeur de l'élasticité-coût varie fortement d'un secteur à l'autre, les cycles de productivité sont plus ou moins longs, les possibilités de substitution sont plus ou moins grandes entre facteurs de production, le niveau et le poids variables des cotisations patronales induisent des baisses du coût salarial plus ou moins prononcées.

Il est difficile de prédire à ce stade quels seront les résultats sur l'emploi *ex post*, c'est à dire après la prise en compte du bouclage macroéconomique. En effet, la baisse des coûts de production, ainsi que les emplois 'bas salaires' créés vont engendrer un regain d'activité, grâce aux gains de compétitivité et/ou à l'accroissement de la demande intérieure, et donc entraîner une demande de travail supplémentaire. Ces effets *ex post* seront fortement influencés par les comportements sectoriels: comportements de marge, répercussions de la baisse des coûts dans les prix, etc...

Notons encore que la réduction des charges salariales sur une catégorie de salariés peut constituer une menace pour les employés qualifiés en poste⁹. En effet, si on suppose que le nombre d'employés qualifiés est fonction de l'intensité capitaliste de l'entreprise considérée (un investissement "moderne" nécessite des postes de travail à forte qualification), une substitution intense du travail au capital risque, à terme, de substituer des salariés non qualifiés à des salariés qualifiés. De

9. Pour de plus amples développements voir G.Cette et alii, op cit.

plus, les chômeurs qualifiés risquent de se voir proposer des salaires à l'embauche inférieurs à ce qu'ils sont à l'heure actuelle, de manière à ce que l'employeur puisse bénéficier des exonérations. Ainsi, si les réductions de charges sont accordées sur la base du niveau du salaire, cette politique peut entraîner, à terme, une situation généralisée de blocage des salaires, et engendrer ainsi des effets pervers de type salaire d'efficience.

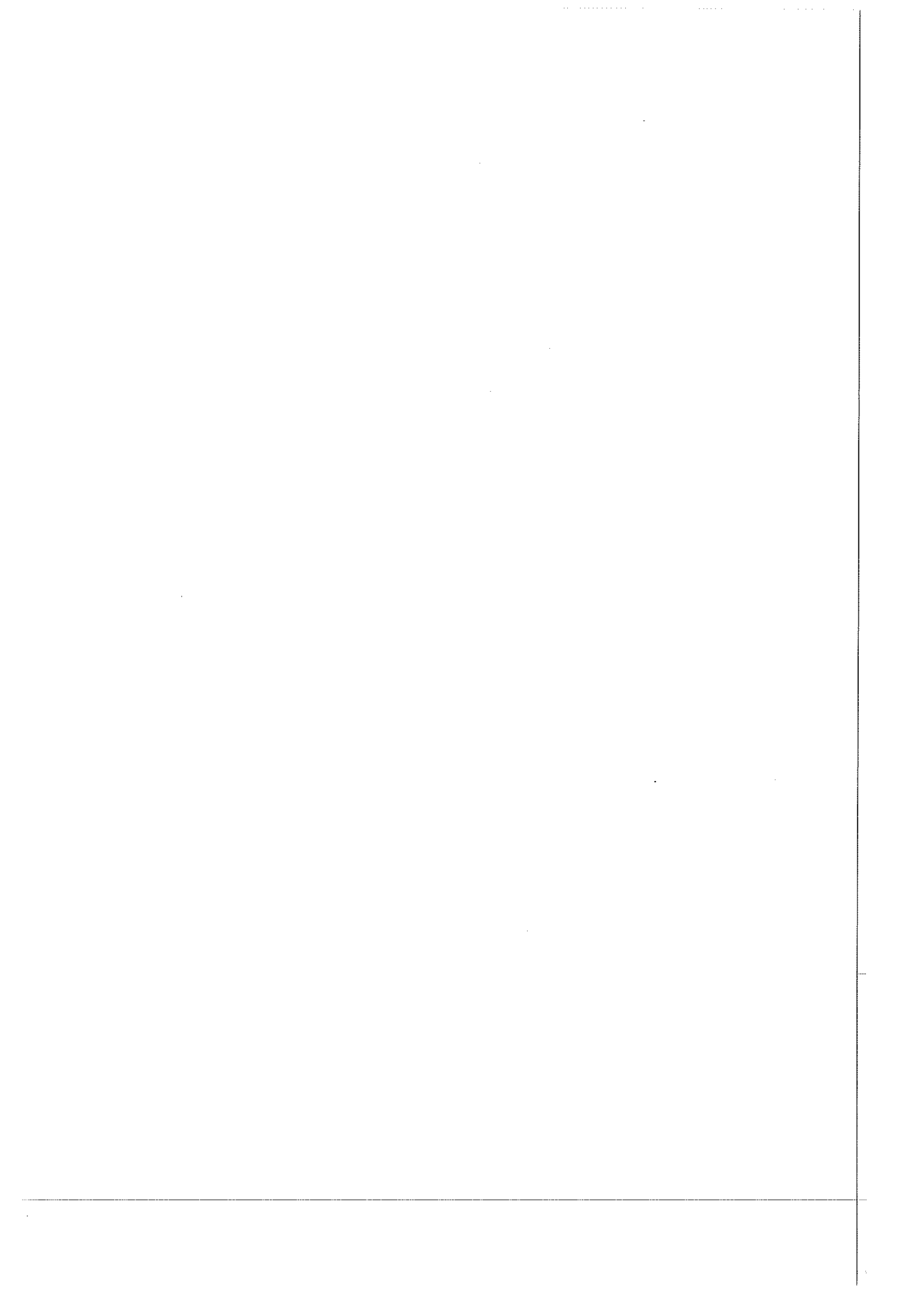
4. MODIFICATION DES MODELES HERMES

Quand on veut prendre en compte les implications du bouclage macroéconomique, la différenciation des salariés en deux catégories nécessite d'apporter aux modèles certaines modifications pour ne pas prendre en compte plusieurs fois les mêmes effets.

Le passage des résultats *ex ante* aux résultats *ex post*, par calage des équations d'emploi, nécessite le blocage du coût du travail à son niveau de référence. En effet, quand on baisse les taux sectoriels moyens de cotisations patronales, les coûts du travail moyens s'en trouvent réduits, et l'emploi stimulé une seconde fois *via* le jeu des élasticités-coût moyennes. En court-circuitant l'impact de ce nouveau coût salarial moyen sur les équations d'emploi, on s'assure que les créations d'emplois dépassant celles obtenues lors des calculs *ex ante* sont dues uniquement aux effets induits.

Toutefois, les nouveaux coûts du travail moyens jouent librement dans le calcul des prix de vente et donc de l'inflation, de même que dans les équations d'investissement, permettant des substitutions entre capital et travail. Notons ici que de nouvelles élasticités de substitution capital/travail spécifiques aux 'bas salaires' n'ont pu faire l'objet d'une étude approfondie par manque de sources statistiques. En effet, on pourrait supposer que le capital est d'autant plus substituable au travail que celui-ci est peu qualifié. Les élasticités moyennes ayant été conservées, le travail se substitue donc au capital en fonction de la réduction du coût du travail moyen. On a également supposé que la propension marginale des nouveaux emplois salariés était proche de l'unité (0,95).

Malgré ces quelques aménagements, cet exercice comporte encore de nombreuses limites (*cf.* section 1.1.2). En particulier, il s'est avéré impossible, après la simulation du modèle complet, de distinguer les créations d'emplois par catégorie de salariés.



2

Réduction des cotisations sociales ciblée ou linéaire : Comparaison des impacts macroéconomiques

L'objectif de ce chapitre est de comparer les conséquences macroéconomiques de deux modes de réduction des cotisations à la Sécurité sociale à charge des employeurs: l'un ciblé sur de la main d'oeuvre non qualifiée, l'autre de manière linéaire sur tous les salariés.

Par ailleurs, il est important de noter que seules les répercussions de la réduction des charges sociales sont examinées dans ce chapitre. L'examen des financements possibles de cette redistribution fait l'objet de la seconde partie de l'étude. Ainsi, ces deux mesures ont pour corollaire d'augmenter le déficit budgétaire, les montants redistribués étant calés sur la recette *ex ante* de la taxe CO₂/énergie. La recette de cette taxe représente pour la France 1% du PIB, et pour la Belgique 1,3%, en t+8.

Ce chapitre est organisé de la manière suivante: la première section décrit les principaux mécanismes économiques mis en oeuvre lorsque le coût du travail est réduit; les deux sections suivantes analysent les résultats *ex post* d'une réduction ciblée puis d'une réduction linéaire de la charge salariale. Enfin, une conclusion est ébauchée dans la dernière section.

A. Les mécanismes principaux

Les principaux mécanismes macroéconomiques à l'oeuvre dans cet exercice sont les suivants:

- la baisse du coût relatif capital/travail entraîne, à activité inchangée, une réallocation des facteurs de production en faveur du travail;
- la contraction des coûts de production induite par cette politique améliore la compétitivité des entreprises tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers;
- la baisse des charges salariales pour les entreprises dans ce contexte désinflationniste leur permet d'assainir leur situation financière;
- le ralentissement des prix a un effet expansionniste par l'intermédiaire, tout d'abord, d'un effet d'encaisse réelle qui accroît la consommation des ménages sur le marché intérieur, puis de l'effet compétitivité déjà mentionné;
- les effets attendus sur le chômage amplifient les effets expansionnistes, tout d'abord par une augmentation du revenu disponible nominal des ménages,

- puis par une baisse de leur épargne induite par l'amélioration du climat économique;
- cette croissance de l'activité entraîne à son tour une nouvelle hausse de l'emploi;
 - mais l'accélération de la demande vient alors réduire quelque peu la baisse *ex ante* des coûts de production. En effet, en pesant sur les taux d'utilisation des capacités de production des entreprises, ainsi que sur la croissance des salaires, elle crée des tensions inflationnistes.

B. Réduction des cotisations sociales ciblée sur les 'bas salaires'

1. UN MARCHÉ DU TRAVAIL FORTEMENT STIMULÉ

La politique mise en oeuvre stimule fortement les créations d'emplois dans les pays considérés (Tableau 6), d'autant plus que la redistribution est ciblée sur les secteurs ayant une élasticité-coût de la demande de travail élevée. Les créations d'emplois sont, pour la France de 350 000 en t+8 et pour la Belgique de 91 000 la même année, pour un δ valant 2¹, ce qui représente une contraction du chômage de 11,3% et 14,2%, respectivement. Cet effet est graduel, à l'instar de la réduction de cotisations.

L'origine de ces créations d'emplois est à rechercher dans deux mécanismes: les effets de substitution du travail au capital ainsi que les effets d'entraînement de l'activité. La baisse progressive du coût du travail vis-à-vis du coût des autres facteurs de production incite les entreprises à adapter leurs structures de production aux nouveaux coûts relatifs des facteurs. Cette déformation des techniques de production se fait alors vers des techniques plus intensives en travail. L'ampleur de ces substitutions dépend de la baisse du coût relatif capital/travail, de l'élasticité-coût de la demande de travail, des possibilités de substitutions dans chacun des secteurs, ainsi que des cycles de productivité sectoriels.

TABLEAU 6

Réduction ciblée des cotisations sociales - Créations d'emplois par secteur (différences en % par rapport à la base, en t+8, pour $\delta = 2$)

	Belgique	France
Biens intermédiaires	0,86	3,08
Biens d'équipement	1,26	0,59
Biens de consommation	6,79	1,27
Construction	1,57	3,85
Transports et Communication	6,54	1,55
Autres services marchands	2,67	2,66
Total secteurs marchands	3,00	2,07

1. Pour éviter la multiplication des chiffres et des tableaux, qui risquerait de nuire à l'analyse, les résultats obtenus avec un δ de 1,5 sont reportés en annexe

On peut noter des différences sectorielles significatives qui sont issues d'un double phénomène:

- d'une part, les réductions de charges salariales étant fonction des effectifs 'bas salaires', les secteurs à forte proportion de main d'oeuvre peu qualifiée voient leur coût salarial unitaire moyen diminuer plus fortement. Ainsi, les secteurs des biens intermédiaires, de la construction et des services marchands, pour la France, ainsi que ceux des biens de consommation, des transports et des services, pour la Belgique, voient leur emploi augmenter fortement uniquement par cet effet;
- d'autre part, les élasticités sectorielles sont différentes, tant à court terme qu'à long terme.

Cependant, ces effets positifs sur l'emploi dépendent aussi sensiblement de la relance de l'activité, de l'évolution des coûts salariaux induite par la diminution du chômage, ainsi que des comportements à l'exportation.

2. DES GAINS DE CROISSANCE MARQUES

Le P.I.B. est stimulé de manière significative dans les deux pays (voir Tableau 7): 0,8% pour la France et 0,5% pour la Belgique en t+8, soit des multiplicateurs de l'ordre de 0,8% et 0,4% respectivement. On peut distinguer deux composantes à ce phénomène: un effet demande intérieure et un effet commerce extérieur.

L'augmentation de la masse salariale explique la progression du revenu disponible réel des ménages dans les deux pays. Celle-ci n'est cependant pas induite par une augmentation des salaires bruts nominaux versés (ils sont inférieurs à la simulation de référence), mais plutôt par un effet d'échelle (augmentation de l'emploi, donc de la masse salariale versée) ainsi que par une contraction des prix. A cet effet sur le revenu, il faut ajouter un effet d'encaisse réelle induit par les effets désinflationnistes de la mesure, une baisse du taux d'épargne des ménages provoquée par la contraction du chômage et enfin une propension marginale à consommer plus forte pour les 'bas salaires'. Ces différents éléments expliquent que la consommation privée augmente de manière importante (1,3% en France et 1,2% en Belgique en t+8), entraînant ainsi la demande adressée aux entreprises et donc la production, ce qui, ajouté aux substitutions déjà mentionnées, amplifie les effets de la mesure sur l'emploi.

TABLEAU 7

Réduction ciblée des cotisations sociales - Principaux agrégats macroéconomiques
(différences en % par rapport à la base, pour $\delta = 2$)

	Belgique		France	
	t	t+8	t	t+8
Consommation privée	0,83	1,17	0,22	1,25
F.B.C.F.	0,87	0,98	0,23	0,75
dont entreprises	1,19	0,54	0,32	0,88
Exportations	0,09	0,26	0,04	0,47
Importations	0,42	0,73	0,21	0,99
P.I.B.	0,56	0,49	0,15	0,77
Revenu disponible réel	0,50	0,34	0,13	0,87
Salaire brut nominal par tête	0,05	-0,84	-0,31	-1,48
Salaire brut réel par tête	0,23	-0,91	0,02	0,33
Emploi	0,63	2,46	0,18	1,55

L'investissement, quant à lui, s'accroît, mais uniquement en raison d'un effet accélérateur. La baisse du coût relatif capital/travail incite, en effet, les entreprises à choisir des technologies moins intensives en capital.

La composante extérieure de l'activité amplifie les effets de la demande intérieure sur le P.I.B. La baisse des coûts salariaux, se répercutant sur les prix ou les marges à l'exportation, permet d'obtenir des gains de compétitivité et de rentabilité significatifs. Les exportations se trouvent alors stimulées, contribuant de manière non négligeable à la croissance du P.I.B.

3. DES EFFETS CONTRASTES SUR LES PRIX

La baisse initiale des prix induite par les réductions des cotisations sociales à charge des employeurs va créer une spirale vertueuse de baisse généralisée des coûts de production et donc des prix à la consommation *via* notamment les mécanismes d'indexation. Cependant, d'autres mécanismes jouent en sens inverse: les comportements de marge des producteurs, la diminution du chômage à travers l'effet Phillips, la contraction de la productivité générée par les substitutions du travail au capital, la croissance de la demande intérieure créant des tensions sur les capacités de production, etc...

TABLEAU 8

Réduction ciblée des cotisations sociales - Prix et coûts
(différences en % par rapport à la base, pour $\delta = 2$)

	Belgique		France	
	t	t+8	t	t+8
Prix à la consommation	-0,18	0,06	-0,33	-1,80
Productivité par tête	-0,10	-2,37	-0,09	-1,19
Salaire coût réel par tête	-1,14	-4,21	-0,82	-2,57
Coût salarial unitaire	-1,05	-0,79	-1,07	-3,18

Dans cette perspective, la France semble mieux à même de conserver les acquis initiaux de la mesure que la Belgique (Tableau 8). Les effets désinflationnistes de la mesure y sont amplifiés d'année en année, entraînant avec eux les prix des exportations, alors qu'en Belgique, les conséquences sur les coûts de production et donc sur les prix sont peu à peu érodées (les prix à la consommation sont relevés de 0,06% en t+8, dans ce pays). Ces différences trouvent leur origine dans la concomitance de plusieurs facteurs:

- La Belgique est plus sensible à l'inflation importée (les prix à l'importation stagnent);
- En France, il a été fait l'hypothèse que les catégories les moins qualifiées pèsent moins sur les négociations salariales. Ainsi, la réduction du taux de chômage de ces catégories a peu d'effet sur l'évolution des salaires (faible pouvoir de négociation).

4. UNE COMPÉTITIVITÉ RETROUVÉE

Dans ce contexte de baisse généralisée du niveau des prix, les gains de compétitivité sont d'autant plus importants que les autres pays n'appliquent pas cette politique. Les termes de l'échange diminuent sensiblement (-0,3% pour la Belgique et -1,1% pour la France en t+8). Les exportations sont alors stimulées de manière notable (+0,5% en France et +0,3% en Belgique en t+8). De leur côté, les importations connaissent également un accroissement significatif en raison de l'augmentation générale de l'activité.

TABLEAU 9

Réduction ciblée des cotisations sociales - Commerce extérieur
(différences en % par rapport à la base, pour $\delta = 2$)

	Belgique		France	
	t	t+8	t	t+8
Prix des exportations	-0,12	-0,21	-0,32	-1,71
Prix des importations	0,01	0,03	-0,15	-0,64
Termes de l'échange	-0,13	-0,25	-0,49	-1,80
Volume des exportations	0,09	0,26	0,04	0,47
Volume des importations	0,42	0,73	0,21	0,99

C. Réduction linéaire des cotisations sociales

Dans la variante qui suit, la réduction de cotisations sociales s'applique de manière identique à tous les salariés.

Si les mécanismes en oeuvre dans cette variante sont les mêmes que précédemment (cf. section 2.1.), les effets ne sont pas identiques d'une modalité de réduction du coût du travail à l'autre et d'un pays à l'autre. Dans la description des résultats, nous nous attacherons surtout aux différences induites par le ciblage ou la linéarité des baisses de C.S.E., pour chacun des deux pays.

1. FRANCE

Les résultats en termes d'emplois sont significatifs mais moins élevés que dans la variante avec ciblage sur les 'bas salaires' (0,6% contre 1,6% en t+8). Un des éléments de différenciation de ces performances réside dans l'évolution du coût moyen du travail (Tableau 10).

TABLEAU 10

Réduction linéaire des cotisations sociales en France - Principaux résultats macroéconomiques (différences en % par rapport à la base)

	t	t+8
Consommation privée	0,13	0,73
F.B.C.F.	0,16	0,78
dont entreprises	0,22	0,86
Exportations	0,04	0,31
Importations	0,09	0,36
P.I.B.	0,12	0,64
Prix de la consommation privée	-0,30	-1,22
Coût salarial unitaire	-1,05	-2,18
Productivité par tête	0,04	-0,15
Salaire brut réel par tête	0,13	1,78
Revenu disponible réel	0,10	1,00
Termes de l'échange	-0,16	-0,82
Emploi	0,06	0,64

En effet, celui-ci connaît une baisse inférieure de près de 30% à celle obtenue avec une redistribution ciblée (-2,2% contre -3,2% en t+8), favorisant d'autant moins les substitutions du travail au capital. On peut également remarquer que la baisse de la productivité du travail par tête est moins importante que précédemment (-0,2% contre -1,2% pour un δ égal à 2 en t+8). Ce phénomène s'explique par les évolutions de la boucle prix-salaire. En effet, la réduction du coût du travail est à peu près la même dans les deux exercices, l'année de mise en oeuvre de la politique (année t), mais il décroît beaucoup plus rapidement dans le cas d'un

ciblage de la politique sur les 'bas salaires'. Deux facteurs concourent à ralentir la réduction des coûts de production dans le cas d'une réduction linéaire:

- les salaires bruts nominaux par tête versés aux salariés nouvellement embauchés sont plus élevés puisqu'ils sont payés au taux moyen (dans la variante ciblée, une différenciation du taux de salaire selon les catégories avait été effectuée (cf. section 1.2.4.));
- l'effet Phillips dû à la contraction du chômage (qui n'a pas été ajusté dans cet exercice puisque la réduction de cotisations sociales s'applique à tous les salariés) amplifie la croissance des salaires nominaux.

Ces deux éléments expliquent la forte croissance des salaires bruts réels: supérieurs de 0,1% à la simulation de référence en t, ils augmentent de 1,8% en t+8. Néanmoins, la baisse du coût salarial moyen, ainsi que celle du coût par unité produite, permettent aux coûts de production et donc aux prix à la consommation de diminuer (-1,2% en t+8). Cet effet prix provoque un effet d'encaisse réelle significatif; de même, les niveaux élevés de rémunération, déjà mentionnés, expliquent la croissance du revenu disponible des ménages et, partant, de la consommation privée.

De plus, les substitutions moins accentuées du travail au capital entraînent un accroissement de l'investissement aussi soutenu que dans l'exercice précédent, et ce malgré un gain de croissance inférieur. Par ailleurs, les multiplicateurs sont relativement proches dans les deux exercices (0,6% contre 0,8%), ce qui s'explique par le fait que le gain plus important en consommation privée dans la variante 'bas salaires' est compensé par de fortes fuites à l'importation.

2. BELGIQUE

En ce qui concerne la Belgique les résultats sont largement positifs en termes d'activité (le multiplicateur est de 0,6%) et de prix:

- baisse des coûts de production et donc des prix à la consommation plus importante que précédemment (-0,3% contre 0,06% en t+8);
- gains de compétitivité et de rentabilité des exportations importants qui permettent à celles-ci de fortement augmenter;
- croissance soutenue des investissements;
- croissance significative du P.I.B. (0,8% en t+8).

TABLEAU 11

Réduction linéaire des cotisations sociales en Belgique- Principaux résultats macroéconomiques
(différences en % par rapport à la base)

	t	t+8
Consommation privée	0,18	0,64
F.B.C.F.	0,37	1,74
dont entreprises	0,49	1,56
Exportations	0,06	0,55
Importations	0,06	0,60
P.I.B.	0,22	0,76
Prix de la consommation privée	-0,14	-0,27
Coût salarial unitaire	-1,28	-2,88
Productivité par tête	0,07	-0,23
Salaire brut réel par tête	0,19	0,21
Revenu disponible réel	0,34	0,61
Termes de l'échange	-0,13	-0,39
Emploi	0,16	0,93

Toutefois, les résultats en termes d'emplois sont inférieurs à ceux obtenus avec une réduction ciblée (respectivement 0,16% contre 0,7% en t et 0,9% contre 2,5% en t+8):

- d'une part, la propension marginale à consommer n'est pas modifiée ici, comme c'était le cas dans l'exercice qui précède pour tenir compte de la plus forte proportion de 'bas salaires' dans l'emploi total. Ainsi, la progression de la consommation privée s'en trouve moins accentuée, créant par là-même moins d'activité et d'emploi;
- d'autre part, les élasticités-coûts sectorielles moyennes de la demande de travail sont inférieures à celles spécifiques aux 'bas salaires' (cf section 1.2.2.). Ainsi, l'effet direct de la baisse du coût du travail sur l'emploi est inférieur;
- enfin, la modification de la modalité de baisse des C.S.E. n'est pas sans conséquence sur la réduction du coût du travail au niveau sectoriel, notamment pour les secteurs des biens de consommation et des services marchands. Les substitutions du travail au capital sont moins élevées dans ces secteurs.

TABLEAU 12

Réduction sectorielle du coût salarial nominal par tête moyen et créations d'emplois en Belgique
(différences en % par rapport à la base, en t+8)

	Réduction linéaire		Réduction ciblée	
	coût salarial	emploi	coût salarial	emploi
Biens intermédiaires	-3,39	1,61	0,21	0,86
Biens d'équipement	-3,05	1,56	-0,40	1,26
Biens de consommation	-3,73	1,71	-7,78	6,79
Construction	-4,31	1,46	-2,55,	1,57
Transports et Communica- tion	-4,38	2,26	-6,10	6,54
Services marchands	-2,97	0,80	-4,60	2,67

La hiérarchie sectorielle des créations d'emplois est modifiée. En effet, les secteurs sus-nommés ainsi que le secteur des transports, dont le poids est important dans l'emploi total, créent moins d'emplois que dans l'exercice précédent (Tableau 12).

D. En guise de conclusion

Il est important de garder à l'esprit que les scénarios sous-jacents à ces variantes ne sont pas directement réalisables sur le plan politique. En effet, les réductions de charges salariales sont financées entièrement par déficit budgétaire. Ainsi, le besoin de financement net de l'Etat se dégrade de 0,6% du P.I.B. en Belgique et 0,8% du P.I.B. en France dans le cas d'une redistribution linéaire, et de 0,3% et 0,8% respectivement avec une redistribution ciblée.

L'intérêt de ces exercices est de mettre en lumière les différences entre deux modalités de politique de réduction du coût du travail, prenant la forme de réductions de cotisations sociales. Ces deux scénarios répondent à la même logique: ils tentent de relâcher le lien croissance/emploi en réorganisant les structures productives d'une manière qui soit plus créatrice d'emploi.

Au vu des résultats présentés, il est évident qu'un ciblage de la politique étudiée sur les catégories les moins qualifiées conduit à une croissance plus riche en emplois. En effet, les créations directes d'emplois y sont plus importantes en raison de la plus forte sensibilité de la demande de travail pour les catégories visées à leur coût (voir section 1.1.1.). De plus, la réduction du coût du travail, avec la même enveloppe budgétaire, est d'autant plus importante que la catégorie visée est restreinte.

Cependant, les résultats présentés ont été obtenus à partir d'une méthodologie *ad hoc*. Ainsi, des phénomènes importants n'ont pu être pris en compte tels que:

- la faisabilité économique de cette politique: toute politique d'allègement du coût du travail doit être menée de manière progressive sur les tranches salaria-

les afin d'éviter les discontinuités dans la hiérarchie des coûts salariaux, les incitations à la fraude, etc...;

- les substitutions capital/travail en fonction de la qualification des salariés;
- les phénomènes de substitution entre salariés de qualification différente.

Une étude menée à l'aide d'un modèle distinguant explicitement les différentes catégories de salariés dans les grandes fonctions de comportements permettrait d'approfondir les résultats obtenus ici.

3

Financement de la réduction des C.S.E. :

La taxe CO₂/énergie

L'allègement du coût du travail par une diminution de grande ampleur des prélèvements parafiscaux constitue en soi un des axes d'une politique visant à favoriser les substitutions factorielles en faveur du travail. Le mode de financement d'une telle politique peut en renforcer les effets en alourdissant le coût des autres facteurs de production.

Une des premières voies explorées en la matière a été celle de la taxe CO₂/énergie. De nombreux travaux traitent des enjeux d'un tel mode de financement. A ce sujet, les auteurs de ce rapport ont réalisé pour la D.G. XI, en novembre 1993, une étude portant sur un redéploiement des prélèvements obligatoires du travail vers l'énergie, à un échelon européen. Afin de faciliter la comparaison avec d'autres modes de financement de la réduction des C.S.E., l'exercice a été recommencé dans les mêmes conditions que les financements alternatifs qui seront étudiés aux chapitres 4 et 5. Le scénario est envisagé à l'échelon national et il n'est pas tenu compte d'effets de retour sur les variables d'environnement international.

La première section de ce chapitre rappelle le contexte entourant l'introduction de la taxe CO₂/énergie et résume la démarche méthodologique mise au point pour la prendre en compte dans le modèle Hermès. La seconde section commente brièvement les principaux effets macroéconomiques -pour la France et la Belgique- d'une baisse des cotisations patronales financée par la taxe CO₂/énergie.

En outre, les sources de divergence entre le scénario retenu pour cette étude et le scénario de l'étude du mois de novembre sont explicitées dans un encadré. Pour une analyse plus approfondie de la problématique et des mécanismes d'ajustement à l'oeuvre, le lecteur se reportera utilement à l'étude mentionnée ci-dessus.

A. Financement par la taxe CO₂/énergie: contexte et principe

1. CONTEXTE

Depuis quelques années, la question du développement planétaire revient régulièrement sur le devant de la scène. En 1990, la Communauté Européenne a défini un objectif de stabilisation des émissions de CO₂, certains pays membres allant même plus loin en prônant une réduction de leurs émissions à l'horizon 2000 par rapport au niveau atteint en 1990.

Cette politique mise en oeuvre en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre prendrait¹ la forme d'une taxe sur les émissions de CO₂ et les consomma-

tions d'énergie dont le produit serait directement intégré dans le budget des Etats Membres. De nombreux économistes considèrent qu'il est possible d'utiliser le produit de cette taxe au service d'une politique de promotion active de l'emploi, par le biais d'une réduction parallèle et massive du coût du travail. Il s'agit d'ailleurs d'une des pistes évoquées par la Commission de l'Union Européenne dans le Livre Blanc pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.² En effet, dans un tel contexte, les entreprises opéreraient des substitutions non seulement en faveur des énergies les moins polluantes en termes de carbone, mais aussi en faveur des facteurs de production dont le coût devient relativement plus attractif, c'est-à-dire le travail au détriment de l'énergie et du capital.

2. DESCRIPTION DE LA TAXE CO₂/ENERGIE

La taxe CO₂/énergie est une mesure fiscale visant à internaliser dans le prix des produits énergétiques des éléments de coûts sociaux liés à leur consommation. Elle a pour double objectif de limiter les émissions de CO₂ et d'améliorer l'efficacité énergétique. C'est donc une taxe qui porte à la fois sur le contenu en CO₂ et en énergie des produits énergétiques. Il s'agit d'un impôt proportionnel appliqué sur la consommation finale de produit énergétique ayant la forme d'une accise *ad quantum* et venant en supplément des autres taxes déjà existantes (accises ou autres). Le barème de base est de 17,75 Ecus/Tep (3 dollars par baril), répartis à 50% sur le carbone et à 50% sur l'énergie, soit:

- 8,82 Ecus/tep pour la partie CO₂ de la taxe ou 2,81 Ecus/Tonne de CO₂ émis;
- 8,82 Ecus/tep pour la fraction énergie ou 0,21 Ecu/Gj.

La taxe sur l'électricité est calculée comme suit: la production d'électricité provenant de sources primaires et nucléaire ne supporte que la composante énergie de la taxe et les intrants utilisés lors de la production d'énergie électrique dans les centrales classiques supportent la totalité de la taxe.

La taxe est introduite progressivement de manière à ce que les entreprises puissent former des anticipations stables et adapter en temps utile leurs structures de production. Ainsi, le barème de base doit s'élever, chaque année, d'un tiers du montant initial jusqu'à la valeur de 10 dollars par baril. En outre, le montant de l'accise est calculé en termes réels pour que son pouvoir incitatif ne soit pas érodé par des effets inflatoires.

3. MODELISATION DE LA TAXE CO₂/ENERGIE

Le modèle Hermès-Belgique dispose d'un module énergétique intégré; l'accise est donc introduite directement sur le prix des huit produits énergétiques distingués, pour chacun des neuf secteurs. Le modèle Hermès-France, contrairement au modèle belge, ne comporte pas de module énergétique. Il est dès lors nécessaire d'avoir recours à des méthodes particulières pour introduire la taxe. Le produit de la taxe est calculé, secteur par secteur, hors modèle. Ce calcul est effectué à partir des bilans énergétiques d'EUROSTAT pour l'année 1990 en appliquant un barème de base à la consommation des différents intrants énergétiques utilisés par chaque secteur. A partir de ces recettes par secteur d'activité, on peut calculer une accise moyenne par secteur, en monnaie nationale, pour une année t. Cette accise est

-
1. C.C.E., "Proposition de directive du Conseil instaurant une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et sur l'énergie", COM (92) 226 final, 30 juin 1992.
 2. C.C.E., "Le Livre Blanc: Les défis et les pistes pour entrer dans le 21ème siècle", COM(93) 700 final, 5 décembre 1993.

alors rajoutée aux prix, toutes taxes comprises, des consommations intermédiaires d'énergie de chaque secteur et des consommations finales des ménages. Elle est augmentée chaque année du tiers de sa valeur initiale jusqu'en t+8 où elle atteint sa valeur maximale. Enfin, cette taxe est exprimée en termes réels.

Le produit de la taxe exprimé en pourcentage du P.I.B. s'élève à 0,4% pour la France et 0,5% pour la Belgique la première année et à 1% pour la France et 1,3% pour la Belgique la neuvième année. Les réductions de cotisations sociales employeurs sont calibrées sur le produit de la taxe CO₂/énergie (comme dans toutes les autres variantes étudiées). L'impact *ex ante* du scénario sur les finances publiques est donc neutre.

B. Conséquences macroéconomiques du scénario

Le scénario simulé opère un déplacement de la fiscalité d'un facteur très taxé, le travail, vers un autre facteur, l'énergie. Il s'ensuit une croissance plus riche en emplois. Cette dernière est relativement peu affectée. Par ailleurs, on observe que les coûts de production sont diminués mais que l'inflation est accélérée en raison de la taxe. Enfin, l'intensité énergétique et les émissions de CO₂ sont réduites.

1. LES PRINCIPAUX MECANISMES

Les effets de ce scénario se diffusent tout d'abord à travers les comportements de substitution entre facteurs de production en faveur du travail, *via* l'allègement du coût salarial et l'augmentation du coût de l'énergie (énergie et capital sont des facteurs de production complémentaires). Par ailleurs, on note des poussées inflationnistes liées à l'augmentation de la fiscalité indirecte sur les consommations énergétiques des entreprises et sur la consommation des ménages.

La réduction du prix du travail qui découle de la baisse des cotisations patronales compense pour les entreprises la hausse du prix de l'énergie induite par l'introduction de la taxe. Toutefois, l'accroissement du prix de l'énergie entraîne, en raison de l'importance de ces produits dans le budget des ménages (10% d'un budget type), une forte élévation du prix de la consommation privée. Celle-ci se répercute, en raison des mécanismes d'indexation présents dans les modèles, sur les salaires bruts et partant, sur les coûts de production et les prix. De plus, la résorption du chômage entraîne une hausse du salaire réel (*cf.* effet Phillips: un taux de chômage moins élevé pèsera moins sur les négociations salariales). Le gain initial des entreprises sur le coût salarial s'en trouve réduit. Par contre, la progression moins rapide de la productivité par tête devrait ralentir la croissance des salaires réels. Au total, c'est la capacité des pays à contenir ces germes de tensions inflationnistes qui déterminera les implications du scénario sur l'emploi, l'activité et les finances publiques.

2. LES RESULTATS

Allègement des coûts de production et relance de l'inflation

Le coût salarial par tête est abaissé de manière nettement plus accentuée en Belgique qu'en France (-1,3% et -0,7% respectivement, la première année et -3,1% et -0,6% après 9 ans). L'impact initial de la baisse des C.S.E. est donc très fortement réduit en France, alors qu'il est augmenté en Belgique (voir TABLEAU 13).

L'explication de cette différence se trouve dans la divergence des évolutions des salaires bruts par tête (c'est-à-dire hors charges patronales). Dans le modèle Hermès-Belgique, en plus de l'indexation des salaires sur les prix, la productivité par

tête est une des variables déterminantes de l'évolution des salaires. Dans le modèle français, cette variable explicative de l'évolution des salaires réels joue moins fondamentalement. L'évolution du chômage y est, à l'opposé, déterminante. La productivité par tête qui est affectée de manière similaire dans les deux pays (-0,3% après 9 ans) va donc contrebalancer les effets Phillips de la réduction du taux de chômage en Belgique, alors qu'en France l'effet Phillips va engendrer une spirale inflationnaire salaires-prix-salaires.

TABLEAU 13 Baisse des C.S.E. financée par l'introduction de la taxe CO₂/énergie
Principaux résultats macroéconomiques
(différences en % par rapport à la be)

	Belgique			France		
	année t	année t+4	année t+8	année t	année t+4	année t+8
P.I.B. en volume	0,06	0,15	0,24	0	-0,02	-0,07
- consommation privée	-0,09	-0,08	-0,06	-0,10	-0,02	0,07
- investissements	0	-0,90	-1,52	-0,06	-0,19	-0,39
- exportations	-0,05	-0,11	0	0	-0,09	-0,22
- importations	-0,22	-0,60	-0,66	-0,19	-0,40	-0,64
Prix de la consommation privée	0,24	0,44	0,62	0,22	0,77	1,42
Salaire brut réel par tête (secteur marchand)	-0,26	-0,37	-0,39	-0,07	0,26	0,88
Coût salarial par tête (secteur marchand)	-1,30	-2,60	-3,11	-0,69	-1,00	-0,61
Coût salarial par unité produite (secteur marchand)	-1,23	-2,30	-2,63	-0,64	-0,74	-0,23
Emploi en milliers	4,4	13,5	21,0	6,4	49,6	84,8
en %	0,12	0,37	0,57	0,03	0,23	0,38
Revenu disponible réel des ménages	-0,10	-0,11	0,01	-0,13	-0,10	0,04
Excédent brut d'exploitation en % de la valeur ajoutée au coût des facteurs	0,54	0,86	0,93	0,20	0,30	0,24
Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques						
-en milliards	6,0	22,7	33,3	-6,5	0	21,5
-en % du P.I.B.	0,09	0,27	0,33	-0,10	0,01	0,24
Solde extérieur courant						
-en milliards	4,9	21,9	42,0	2,8	7,4	18,8
-en % du P.I.B.	0,07	0,25	0,41	0,04	0,09	0,18

Le salaire brut réel par tête est diminué de 0,4% après 9 ans en Belgique alors qu'il est relevé de 0,9% en France, la même année. Au total, la Belgique semble davantage capable de contenir les germes inflationnistes du scénario étudié -du moins, dans les modèles. Il n'en reste pas moins que le coût salarial réel reste considérablement diminué suite à la baisse des taux de cotisations patronales (en t, -1,5% en Belgique et -0,9% en France ; en t+8, -3,7% en Belgique et -2% en France).

Au total, malgré la réduction des coûts salariaux et donc des coûts de production qu'elle entraîne, l'inflation est accélérée tant en France qu'en Belgique suite à l'introduction de la taxe CO₂/énergie. Cette accélération est toutefois nettement plus prononcée en France en raison de l'évolution des salaires bruts réels commentée précédemment. En fin de période, les prix de la consommation privée sont relevés de 1,4% en France contre 0,6% en Belgique.

Augmentation de l'emploi

Les créations d'emplois découlent directement des phénomènes de substitution entre facteurs de production. Au total, après 9 ans, on obtient 21000 nouveaux emplois en Belgique et 85000 en France (soit une augmentation de l'emploi marchand de 0,7% et 0,5% respectivement). Outre les substitutions factorielles, en Belgique, l'emploi est également soutenu par l'augmentation de l'activité (+0,24% la neuvième année). Au contraire, en France, l'activité reste inchangée dans un premier temps et est légèrement réduite après 9 ans (-0,07%). Elle ne peut dès lors en principe être à l'origine de créations d'emplois, si ce n'est par un effet de structure de l'activité.

L'augmentation de l'emploi agrégé cache en effet une certaine hétérogénéité des résultats au niveau sectoriel. Si l'emploi industriel bénéficie largement du scénario considéré (+1,2% et +0,7% respectivement en t+8 pour la Belgique et la France), il n'en va pas de même pour l'emploi du secteur énergétique qui est réduit (-2,2% et -0,3% en t+8 respectivement en France et en Belgique).

Diminution de la demande intérieure mais résultats contrastés sur le P.I.B.

La demande intérieure est légèrement affectée dès la première année dans les deux pays (-0,07%). En France, cette dégradation ne s'accroît pas au cours du temps (-0,08% après 5 ans et -0,09% la neuvième année). En Belgique, par contre, elle est de plus en plus marquée (-0,27% en t+4 et -0,40% en t+8).

La principale source de ces divergences se trouve dans l'évolution des investissements. La politique simulée entraîne des modifications des coûts relatifs des facteurs de production (*cf. supra*) en défaveur du capital. Parallèlement à l'augmentation de l'emploi, on observe donc une baisse de l'investissement des entreprises, particulièrement prononcée dans le cas belge (-1,6% après 9 ans contre -0,9% en France). L'ampleur de la chute des investissements des entreprises belges s'explique surtout par l'ampleur des phénomènes de substitution dans les secteurs industriels, et en particulier dans le secteur des biens intermédiaires. En t+8, la valeur ajoutée s'y accroît de 0,9%, pour une baisse des investissements de 6,6% et une augmentation de l'emploi de 1,3%.³

Le volume de la consommation privée est nettement moins touché par la politique considérée: -0,06% et +0,07% après 9 ans en Belgique et en France, respectivement. En effet, le revenu disponible réel des ménages semble relativement peu affecté par le scénario simulé. L'accélération de l'inflation affecte le pouvoir d'achat des composantes non indexées du revenu disponible des particuliers. Ce

3. A titre comparatif, la même année, en France, la valeur ajoutée du secteur des biens intermédiaires est augmentée de 2,1%, les investissements abaissés de 0,8% et l'emploi augmenté de 1,4%.

phénomène est toutefois compensé par l'augmentation de l'emploi et donc de la masse salariale réelle.

Les implications du scénario sur les exportations expliquent le contraste de son impact final sur le P.I.B. en France et en Belgique. En Belgique, la baisse des coûts de production permet, en règle générale, une amélioration de la compétitivité et de la rentabilité des exportations. Il s'ensuit une augmentation du volume exporté. Toutefois, dans les secteurs de l'énergie et des biens intermédiaires (secteurs grands consommateurs d'énergie), la hausse des coûts issue de l'introduction de la taxe n'est pas compensée par la baisse des coûts salariaux. Les volumes des exportations y sont donc diminués. Au total, les exportations en volume sont légèrement réduites en début de période et sont inchangées à moyen terme. En France, les exportateurs bénéficient d'une réduction des coûts salariaux plus faible qu'en Belgique. Parallèlement, ils doivent également faire face à un accroissement du coût de leurs intrants énergétiques. En fin de compte, les prix des exportations sont relevés de 1,1% en moyenne, la neuvième année. La compétitivité se détériore quelque peu et les volumes exportés sont diminués de 0,2% en fin de période.

Les importations sont réduites de manière importante (en Belgique comme en France, -0,2% en t et -0,7% en t+8), suite au ralentissement de la demande finale et surtout à la diminution de la demande d'énergie. Cette baisse des volumes importés va permettre de contrebalancer l'impact de la contraction de la demande finale sur le niveau de la production des deux économies.

Au total, le P.I.B. n'est que légèrement diminué en France (-0,07% en t+8) et est faiblement augmenté en Belgique (+0,24% en t+8).

Amélioration des soldes extérieurs courants

Les soldes extérieurs courants sont augmentés tant en Belgique qu'en France (+0,41% et +0,18% du P.I.B. en fin de période, respectivement): si les volumes exportés sont réduits, la diminution des volumes importés est beaucoup plus forte. De plus, l'effet prix est positif à moyen terme pour la France (les termes de l'échange y sont augmentés de 0,04% après 5 ans et de 0,23% après 9 ans). En Belgique, par contre, l'effet prix est négatif (les termes de l'échange sont abaissés de 0,12% après 9 ans). On observe, en effet, une augmentation des prix des importations. Celle-ci ne s'explique pas par une modification des prix mondiaux (qui restent inchangés dans le scénario simulé) mais plutôt par une modification de la structure des importations, et en particulier du poids de l'énergie dans le total. En effet, l'une des conséquences importantes de ce scénario, tant pour la Belgique que pour la France, est la chute de la demande de produits énergétiques et partant, des importations d'énergie. La dépendance énergétique devient moins forte et la facture énergétique des économies est diminuée.

Diminution des déficits publics

La réduction des C.S.E. est entièrement financée *ex ante* par l'introduction de la taxe CO₂/énergie. *Ex post*, les effets induits du bouclage macroéconomique génèrent des suppléments de recettes (taxes directes) et des diminutions de dépenses (prestations sociales) qui permettent, au bout de 9 ans, une réduction des déficits publics de l'ordre de 1/4 de point de P.I.B. pour la France et de 1/3 de point de P.I.B. pour la Belgique.

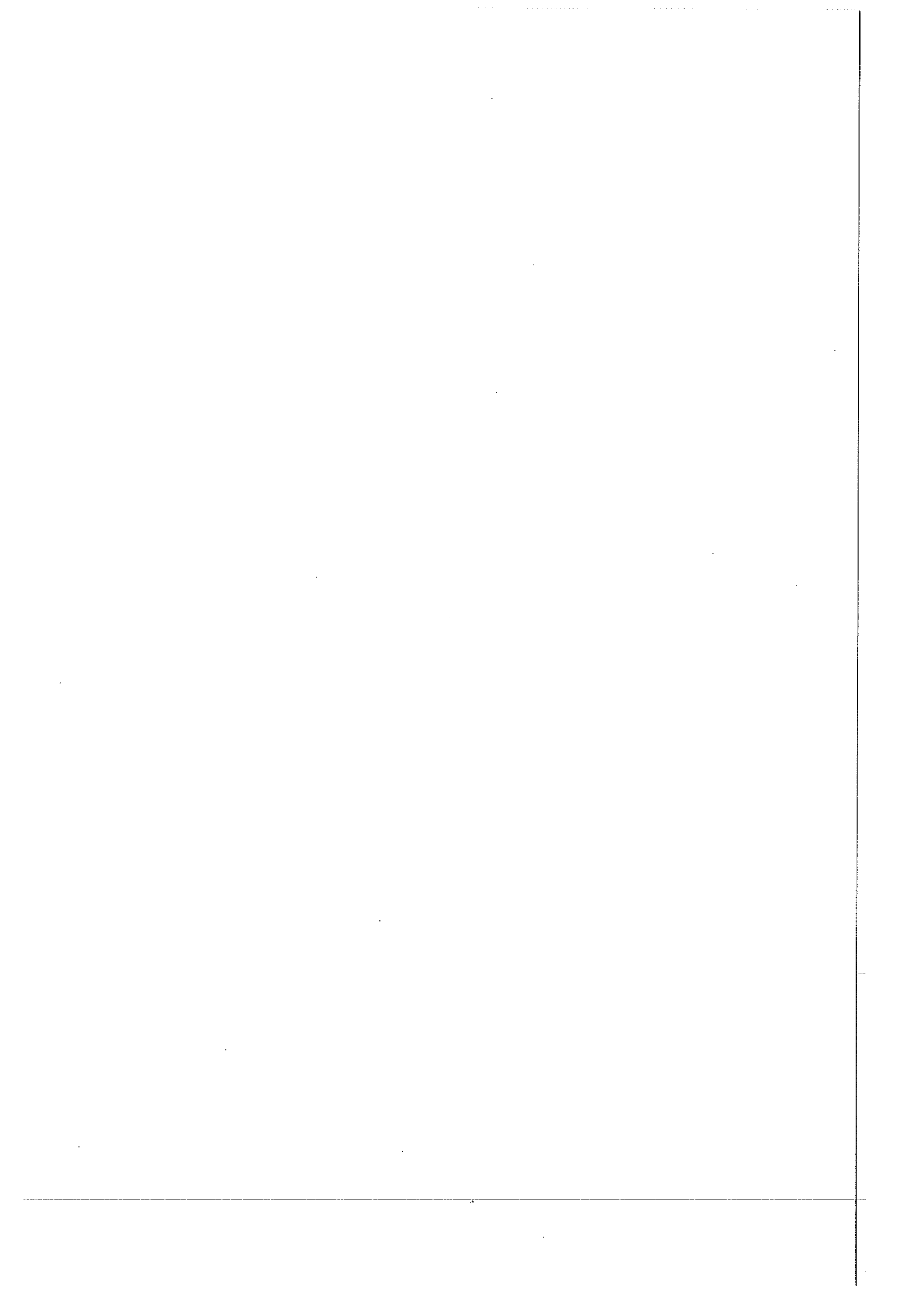
Simulations à l'échelon national ou européen

Les simulations présentées dans ce chapitre ont été réalisées avec les modèles Hermès France et Belgique en mode isolé, c'est-à-dire en dehors du système européen Hermès-Link. Il a en outre été supposé (par souci de simplicité) que les autres pays partenaires ne modifiaient pas leur politique économique. Dans le cas de la taxe CO₂/énergie, il est tentant de comparer les résultats de ces simulations avec ceux mis en évidence dans l'étude réalisée avec Hermès-Link pour la D.G. XI ("Un redéploiement fiscal au service de l'emploi: réduction du coût salarial financée par une taxe CO₂/énergie en Europe", Bureau du Plan-Erasme, Bruxelles, novembre 1993). Une telle comparaison ne peut toutefois se faire sans un minimum de précautions; le scénario de l'étude pour la D.G. XI présente trois différences fondamentales:

1 - **l'hypothèse de neutralité budgétaire *ex post***: dans la présente étude, la neutralité est vérifiée *ex ante*. On redistribue, avant simulation, le montant exact de la recette de la taxe. Cette méthodologie accroît la comparabilité des variantes en assurant, d'une simulation à l'autre, que la marge budgétaire utilisée est toujours la même. Pour l'étude D.G. XI, une neutralité *ex post* avait été demandée, ce qui impliquait que le solde budgétaire exprimé par rapport au P.I.B. reste inchangé après simulation. Cette différence méthodologique est importante. La Belgique avait tendance à générer un surplus budgétaire nettement plus marqué que la France (faible hausse des prix, fortes créations d'emplois...), autorisant par là des réductions supplémentaires des taux de cotisations employeurs. Par rapport à la neutralité *ex ante*, la neutralité budgétaire *ex post* a donc pour conséquence de favoriser la Belgique et de défavoriser la France (en termes de montants redistribués).

2 - **la politique de modération salariale**: l'étude de la D.G. XI a été menée sous l'hypothèse de politiques de modération salariale. Ceci résultait du fait que le scénario retenu instillait des germes inflationnistes dans les pays où l'évolution salariale n'était pas influencée par les pertes de productivité du facteur travail. Ici, aucune hypothèse de ce genre n'est retenue. Toutefois, le modèle belge intègre spontanément une force de modération salariale qui empêche les salaires réels de s'écarter durablement de l'évolution de la productivité; le modèle français n'incorpore quant à lui aucun mécanisme de ce genre. Autrement dit, les mouvements salariaux seront toujours plus "vertueux" en Belgique qu'en France... pour les modèles tout du moins ! Ces caractéristiques résultent de l'estimation des comportements nationaux et il n'est pas dans notre objectif de les modifier ici.

3 - **la contribution du Link**: le fait de travailler en 'mode national' ou en 'mode lié' avec les autres modèles européens modifie enfin notablement les résultats des simulations: dans l'étude pour la D.G. XI, les six pays européens suivaient la même politique et tous les effets prix et volume du commerce extérieur étaient appréhendés *via* les modules de liaison; ici, l'évolution économique des partenaires demeure inchangée, ce qui modifie donc la contribution du solde commercial, notamment pour un petit pays ouvert comme la Belgique.



4

Financement de la réduction des C.S.E. :

La taxation de l'investissement en capital physique

L'objectif de ce chapitre est d'introduire une taxe sur le prix des investissements en capital physique pour évaluer les potentialités de substitution entre travail et capital ainsi que les impacts sur la dynamique macroéconomique. Le but est donc essentiellement pédagogique et analytique; il ne s'agit en aucune manière de tester ici une mesure de politique économique *per se*. Une première section présentera un survol des liens entre prélèvements obligatoires, coûts relatifs des facteurs et substitutions factorielles. Une seconde section présentera les résultats des simulations empiriques à moyen terme. Enfin, les enjeux à long terme de la variante seront analysés.

A. Prélèvements obligatoires et substitutions factorielles

La question qui nous est posée est la suivante: étant donné le coût du travail et le coût du capital d'une part, les possibilités techniques de substitutions d'autre part, une modification des coûts relatifs par voie fiscale et parafiscale est-elle susceptible de modifier le choix de la combinaison productive dans un sens favorable à l'emploi ?

Cette problématique ouvre un champ d'investigation aussi large que complexe; la littérature théorique autant que les réflexions plus pragmatiques abondent sur le sujet. Notre propos ici sera très modestement d'éclairer les principaux enjeux liés à une taxation de l'investissement en capital physique, à l'échelon macroéconomique, dans le but de financer la réduction des cotisations patronales qui nous sert de point de repère tout au long de cette étude.

1. PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES ET COÛTS RELATIFS DES FACTEURS

L'approche macroéconomique envisagée ici offre un éclairage bien spécifique sur la question du poids des prélèvements obligatoires sur les coûts relatifs des facteurs de production. Cette approche ne permet pas de rendre compte de l'existence du coin fiscal présent sur les revenus de l'investissement. Au niveau microéconomique¹, ce coin est défini comme l'écart entre le rendement brut requis de l'investissement et son rendement net qui équivaut, sur base du mécanisme d'arbitrage retenu, au rendement réel net à long terme sans risque. L'effet de la fiscalité sur le coût du capital dépend néanmoins fortement du mode de financement. Dans le cas

1. Sur base de la méthode King-Fullerton, voir: OCDE, "L'imposition des bénéfices dans une économie globale", Paris, 1991.

d'un financement par emprunt, le coin fiscal est négatif puisque les intérêts sont déductibles au taux d'impôt des sociétés.

Il ressort de nombreux travaux² qu'une part importante des investissements en capital physique a été "fiscalement subsidiée" pendant les années '80. La taxation effective des revenus des investissements en capital physique est donc largement inférieure à l'imposition globale du facteur travail. Il est même probable que, durant les années 80, l'effet global de la fiscalité et de la parafiscalité a été de rencherir le coût relatif du travail et de réduire le coût d'utilisation du capital.

L'effet des prélèvements obligatoires sur les substitutions capital-travail a été confirmé dans une étude économétrique récente pour les pays européens³. Un coin fiscal négatif engendre une mauvaise allocation des ressources en ce sens que la fiscalité rentabilise des investissements qui, intrinsèquement, ne le sont pas; il en résulte donc une intensité capitalistique excessive. Par contre, dans l'hypothèse où le facteur génère des externalités positives, un coin fiscal négatif peut davantage se justifier (R&D, économies d'énergie, créations d'emplois...).

C'est à ce niveau de l'analyse que le diagnostic des modèles macroéconométriques peut être utile. Elle permet d'analyser l'ampleur des substitutions entre les facteurs de production et de quantifier leurs répercussions sur l'ensemble du système économique (notamment les salaires et les finances publiques).

2. LES SUBSTITUTIONS ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

L'effet sur les combinaisons productives d'une modification de la structure des prélèvements obligatoires n'est pas direct. L'altération initiale des coûts relatifs des facteurs et, le cas échéant, du coût global de production, ne se traduira par des créations d'emplois qu'à travers les trois mécanismes suivants:

- les aspects techniques: quelles sont, pour chaque secteur de l'économie, les relations de complémentarité ou de substituabilité entre les facteurs de production ?
- quelle sera la réaction *ex post* des composantes non-fiscales du coût des différents facteurs suite à la mesure introduite (salaire, taux d'intérêt, prix des autres inputs...)?
- l'évolution technologique incorporée dans chaque facteur sera-t-elle modifiée ou non par la mesure considérée ici ?

Ces trois mécanismes cernent bien la problématique qui nous préoccupe ici. Le premier point fait explicitement l'objet de cette section. Le second ne pourra être mis en évidence qu'à travers l'analyse des résultats des simulations présentées plus loin. Quant au dernier point, il n'est pas intégré en tant que tel dans les modèles Hermès, mais une discussion sera menée dans la dernière section de ce chapitre sur ses principaux enjeux.

La nature des relations entre les facteurs de production est extrêmement complexe. La recherche d'une réorientation fiscale en faveur de l'emploi doit passer par une analyse approfondie de ces relations et de leurs interactions avec le reste du système économique. Rappelons que les modèles Hermès utilisés pour cette

2. Voir à ce sujet les travaux du Groupe de Travail "Emploi-Chômage" menés sous les auspices du Conseil Supérieur des Finances, Bruxelles.

3. Percebois P., "Fiscalité, combinaison productive en Europe: quelques questions clés", CRE-DEN, Université de Montpellier I, 1992.

étude distinguent trois facteurs de production: le travail, le capital, l'énergie (et les autres consommations intermédiaires pour la Belgique). Les relations entre ces facteurs ont été mises en évidence sur base d'estimations économétriques sur les années 1960 à 1990. Il ressort ainsi que capital et travail sont plutôt substituables tandis que l'énergie est complémentaire avec le capital. L'ampleur de ces mécanismes est cependant très variable entre les secteurs suivant les possibilités technologiques et les structures concurrentielles des marchés. Ces relations se traduisent par les mécanismes suivants: toute augmentation du prix relatif du capital va tendre, toutes choses égales par ailleurs, à réduire le rythme de l'investissement, à favoriser l'emploi et à défavoriser l'énergie. Cependant, cet accroissement de prix se traduira également par une ponction de revenu plus ou moins marquée qui tirera l'activité économique à la baisse; cet effet récession est en général d'une ampleur bien plus importante que les effets de substitution, ce qui se traduit alors par une baisse du niveau de l'emploi à court/moyen terme.

Dans le cas où une réduction des cotisations employeurs est envisagée, la création d'emplois qui va en résulter proviendra d'une part, de la baisse du coût salarial (relativement aux autres facteurs de production) et d'autre part, de la relance de l'activité économique générale.

Si l'on suppose que, parallèlement à une réduction du coût salarial, le coût de l'investissement est relevé (quelle qu'en soit l'origine), une indétermination apparaît *a priori* quant aux effets globaux sur l'activité économique, l'emploi et les prix: la réduction du coût salarial va tendre à relancer l'activité et générer des emplois tout en modérant l'évolution des prix tandis que la hausse du prix de l'investissement va peser sur le rythme de l'accumulation du capital et favoriser, en termes relatifs, le recours au facteur travail. Dans l'hypothèse de cette double mesure, la question est alors de savoir quel sera l'impact final de ces effets de retour sur l'emploi. L'objectif de ce chapitre est de fournir une première évaluation. Nous verrons dans la suite que les effets mis en oeuvre par une telle variante sont effectivement assez complexes mais que les modèles permettent de bien mettre en évidence ses principaux enjeux macroéconomiques, à tout le moins dans le cadre d'analyse qui est le leur, c'est-à-dire à court/moyen terme.

B. Des effets favorables à court-moyen terme ...

1. LE SCENARIO ENVISAGE

Le scénario retenu ici comprend deux volets interdépendants:

- réduction des cotisations employeurs dans tous les secteurs marchands d'un montant *ex ante* équivalent à la recette de la taxe CO₂/énergie envisagée dans le chapitre 3;
- augmentation du prix de l'investissement privé dans les cinq principaux secteurs (biens intermédiaires, biens d'équipement, biens de consommation, construction et services marchands) de manière à financer *ex ante* la mesure de réduction des cotisations.

Rappelons que la mesure est graduelle, à l'instar de la taxe CO₂/énergie prise comme point de repère. Les montants impliqués sont de l'ordre de 0,4% du P.I.B. pour la France et 0,5% pour la Belgique en début de période; ils culminent en 2001 à 1% pour la France et à 1,3% pour la Belgique (voir le chapitre 3 pour une description de cette taxe).

2. IMPACTS DU SCENARIO SUR LE COUT DE PRODUCTION

Globalement, le scénario retenu ici est neutre *ex ante* pour le coût de production macroéconomique. Néanmoins, des différences sectorielles importantes vont apparaître en fonction du degré de mécanisation (rapport entre les dépenses en investissement et en main d'oeuvre pour chaque secteur). De toute évidence, les secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement connaîtront une hausse de leur coût unitaire tandis que les services marchands et la construction connaîtront une réduction de celui-ci.

Le résultat sur l'indice des prix à la consommation joue un rôle prépondérant sur la dynamique des prix *ex post*. Le contenu en main d'oeuvre de biens retenus dans l'indice des prix à la consommation privée étant plus important que le contenu en capital, l'indice se réduit par rapport à la simulation de référence. Ce mouvement initial va ensuite contaminer l'ensemble du modèle *via* l'indexation salariale et l'évolution des prix de production de chaque secteur.

3. RESULTAT DES SIMULATIONS

Le tableau 14 présente les principaux résultats macroéconomiques de cette simulation pour la France et pour la Belgique. Ces résultats doivent évidemment être mis en vis-à-vis avec les autres jeux de simulations, mais il convient de garder présent à l'esprit leur caractère éminemment "expérimental". Cette augmentation du prix de l'investissement est artificielle dans la mesure où il apparaît malaisé d'en imaginer les modalités pratiques; elle ne constitue donc pas une mesure de politique économique en tant que telle. Les conclusions qui ressortent permettent toutefois d'analyser les marges de manoeuvre en termes de substitutions inter-factorielles et leurs impacts sur les prix de production et la compétitivité des entreprises.

Désinvestissement et créations d'emplois homogènes en France et en Belgique...

A l'aune des remarques préliminaires effectuées ci-dessus, les résultats offrent une physionomie relativement claire. Les substitutions factorielles entre le capital et le travail se traduisent par un repli de l'investissement assez marqué (-3% en niveau en fin de période pour la France, et -2% pour la Belgique) et, partant, une création d'emplois également significative (0,6% en Belgique, 0,4% en France). Le niveau général des prix à la consommation se réduit de 1% en France et de 0,3% en Belgique. Il découle logiquement de cette spirale désinflationniste, un regain d'exportations qui, associé à la relance de la consommation privée permise par les créations d'emplois et le relèvement des salaires réels, tire le Produit Intérieur Brut à la hausse : +0,05% en France et +0,4% en Belgique.

Il est à noter que la progressivité de la mesure et les délais liés aux modifications des décisions d'investissement font que, en début de période, c'est l'effet de relance inhérent à la baisse des cotisations qui prédomine. Ce n'est que progressivement que l'investissement s'ajuste et que les impacts dépressifs de la politique surgissent.

... mais des différences dans l'évolution des termes de coûts

Si les grandes tendances s'avèrent similaires entre les deux pays, certains mouvements de prix méritent un éclaircissement supplémentaire. La réaction des salaires réels, comme dans la plupart des variantes présentées dans cette étude, diverge nettement entre les deux modèles. L'absence d'effet productivité dans les équations françaises entraîne une prédominance de l'effet Phillips qui se traduit par une élévation du salaire réel brut (+1%) alors que celui-ci demeure sous contrôle en Belgique (+0,1%). Il s'ensuit une évolution du coût relatif capital/travail (composante non-fiscale du coût salarial) moins favorable aux créations d'emplois, évolution qui, de surcroît, pèse sur le coût unitaire de production des entreprises.

L'excédent brut d'exploitation se réduit donc en France tandis qu'il s'améliore en Belgique (sauf en début de période, *cf. supra*).

TABLEAU 14

Baisse des C.S.E financée par une taxe sur l'investissement
Principaux résultats macroéconomiques
(différences en % par rapport à la base)

	Belgique		France	
	année t	année t+8	année t	année t+8
Consommation privée	0,21	0,28	0,09	0,43
Investissement privé	0,71	-2,15	-0,11	-3,17
Exportations	0,06	0,55	0,04	0,20
Importations	0,08	0,07	0,04	-0,02
Produit Intérieur Brut	0,27	0,39	0,08	-0,03
Prix à la consommation	-0,16	-0,33	-0,24	-0,33
Emploi	0,18	0,67	0,03	0,48
Productivité par tête	0,10	-0,32	0,02	-0,67
Salaire brut réel par tête	0,22	0,16	0,11	1,29
Salaire coût réel par tête	-1,06	-3,17	-0,74	-1,58
Coût salarial unitaire	-1,29	-3,02	-0,99	-1,16
Revenu disponible réel	0,30	0,21	0,06	0,53
Excédent brut d'exploitation	1,75	2,87	0,78	1,40

Par ailleurs, les différences dans la formation des prix vis-à-vis du reste du monde expliquent la différence de l'évolution des prix des importations (on rappelle que l'environnement international est inchangé). Globalement, les entreprises françaises sont *price maker* pour un tiers du prix des biens importés (comportement de marge); la Belgique, par contre, est intégralement *price taker*. Cette différence provient des degrés d'ouverture respectifs des deux pays au commerce extérieur. Les prix à l'importation ont donc tendance à suivre partiellement les prix domestiques en France. Il en résulte une spirale plus désinflationniste sur les prix à la consommation, ce qui justifie en grande partie, pour cette variante, la différence sur l'indice des prix à la consommation des deux pays.

C. ...qui masquent des évolutions défavorables à plus long terme

1. LE RALENTISSEMENT DE L'INSERTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUIT A LA CROISSANCE DE LONG TERME...

Les résultats favorables obtenus à court et moyen terme ne sauraient masquer une évidence, à savoir qu'à plus long terme les effets d'une telle politique peuvent être très préjudiciables à la croissance et, plus tard, à l'emploi. La montée en régime de la taxe conduit à une accélération de la chute de l'investissement qui

atteint en France 3% en fin de période et, ce qui est préoccupant, la baisse tend à s'accélérer sur la période.

Cette baisse de l'investissement va se traduire en fin de compte, dans le modèle, par une diminution du rythme d'insertion des nouvelles technologies (progrès technique incorporé à chaque génération de capital), ce qui nuit à la productivité globale des facteurs de façon plus importante que lorsque la taxe frappait le seul facteur énergie. On conçoit donc aisément les limites d'une politique visant à alléger le coût du travail en frappant le capital: cela conduit à aggraver la chute de l'investissement déjà constatée lors de la taxe CO₂/énergie.

2. ...ET INCITE A UNE REFLEXION PLUS APPROFONDIE EXIGEANT DES MESURES SELECTIVES

En pratique, une politique pesant sur la fiscalité de l'investissement devrait distinguer les différents types de biens capitaux en fonction de leurs effets macroéconomiques; de ce point de vue, l'on distingue généralement les investissements de capacité des investissements de productivité et on peut pousser plus loin l'analyse pour essayer de distinguer, parmi ces derniers, les investissements qui augmentent la productivité globale des facteurs de ceux qui augmentent plutôt la productivité du travail, etc... Si les investissements de capacité créent des emplois, le résultat macroéconomique des investissements de productivité est parfois plus incertain, du moins à court terme. Mais pour le plus long terme, il est essentiel de ne pas frapper les investissements qui sont les vecteurs du progrès technique, c'est-à-dire qui sont à l'origine des progrès globaux de productivité.

Par ailleurs, la prise en compte d'autres contraintes, par exemple d'environnement, pourrait amener à "cibler" la fiscalité sur les investissements utilisés dans les processus de production les plus polluants.

Il faut donc rester extrêmement prudent à l'égard d'une politique de taxation de l'investissement productif et vis-à-vis du caractère inachevé de notre exercice. Celui-ci doit être prolongé par une recherche plus détaillée sur la nature des investissements soumis à la taxe.

Financement de la réduction des C.S.E. :

La taxation des revenus du capital

L'objet de cette étude est d'explorer le champ des possibles en termes de politiques fiscales favorisant les choix de combinaisons de facteurs de production dans un sens favorable à l'emploi. Il s'agit donc toujours de diminuer la charge fiscale et parafiscale pesant sur les coûts du travail et d'alourdir celle pesant sur le coût du capital. La section 4.1. du chapitre précédent survole la problématique et présente les principaux enjeux d'une telle politique. Dans ce chapitre, nous ne nous attachons pas à la taxation 'directe' du facteur capital physique (*cf.* chapitre 4), mais plutôt à la taxation de ses revenus, c'est-à-dire de son rendement - ce qui *de facto*, le rend moins attractif. La première section est consacrée à la taxation des revenus du capital en tant que rémunération d'une épargne financière (en Belgique, le pré-compte mobilier). La seconde section porte sur la taxation des revenus des entreprises, c'est-à-dire sur l'impôt des sociétés.

A. Hausse de la taxation des revenus de l'épargne

1. MODALITES DE LA MESURE ET SCENARIO

Dans cette section, on trouve d'abord une brève présentation des régimes de taxation des revenus de l'épargne en Europe. Ensuite, les enjeux d'une telle mesure de politique économique sont succinctement évoqués. Enfin, les hypothèses du scénario envisagé sont précisées.

Hétérogénéité des régimes de taxation des revenus de l'épargne

La fiscalité de l'épargne est actuellement très différente d'un pays à l'autre. En ce qui concerne le régime fiscal des intérêts attribués à des résidents, certains pays appliquent une retenue à la source dont le taux est variable, qui est soit libératoire (Belgique, Italie, Grèce, Portugal), soit imputable (et remboursable) à l'impôt des personnes physiques (Allemagne, Italie, Espagne, Irlande, Royaume-Uni). D'autres pays n'appliquent aucune retenue à la source. Les revenus d'intérêts sont donc imposés globalement, avec les autres revenus personnels, soit par déclaration volontaire (Luxembourg), soit suite à un échange de renseignements entre l'organisme payeur et l'administration fiscale (Danemark, France, Pays-Bas, Espagne). Cette variété des systèmes d'imposition se retrouve également au niveau de la fiscalité des plus-values et des dividendes. Les revenus d'intérêts attribués à des non-résidents ne sont généralement pas taxés¹.

1. *cf.* Rapport sur certains aspects belges et européens de la fiscalité de l'épargne, Section Fiscalité et Parafiscalité du Conseil Supérieur des Finances, Bruxelles, Juin 1993.

Le cas de la Belgique

En Belgique, la fiscalité des revenus de l'épargne constitue un impôt définitif libérateur pour les seuls ménages, leurs revenus mobiliers n'étant pas globalisés dans leur déclaration à l'impôt des personnes physiques. Par contre, pour les sociétés, le précompte mobilier est une avance à imputer sur l'impôt dont elles sont redevables. Les sociétés sont donc insensibles, du moins de manière directe, à une modification du taux de la fiscalité mobilière. En termes budgétaires, la fiscalité mobilière à charge des particuliers représente en Belgique des montants assez modestes en comparaison avec l'impôt sur les revenus de travail: 1% du P.I.B. en 1993 pour la fiscalité mobilière (dont moins d'un quart de précomptes mobiliers sur dividendes) contre 12% du P.I.B. pour l'I.P.P. (hors précomptes mobilier et immobilier). La fiscalité mobilière des personnes physiques ne représente que 6,7% du total des recettes de fiscalité directe. Ceci est la conséquence d'un triple phénomène:

- Les dividendes sont normalement frappés d'un taux de précompte de 25%, qui vient s'ajouter à l'impôt des sociétés ayant préalablement frappé les bénéfices distribués. En conséquence, la majeure partie du *return* attendu par un particulier de son actif à risque est une plus-value qui, elle, n'est pas imposée à l'impôt des personnes physiques;
- En ce qui concerne les revenus d'intérêts, les possibilités d'échapper au précompte mobilier sont nombreuses. Certaines (dépôts à vue peu rémunérés, carnets d'épargne) sont peu attrayantes pour le spéculateur et leur part dans le total de l'épargne est en constante diminution. D'autres placements rémunérés permettent d'échapper au précompte. Il s'agit des placements effectués par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM): les SICAV monétaires et obligataires, et produits analogues, capitalisent généralement les revenus d'intérêts (SICAV de capitalisation) et les distribuent sous forme de plus-values non soumises à l'I.P.P. Enfin, il existe une possibilité illégale d'échapper à la fiscalité mobilière: la distraction aux yeux du fisc de revenus de placements d'actifs à l'étranger, et en particulier dans un pays ne prélevant pas de retenue à la source pour les non-résidents. Au total, la part d'actifs échappant au précompte mobilier représente plus de la moitié du portefeuille 'non à risque' des particuliers. Si cette proportion est quasi-constante historiquement, il faut cependant noter que sa composition a évolué: les actifs peu ou pas rémunérés ont considérablement diminué par rapport aux actifs rémunérés mais non précomptés (placements à l'étranger ou *via* des OPCVM);
- Enfin, outre cet aspect "assiette", il faut noter que le taux de précompte mobilier sur intérêts est relativement bas par rapport au taux d'autres prélèvements fiscaux sur le revenu. Il est passé de 25% à 10% en 1990 (sur actifs nouvellement émis, les anciens actifs restant précomptés à 25% jusqu'à leur terme), puis à 10,3% fin 1993 et 13,39% en 1994.

Le cas de la France

La situation française est assez différente², les revenus de valeurs mobilières étant normalement globalisés pour le calcul de l'impôt sur le revenu, avec cependant des prélèvements libérateurs et des abattements spécifiques à certaines catégories de revenus mobiliers. De plus, l'administration fiscale bénéficie de la transmission obligatoire d'un relevé annuel des versements de revenus mobiliers par bénéficiaire, établi par le payeur.

Pour les firmes, à quelques exceptions près, les revenus de leur épargne sont globalisés dans le calcul de l'impôt des sociétés et sont donc en général taxés à 33 % 1/3.

2. Voir Valenduc Ch. (1988) : "Fiscalité de l'épargne : fiches par pays", Ministère des finances, note CV/GTEPNI, juin 1993.

En ce qui concerne les ménages, la nature du prélèvement fiscal varie selon le type de revenu généré.

- Les intérêts sont, en partie selon l'option de l'épargnant, soit intégrés à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit assujettis à par le biais d'un prélèvement libératoire dont le taux varie selon la créance. Les taux en vigueur en 1993 étaient de 18,1% pour les emprunts publics, de 38,1% pour les dépôts bancaires, de 0 à 38,1% pour les bons de capitalisation suivant leur échéance, et de 53,1% pour les bons anonymes. On peut noter enfin que ces barèmes ont diminué de 30 à 50%, suivant les cas, depuis 1989, excepté pour les bons de capitalisation anonymes, dont le taux est resté constant.
- Les plus-values sont imposables au taux de 16% si leurs montants excèdent 325 800 FF par foyer fiscal.
- Les dividendes ne font pas l'objet d'un prélèvement libératoire et sont globalisés à l'impôt sur le revenu pour leur montant, avoir fiscal inclu. Ce dernier est ensuite déduit de l'impôt.

Cependant, les possibilités d'échapper à l'imposition des revenus de l'épargne sont nombreuses. Un grand nombre de produits se trouvent défiscalisés ou ayant des plafonds relativement élevés (les livrets A et livrets bleus, les livrets d'épargne-logement, les plans d'épargne-logement, les créances d'assurance-vie etc...). A cela, il faut ajouter les abattements spécifiques à certains revenus de valeurs mobilières. En effet, la plupart des intérêts obligataires et des dividendes bénéficient d'un abattement de 8 000 FF pour un célibataire et de 16 000 FF pour un couple.

Au total, on estimait en 1988, que 65 % des placements rémunérés des ménages, hors dépôts à vue, ne faisaient pas l'objet d'un prélèvement fiscal³.

Contexte de la mesure

A l'évidence, ces évolutions sont largement liées à la libéralisation des mouvements des capitaux, effective depuis 1990, et à la réalisation du marché intérieur des services bancaires. L'objectif de ces mesures -assurer une allocation optimale des ressources financières à l'intérieur de l'U.E.- risque de ne pas être atteint, les agents économiques en tirant parti pour délocaliser leurs opérations financières pour des raisons strictement fiscales. Ces délocalisations pour raisons fiscales sont rendues possibles par les particularités des régimes d'imposition actuellement en place dans les pays de l'Union Européenne. En effet, d'une part, l'épargne délocalisée s'oriente vers les pays n'imposant pas de retenue à la source pour leurs non-résidents et d'autre part, le système en vigueur renvoie en pratique au principe de la résidence par lequel chaque pays impose ses résidents sur des revenus de toute origine géographique. En l'absence d'un système d'échange d'informations généralisé entre organismes payeurs étrangers et administration fiscale du pays de résidence, le principe de la résidence n'est appliqué que de manière incomplète et laisse des montants importants de revenus échapper à toute imposition.

La réaction de la politique fiscale à ces rétrécissements des bases nationales de l'impôt mobilier est (et risque d'être encore davantage), une diminution du taux de taxation des revenus du capital -défiscalisation compétitive- compensée par un renforcement de la fiscalité sur les assiettes moins mobiles, en particulier les revenus du travail.

3. Commissariat Général du Plan (1989) : "Europe financière et monétaire", Rapport de la commission présidée par Monsieur Jean Peyrelevade

Dans son "Rapport sur certains aspects belges et européens de la fiscalité de l'épargne" (juin 1993), la Section Fiscalité et Parafiscalité du Conseil Supérieur des Finances (Bruxelles) souligne le fait que la compétition fiscale n'est pas intrinsèquement profitable: si une petite économie ouverte qui subit la défiscalisation compétitive n'a d'autre alternative que de laisser s'accroître l'écart entre la taxation des facteurs de production fixes (le travail) et celle des facteurs de production mobiles (le capital), alors le maintien de la souveraineté juridique (c'est-à-dire l'absence d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne) aboutit à la perte de souveraineté économique par limitation de l'autonomie des petites économies en matière de politique fiscale.

C'est dans ce cadre général, marqué par des préoccupations tant d'efficience que d'équité (horizontale et verticale), que s'inscrit cet exercice simulant un allègement des C.S.E. financé par un renforcement de la fiscalité de l'épargne financière des ménages.

Scénario retenu

Une politique qui viserait à relever les retenues à la source sur les dividendes et revenus de l'épargne peut avoir des conséquences importantes sur les placements des ménages ou des sociétés. Si la politique est menée à un échelon national, rien ne garantit que les recettes du précompte vont suivre le relèvement des taux ; on peut assister à une fuite de capitaux. Face à autant d'incertitudes quant au rendement que l'on peut attendre d'un relèvement du taux de prélèvement à la source, nous avons opté pour un scénario où l'on fait augmenter la masse des prélèvements à la source de 40% en une fois (et non pas de manière progressive). Les implications d'une telle variante en termes de modalités de politique économique et de comportements des agents seront brièvement abordées au point 5.1.3.

Cette variante n'a été mise en oeuvre que pour la Belgique. En effet, la complexité du système français (possibilité pour les épargnants d'opter pour une retenue à la source ou pour une globalisation avec leur impôt sur le revenu, taux différents selon les produits etc...) aurait conduit à poser des hypothèses pour le moins ambitieuses quant à la stabilité du comportement d'épargne des ménages et ne permet pas une mise en oeuvre simple. De plus, la proportion relativement faible des retenues à la source, ne peut faire de cette variable un instrument de politique fiscale efficace en terme de rendement.

En Belgique, un relèvement du précompte mobilier de 40% n'a de répercussions directes que sur le revenu disponible des ménages et, bien sûr, celui de l'Etat. En effet, le précompte mobilier payé par les entreprises tant sur les revenus d'intérêts que sur les dividendes est imputé à l'impôt des sociétés.

On notera qu'*ex ante*, la hausse des précomptes mobiliers ne finance pas la réduction des C.S.E. En effet, les recettes de précomptes mobiliers sont relevées de 41,3 milliards la première année, 45,2 milliards la cinquième année et de 54,5 milliards au bout de 9 ans (dont 11,4, 12,6 et 14,6 milliards imputés à l'impôt des sociétés) contre 38,1 milliards, 93,1 milliards et 141,4 milliards de réduction non ciblées de cotisations sociales patronales les mêmes années (tableau 15). Il ne nous a pas paru défendable de faire l'hypothèse d'une augmentation des prélèvements sur les revenus de l'épargne supérieure à 40%.

TABLEAU 15

Baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse des précomptes mobiliers - Belgique : modalités de la variante *ex ante*
(en milliards de FB)

	Baisse C.S.E.	Hausse précomptes mobiliers	Variation du compte des pouvoirs publics <i>ex ante</i>
année t	- 38	+ 41	+ 3
année t+4	- 93	+ 45	- 48
année t+8	- 141	+ 54	- 87

Il s'agit donc d'un scénario où les prélèvements obligatoires globaux diminuent et où le déficit public augmente *ex ante*. Ses répercussions sur l'activité et la croissance seront, dès lors, positives *via* les mécanismes du multiplicateur keynésien.

2. CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES D'UNE BAISSÉ DES C.S.E. FINANCEE (PARTIELLEMENT) PAR UNE HAUSSE DES PRECOMPTES MOBILIERS

Principaux mécanismes en action

Une baisse progressive des cotisations employeurs de Sécurité sociale financée en partie par un relèvement du précompte mobilier diffuse ses effets à travers la baisse du coût du travail et des coûts de production et *via* la ponction sur le revenu disponible des ménages opérée par l'augmentation des retenues sur les revenus de l'épargne.

La réduction des coûts salariaux, tout en allégeant les coûts de production, rend le facteur travail plus intéressant et encourage donc l'embauche de travailleurs. La demande intérieure va bénéficier des emplois et des revenus supplémentaires et, stimulant l'activité économique, va générer de nouvelles créations d'emplois. La hausse des précomptes mobiliers, qui ne couvre pas entièrement la baisse des cotisations sociales, n'altère qu'en partie cette impulsion. L'effet revenu initial est donc positif.

TABLEAU 16 Baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse des précomptes mobiliers - Belgique - Principaux résultats macroéconomiques (différences en % par rapport à la base).

	année t	année t+4	année t+8
P.I.B. en volume	0,05	0,54	0,70
- consommation privée	-0,16	0,19	0,22
- investissements	0,05	0,88	1,52
- exportations	0,06	0,46	0,60
- importations	-0,13	0,22	0,39
Prix de la consommation privée	-0,15	-0,47	-0,45
Salaire brut réel par tête (secteur marchand)	0,14	0,29	0,20
Coût salarial par tête (secteur marchand)	-1,29	-2,83	-3,54
Coût salarial par unité produite (secteur marchand)	-1,23	-2,73	-3,10
Emploi en milliers	3,3	18,9	32,0
en %	0,09	0,52	0,87
Revenu disponible réel des ménages	-0,25	0,14	0,19
Excédent brut d'exploitation en % de la valeur ajoutée au coût des facteurs	0,52	0,96	1,04
Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques			
- en milliards de FB	-3,9	-23,3	-37,4
- en % du P.I.B.	-0,07	-0,29	-0,37
Solde extérieur courant			
- en milliards de FB	2,0	-7,9	-18,7
- en % du P.I.B.	0,03	-0,09	-0,18

Ralentissement de l'inflation

Le coût salarial par tête est réduit de 1,3% la première année et de 3,5% après 9 ans. Toutefois, comme on observe une légère diminution de la productivité par tête (-0,2% en fin de période), le coût salarial par unité produite n'est diminué que de 3,1% en t+8. Il n'empêche que dans le processus de choix de technologie, le travail devient plus intéressant et qu'une substitution entre les facteurs de production s'opère progressivement au fur et à mesure de la mise en place de nouvelles générations de capital (cf. fonctions de production *putty-clay* dans les secteurs industriels). Globalement, la réduction du coût salarial par unité produite se répercute sur les coûts de production et donc sur les prix de vente des biens et services produits en Belgique. Ainsi, le prix de la consommation privée est abaissé de 0,15% la première année et de 0,45% la neuvième année. De même, les prix des

biens exportés sont également réduits (-0,44% après 9 ans), ce qui améliore la compétitivité des exportateurs belges.

Accélération de la croissance

Le volume des exportations s'accroît dès la première année. La neuvième année, il est relevé de 0,6% en raison de l'amélioration, tant de la compétitivité que de la rentabilité des biens et services exportés. D'autre part, la demande intérieure, d'abord légèrement affectée en tout début de période (-0,10% la première année), est, à moyen terme, également stimulée par la politique considérée (+0,34% après 5 ans et +0,51% après 9 ans).

Le profil des variations de la consommation privée suit fondamentalement l'évolution du revenu disponible réel des ménages (Tableau 17). Ce dernier diminue dans un premier temps (-0,25% la première année) en raison du relèvement des précomptes mobiliers mais augmente à partir de la troisième année (+0,14% après 5 ans et +0,19% la neuvième année) suite à l'augmentation de l'emploi et du salaire brut réel par tête (+0,20% en fin de période en raison de l'effet Phillips: un chômage moins élevé pèsera moins sur les négociations salariales) ainsi qu'à la hausse des revenus réels des indépendants (+0,55% en fin de période). Par ailleurs, la consommation privée (-0,16% l'année t et +0,22% en t+8) est également stimulée par la baisse des prix et la réduction du chômage, l'épargne de précaution devenant moins nécessaire. Ainsi, le taux d'épargne des ménages est légèrement abaissé: -0,07 point la première année et -0,03 point en fin de période. Quant aux investissements en logements, ils sont encouragés à moyen terme (+2,3% en t+8) suite à l'augmentation du revenu disponible en termes réels.

Les entreprises, pour leur part, accroissent leurs investissements dès la première année de la simulation (+0,1%) et jusqu'en fin de période (+1,5% en t+8). Cet accroissement découle de l'amélioration des perspectives de débouchés sur les marchés extérieurs relayée par le redressement du marché intérieur.

Au total, le P.I.B. est relevé de 0,05% la première année, 0,54% la cinquième et 0,70% après 9 ans. Le multiplicateur keynésien du déficit public "injecté" dans l'économie *ex ante* (baisse des C.S.E. en partie compensée par une hausse des précomptes mobiliers) est donc de 0,8% en t+8.

TABLEAU 17

Baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse des précomptes mobiliers - Belgique - Décomposition du revenu disponible réel des ménages (différences en milliards de FB de 1980 par rapport à la base)

	année t	année t+4	année t+8
Revenu disponible des ménages, dont	-8,4	4,9	7,3
Ressources			
Masse salariale, dont:	-17,2	-30,2	-37,6
masse salariale brute (c'est-à-dire hors cotisations patronales)	3,7	14,3	22,1
Excédent brut d'exploitation	1,5	5,2	5,7
Intérêts reçus	4,9	10,6	11,1
Prestations sociales	1,4	0,6	-0,2
Autres revenus courants	0	0	0
Emplois			
Cotisations patronales de S.S.	-20,9	-44,4	-59,6
Cotisations personnelles de S.S.	0,5	2,3	3,6
Impôts directs (y.c. précomptes mobiliers)	19,4	23,5	27,7

Hausse de l'emploi

Le scénario simulé permet de créer 32000 emplois supplémentaires en fin de période, soit une augmentation de 1,1% de l'ensemble de l'emploi marchand de la simulation de référence. Cet effet positif résulte des substitutions factorielles qui jouent ici en faveur de l'emploi et de l'augmentation de l'activité.

Détérioration de la balance extérieure

En fin de période, le solde de la balance extérieure courante est réduit de 18,7 milliards de FB, soit 0,18% du P.I.B. C'est le résultat de deux mouvements en sens opposés: l'effet-volume positif et l'effet-prix négatif. Le volume des exportations augmente plus rapidement que le volume des importations. L'impact final négatif sur le solde extérieur courant s'explique donc par un effet-prix supérieur à l'effet-volume: les prix des importations restent pratiquement inchangés alors que les prix des exportations sont nettement diminués, en raison de la baisse des coûts de production.

Accroissement du déficit public

Le besoin net de financement de l'ensemble des administrations publiques augmente dans ce scénario de financement (partiel) des baisses de C.S.E. par le précompte mobilier: 4 milliards de FB la première année et 37 milliards de FB après 9 ans. Les recettes sont diminuées de 71 milliards en t+8: les cotisations de Sécurité sociale baissent de 127 milliards et les taxes indirectes de 2 milliards (cf. le ralentissement de l'inflation) alors que les impôts directs augmentent de 59 milliards suite à la hausse des revenus des entreprises et des particuliers et à la hausse des précomptes mobiliers. Parallèlement à la contraction des recettes, on observe aussi une diminution des dépenses publiques de 34 milliards en t+8 (diminution s'expliquant par le ralentissement de l'inflation et la diminution du nombre de prestataires sociaux).

Au total, la conclusion selon laquelle le scénario est défavorable aux finances publiques doit être nuancée. Le déficit créé *ex ante* par une baisse des cotisations patronales supérieure à la hausse des recettes fiscales est en grande partie comblé par les effets induits de la politique. Ainsi, après 9 ans, le déficit n'est que de 37 milliards contre une diminution des recettes *ex ante* de 87 milliards.

3. RISQUES ET INCERTITUDES ENTOURANT LA MISE EN OEUVRE D'UNE TELLE POLITIQUE

L'exercice présenté ici est essentiellement technique et ne préjuge pas du caractère réaliste ou réalisable de la mise en oeuvre d'un scénario fiscal permettant d'atteindre des objectifs aussi ambitieux.

Très clairement, rechercher une augmentation des recettes de la fiscalité de l'épargne (par un accroissement du taux d'imposition ou par un élargissement de l'assiette aux revenus échappant jusqu'ici au précompte mobilier), voire même simplement mettre fin aux phénomènes d'érosion, nécessite des mesures politiques qui sont difficilement envisageables à l'échelle d'un seul pays.⁴

En particulier, se pose la question de la zone optimale de coopération fiscale. Dans un environnement où la liberté de circulation des capitaux est un phénomène pratiquement universel, l'efficacité d'une mesure de relèvement de la fiscalité mobilière, au niveau européen par exemple, dépend de la capacité communautaire d'ériger des barrières à l'évasion de capitaux hors de la zone. Ces barrières peuvent être de différentes natures: barrières réglementaires à travers un contrôle du mouvement des capitaux ou barrières économiques (différentiel positif de rendement ou négatif de risque à l'intérieur de la zone).

En outre, la variante présentée ici ne postule pas que les taux d'intérêt puissent être directement affectés par la mesure, de même que l'écart entre les taux nationaux et les taux étrangers.

Une mesure de relèvement de la fiscalité mobilière, surtout d'une telle ampleur, peut néanmoins modifier l'offre de fonds par une variation de l'épargne des particuliers ou *via* des réajustements au niveau de l'affectation de leur richesse financière, soit vers des actifs non financiers, soit par glissements entre le court et le moyen terme, soit d'une devise à l'autre. Quoiqu'il en soit, l'exercice réalisé dans le cadre de cette étude ne fait pas d'hypothèse quant à une modification des comportements des ménages en matière de placements financiers. De plus, il n'est pas certain que les emprunteurs maintiennent une demande de fonds inchangée et soient en mesure de contenir une hausse des taux d'intérêt bruts. Enfin, les conséquences de la nouvelle situation fiscale pourraient être à l'origine de certaines modifications de la politique monétaire dont il est difficile de définir le sens en l'absence d'un scénario fiscal précis.

4. Cf. la proposition dite "Scrivener" (1990), par laquelle la Commission des C.E. proposait au Conseil une directive concernant un régime commun de retenue à la source sur les intérêts. Cette proposition ne fut pas adoptée, bien que remise d'actualité lors des présidences belge et allemande de 1993.

B. Hausse de la taxation des revenus des entreprises (impôt des sociétés)

1. MODALITES DE LA MESURE ET SCENARIO

Les revenus générés par l'activité économique des entreprises font l'objet d'un prélèvement fiscal à l'impôt des sociétés, assimilé à une taxe sur les revenus du capital physique, par opposition à la fiscalité de l'épargne. Toutefois, cette opposition est formelle. En Belgique et dans la plupart des pays, le revenu du capital est taxé d'une part, à l'impôt des sociétés (I.Soc) et d'autre part, à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.). Les bénéfices des sociétés reviennent toujours, *in fine*, à des personnes physiques; ce sont donc les individus qui supportent de manière ultime l'entière charge fiscale.

L'impôt des sociétés: définition

Schématiquement, les bénéfices des sociétés sont, soit mis en réserve par la société, soit distribués sous forme d'un revenu mobilier aux détenteurs de parts sociales.

- Dans le premier cas, ils sont taxés à l'impôt des sociétés avant de constituer un auto-financement qui accroît la valeur bilantaire de la société. Cette mise en réserve a pour éventuel corollaire une plus-value des parts sociales. En Belgique, ces revalorisations patrimoniales ne sont pas taxées à l'impôt des personnes physiques. En France, les plus-values réalisées par des particuliers ne sont pas globalisées avec les autres revenus mais sont néanmoins taxées à partir d'un seuil de cession. La plus-value peut également profiter à une société actionnaire; dans ce cas, elle est soumise à une forme particulière de taxation à l'I.Soc. en Belgique comme en France.
- Dans le second cas, les bénéfices distribués sous forme de dividendes -et déjà soumis à l'impôt des sociétés- constituent un revenu pour une personne physique ou pour une autre société. En Belgique, si le bénéficiaire est un particulier, les dividendes sont encore frappés d'un impôt sur le revenu des personnes physiques. Cet impôt prend en pratique, la forme d'un précompte mobilier sur dividendes qui constitue, depuis 1984, un impôt définitif. Les dividendes échéant aux particuliers ne sont donc pas globalisés avec leurs autres revenus et ne sont pas, de ce fait, soumis au barème fiscal de l'I.P.P. Si les dividendes viennent en rémunération de parts sociales détenues par une autre société, ils contribuent alors à la constitution des bénéfices de cette société. Autrement dit, les dividendes perçus par une société -et déjà frappés d'un prélèvement en amont- sont ajoutés à leurs autres revenus et subissent de manière globale l'application du barème fiscal. Toutefois, en Belgique et en France, le principe du '*non bis in idem*' impose de prévenir, dans une mesure aussi large que possible, la taxation successive d'un même bénéfice dans le cas de transferts en chaîne de ce revenu entre sociétés mères et filiales.

La variante dont il est question dans cette section traite de l'impôt des sociétés, c'est-à-dire des revenus du capital en tant que bénéfices liés à l'activité économique et non en tant que revenus mobiliers (*cf.* section 5.1).

L'impôt des sociétés: rendement

En Belgique, l'impôt des sociétés représentait 7% des recettes de fiscalité directe et indirecte des administrations publiques en 1981. En 1989, le pourcentage atteignait 10,4% et 8,3% en 1993. En France, l'impôt des sociétés valait 7,7% des impôts totaux en 1981. En 1988, il en représentait 8,8% et seulement 6% en 1992.

En Belgique, l'impôt des sociétés rapportait 167 milliards de FB de recettes fiscales⁵ en 1993, soit 2,3% du P.I.B. Cette proportion avait progressivement crû durant la décennie précédente pour culminer entre 1986 et 1989 à environ 2,8%

du P.I.B., reflétant ainsi un effet d'assiette (accroissement de la masse des excédents d'exploitation), fruit de la politique volontariste -de restauration de la rentabilité des entreprises- menée durant les années '80. L'effritement du rendement de l'I.Soc observé entre 1990 et 1992 est la conséquence de divers mouvements:

- l'effritement relatif de la masse des bénéfices des sociétés suite à la redistribution du revenu national en faveur des ménages durant les années de haute conjoncture (1989 et 1990);
- l'érosion de la croissance de la base taxable en raison d'un recours de plus en plus important, organisé légalement ou spontanément (ingénierie fiscale), aux différents mécanismes de soustraction de bénéfices de l'assiette;
- la révision à la baisse, en 1990 et 1991, des taux barémiques de l'impôt des sociétés.

Depuis 1993, la part de l'impôt des sociétés dans le P.I.B. et dans les recettes fiscales est de nouveau en hausse suite à différentes mesures fiscales prises pour limiter le recours à certains procédés d'érosion de la base taxable; elle devrait encore croître dans le futur en raison des effets redistributifs du "*Plan global pour la compétitivité, la croissance et l'emploi*" (1994) en faveur des entreprises.

L'impôt des sociétés: taux légal et taux effectif

Les bénéfices nets taxés à l'impôt des sociétés sont le résultat de la soustraction de déductions fiscales (exonérations de bénéfices déjà imposés en amont, déductions liées à l'engagement de travailleurs, déductions pour investissements, déductions pour pertes antérieures, etc.) des bénéfices bruts (bénéfices réservés, bénéfices distribués et charges professionnelles comptables non admises fiscalement). En Belgique, les déductions représentaient environ 50% des résultats bruts en 1990. La question se pose donc de la mesure du taux effectif de la fiscalité des sociétés.

Dans un modèle macroéconomique comme Hermès, on utilise un taux effectif macroéconomique, rapportant les recettes d'impôt des sociétés aux excédents d'exploitation. Cette approche comporte certaines limites, notamment:

- les bénéfices fiscaux ne correspondent pas aux bénéfices comptables ni au solde du compte d'exploitation;
- il existe un biais chronologique à comparer recettes et excédents de la même année: l'impôt est acquitté en partie anticipativement et en partie avec retard;
- si les excédents d'exploitation présentent l'avantage d'être nets de transferts de revenus entre sociétés mères et filiales, ils ont l'inconvénient de correspondre au solde des excédents négatifs et positifs, ces derniers étant les seuls à engendrer des recettes fiscales;
- enfin, un taux moyen (tous secteurs confondus) est inévitablement biaisé par certaines inégalités sectorielles face à l'impôt des sociétés.

Les comportements des entreprises face à l'imposition de leur bénéfice

Une hausse des recettes de l'impôt des sociétés peut avoir pour origine différentes mesures: une hausse du taux légal d'imposition ou une hausse du taux effectif qui peut lui même découler d'une diminution des exemptions ou déductions possibles ou encore d'une intensification de la lutte contre la fraude. Dans un modèle macroéconomique, la manière concrète selon laquelle une augmentation du rendement de l'impôt des sociétés est mise en oeuvre importe peu. C'est le taux

5. y compris, additionnels communaux. A titre comparatif, l'I.P.P. totalisait plus de 900 milliards de FB en 1993 et les impôts indirects près de 800 milliards.

effectif d'impôt des sociétés rapporté à une assiette macroéconomique (et non pas financière) qui est important.

Il est malaisé de saisir macroéconomiquement la manière dont une augmentation du taux effectif d'imposition des sociétés peut se répercuter sur les variables macroéconomiques, tant l'hétérogénéité des entreprises face à l'impôt est grande: entreprises en perte ou en surplus, modalités de déduction variant selon l'activité ou la nature de la société, etc. Par ailleurs, l'absence de séries longues en ce qui concerne les données sectorielles relatives à l'impôt des sociétés rend difficile toute estimation sectorielle. Spontanément, les grandeurs macroéconomiques du modèle sont relativement peu affectées par une augmentation des prélèvements sur les bénéfices des sociétés. Le canal par lequel se diffuse ses effets est l'augmentation -légère- du coût d'usage du capital (puisque la rentabilité -après impôt- des immobilisations corporelles est réduite⁶), lequel implique une réduction de l'avantage comparatif du capital par rapport aux autres facteurs de production. Il s'ensuit une diminution de l'investissement.

Toutefois, dans le cadre d'une hausse importante et annoncée du taux de prélèvement sur les bénéfices des sociétés, il n'est pas exclu que les entreprises répercutent l'impact de cette diminution de leur profit après impôt sur leur taux de marge de manière à conserver une rentabilité après impôt comparable. Pour prendre en compte ce type de comportement dans le modèle, on a réestimé économétriquement les équations de prix de production au coût des facteurs, c'est-à-dire le taux de marge sur les coûts de production en incorporant dans les équations existantes un terme de tension supplémentaire: le taux effectif d'impôt des sociétés sur une assiette macroéconomique (l'excédent d'exploitation). Une fois les coefficients estimés, il a été possible de calculer les élasticités des prix au taux effectif macroéconomique d'imposition et ainsi de calculer les répercussions que ce mode de financement des baisses de C.S.E. pourraient avoir sur les prix (voir encadré).

Scénario retenu

Le scénario repose sur une réduction des cotisations patronales de Sécurité sociale financée -partiellement- par une hausse de 20% du taux effectif d'imposition des sociétés. Cette dernière représente dans le cas de la Belgique une augmentation *ex ante* du rendement de l'impôt des sociétés de 38 milliards de FB la première année, 48 milliards de FB la cinquième et 55 milliards de FB après 9 ans (contre une baisse des cotisations employeurs de 38, 93 et 141 milliards de FB les mêmes années) et, dans le cas de la France, 26,3 milliards de FF la première année et 34,8 et 47,1 milliards de FF les cinquième et neuvième années contre 21,3 , 57,9 et 101 milliards de FF de diminution des cotisations sociales employeurs les années correspondantes.

6. Le coût d'usage du capital est fonction du prix de l'investissement (*cf.* coût d'acquisition de l'investissement), du taux d'intérêt (*cf.* coût de l'emprunt nécessaire à l'acquisition de l'investissement ou non paiement des intérêts qui auraient été reçus si les fonds propres avaient été prêtés plutôt que consacrés à des actifs corporels), du taux d'amortissement (*cf.* déclassement), du taux effectif d'imposition et du taux de subvention d'exploitation (*cf.* rentabilité après impôt de l'investissement).

TABLEAU 18 Baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse de l'impôt des sociétés : modalités de la variante *ex ante* (en milliards)

	BELGIQUE (FB)			FRANCE (FF)		
	Baisse C.S.E.	Hausse impôt des sociétés	Variation du compte des pouvoirs publics <i>ex ante</i>	Baisse C.S.E.	Hausse impôt des sociétés	Variation du compte des pouvoirs publics <i>ex ante</i>
année t	- 38	+ 38	0	- 21	+ 26	+ 5
année t+4	- 93	+ 48	- 45	- 58	+ 35	-23
année t+8	- 141	+ 55	- 86	- 101	+ 47	- 54

Par ailleurs, des corrections sont introduites dans le calcul des prix de vente des entreprises. Ces corrections sont calculées à partir de l'estimation des élasticités des prix de production au taux effectif d'imposition (*cf.* encadré).

LES ÉLASTICITÉS DES PRIX DE PRODUCTION SECTORIELS AU TAUX EFFECTIF MACROÉCONOMIQUE D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Les modèles Hermès distinguent différents niveaux dans la formation des prix, allant de la détermination des coûts des facteurs primaires à la formation des prix finaux qui, en retour, jouent sur les coûts des facteurs. Chaque niveau permet de déterminer le suivant, soit à partir d'une équation de comportement, soit à partir d'une identité. De plus, un certain nombre de variables, extérieures à la chaîne des prix proprement dite, influencent la formation des prix soit à long terme (taux d'intérêt, prix à l'importation, productivité), soit à court terme (degré d'utilisation des capacités de production, taux de chômage).

Dans le modèle Hermès, le taux de croissance des prix de production -qui jouent un rôle central dans la chaîne des prix- dépend de l'évolution des coûts de production et d'un taux de marge ainsi que, dans le cas de la Belgique, des prix des biens concurrents importés. Les ajustements ne sont pas instantanés. Le taux d'utilisation des facteurs de production intervient dans l'équation comme un terme de tension.

Lors d'une nouvelle estimation (exploratoire et approximative, étant donné l'absence de données sectorielles relatives à l'impôt des sociétés), le taux effectif macroéconomique d'imposition des sociétés a été introduit comme un terme de tension supplémentaire, de manière à tenter de prendre en compte la manière dont les entreprises pourraient répercuter, dans leur taux de marge, une augmentation des prélèvements sur leur profit avant impôt, de sorte qu'elles puissent maintenir leur taux de marge après imposition.

$$d \ln PQFs = \lambda_1 * (a \times d \ln PBs + (1-a) \times d \ln PQMs) + \lambda_2 * (c + a \times \ln PBs[t-1] + (1-a) \times \ln PQMs[t-1] - PQFs[t-1]) + m \times \ln QRs + n \times \ln TIS$$

avec	PQFs	prix de production du secteur s
	PBs	coût de production du secteur s (a=1 pour la France)
	PQMs	prix des importations de biens ou services s
	QRs	taux d'utilisation des capacités de production du secteur s
	TIS	taux d'imposition effectif macroéconomique des sociétés

Dans la plupart des équations estimées, le coefficient du taux effectif d'impôt des sociétés s'est avéré significatif. Sans doute, conviendrait-il néanmoins d'approfondir la démarche entreprise dans le cadre de cet exercice et de systématiquement étudier les différentes facettes de la relation à l'aide de l'analyse économétrique. C'est un travail qui demanderait du temps et il n'entre pas dans notre intention d'y procéder dans le cadre de cette étude.

Avec ces nouvelles estimations, il a alors été possible de calculer les élasticité des prix de vente des entreprises au taux d'imposition effectif, c'est-à-dire la variation des prix induite par une variation de 1% du rendement de l'impôt des sociétés. Il est intéressant de constater qu'à moyen terme, ce sont les secteurs d'activité les moins exposés à la concurrence étrangère qui seraient le plus à même de répercuter dans leurs prix une hausse de leurs charges fiscales. A court terme, au contraire, il semble que les secteurs qui comptent le plus grand nombre de petites entreprises (les services marchands, par exemple) réagissent beaucoup moins que les autres secteurs; sans doute parce que leur poids dans la détermination des prix sur le marché est faible.

Elasticités des prix de production sectoriels au taux effectif macroéconomique d'imposition des sociétés

	BELGIQUE		FRANCE	
	Elasticité de court terme (1)	Elasticité de moyen terme (t+8)	Elasticité de court terme (1)	Elasticité de moyen terme (t+8)
Biens intermédiaires	0,007	0,022	0,073	0,095
Biens d'équipement	0,044	0,050	0,028	0,045
Biens de consommation	0,053	0,081	0	0,075
Construction	0,046	0,117	0	0,121
Transports et communication	0,049	0,097	0	0,157
Autres services marchands	0,008	0,070	0,021	0,099

2. CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES D'UNE BAISSSE DES C.S.E. FINANCEE (PARTIELLEMENT) PAR UNE HAUSSE DE L'IMPOT DES SOCIETES

Principaux mécanismes en action

Les effets macroéconomiques de cet exercice sont principalement issus de la composante inflationniste du scénario (Tableau 19). Ce surcroît d'inflation pèse sur la demande tant intérieure qu'extérieure. Il s'ensuit un ralentissement de l'activité et, partant, des destructions d'emplois. A l'inverse, la modification des

coûts relatifs des facteurs de production en faveur du travail et en défaveur du capital induit des comportements de substitution entre facteurs de production et crée de nouvelles possibilités d'embauche. Le résultat final sur l'emploi dépendra de l'ampleur des phénomènes de substitution et des effets négatifs liés à la relance de l'inflation.

Résultats contrastés sur le chômage

La première année de la mise en oeuvre de la politique considérée, l'emploi est très légèrement relevé en Belgique comme en France (2000 emplois en Belgique et 3000 en France). Par contre, à moyen terme, si l'on constate encore des créations d'emplois en Belgique (0,2% la cinquième année et 0,5% après 9 ans), il n'en va pas de même en France où l'on observe au contraire de légères pertes d'emplois. Au total, en fin de période, le taux de chômage est abaissé de 0,40 point en Belgique alors qu'il est pratiquement inchangé en France (+0,02 point).

Les créations d'emplois relativement faibles en Belgique et le quasi *statu quo* de l'emploi français s'expliquent par la composante keynésienne des modèles Hermès c'est-à-dire par la décélération de l'activité: le P.I.B. est diminué dès la première année tant en France qu'en Belgique, et à moyen terme de manière beaucoup plus accentuée en France qu'en Belgique (-0,85% contre -0,30%, respectivement en t+8). Toutefois, la baisse des coûts salariaux relativement aux coûts des autres facteurs de production permet de limiter les destructions d'emplois liées au ralentissement de l'activité. Cette modification des coûts relatifs des facteurs de production est induite par la mesure de baisse des cotisations sociales employeurs et par la hausse du coût d'usage du capital issue de l'augmentation des prélèvements sur les profits des entreprises. Cette impulsion positive de la diminution des coûts salariaux sur l'emploi est plus marquée en Belgique qu'en France car la réduction des coûts salariaux y est plus prononcée.

Coûts de production allégés mais accélération de l'inflation

Le coût salarial par tête est allégé de 1,4% la première année et 3,3% la neuvième année en Belgique. En France, l'allègement est respectivement de 0,8 et de 0,9% les mêmes années. En termes réels, la chute est encore plus marquée: -4,1% en Belgique et -3,3% en France après 9 ans. Cet allègement des coûts salariaux résulte à la fois de la mesure de baisse des cotisations patronales et d'une diminution du salaire brut réel payé aux salariés (-0,8% en Belgique et -0,4% en France en t+8). En effet, la productivité par tête souffre des effets de substitution. Cette moindre progression de la productivité en Belgique, de même que la hausse du taux de chômage en France, pèse sur les négociations salariales et dès lors réduit l'impact négatif de la politique considérée sur le coût salarial par unité produite.

TABEAU 19 Baisse des C.S.E. financée (partiellement) par une hausse d'impôt des sociétés - Principaux résultats macroéconomiques
(différences en % par rapport à la base)

	BELGIQUE			FRANCE		
	année t	année t+4	année t+8	année t	année t+4	année t+8
P.I.B. en volume	-0,18	-0,32	-0,30	-0,10	-0,75	-0,85
- consommation privée	-0,10	-0,28	-0,17	-0,04	-0,18	-0,22
- investissements	-0,49	-1,15	-1,35	-0,14	-0,78	-0,91
- exportations	0,02	0,05	0,10	-0,04	-0,60	-0,63
- importations	0,01	-0,07	-0,01	0,03	0	-0,05
Prix de la consommation privée	0,16	0,60	0,87	0,14	2,05	2,43
Salaire brut réel par tête (secteur marchand)	-0,30	-0,61	-0,78	-0,04	-0,26	-0,42
Coût salarial par tête (secteur marchand)	-1,42	-2,69	-3,26	-0,75	-0,26	-0,94
Coût salarial par unité produite (secteur marchand)	-1,15	-2,05	-2,27	-0,63	0,30	-0,26
Emploi en milliers	1,9	8,0	17,4	2,9	-12,6	-4,1
en %	0,05	0,22	0,47	0,01	-0,06	-0,02
Revenu disponible réel des ménages	-0,25	-0,25	-0,08	-0,02	-0,27	-0,35
Excédent brut d'exploitation en % de la valeur ajoutée au coût des facteurs	0,80	1,53	1,74	0,49	1,50	1,94
Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques						
- en milliards	4,3	-27,2	-57,8	7,5	28	27,4
- en % du P.I.B.	0,06	-0,31	-0,55	0,12	0,51	0,40
Solde extérieur courant						
- en milliards	-2,0	2,9	1,0	4,4	24,4	36,0
- en % du P.I.B.	-0,03	0,03	0,01	0,06	0,30	0,32

Les coûts du capital et des consommations intermédiaires étant par ailleurs relevés (*cf.* hausse du taux d'impôt effectif des sociétés et accélération de la croissance des prix de vente des entreprises), les coûts totaux de production ne sont que très faiblement diminués en Belgique (pour l'ensemble des secteurs marchands, -0,01% après 9 ans) et sont légèrement accrus en France (+0,03% après 9 ans).

Contrairement à d'autres scénarios, l'inflation est accentuée dans cette variante malgré la baisse des coûts de production issue de la diminution des C.S.E. Cette accélération de la croissance des prix, particulièrement prononcée dans le cas de la France, est due au relèvement du taux d'impôt des sociétés et surtout aux cor-

rections introduites sur les prix de vente des entreprises conformément à l'hypothèse de comportement faite dans le cadre de cet exercice. Ce phénomène est beaucoup plus marqué en France qu'en Belgique (après 9 ans, les prix de la consommation privée sont relevés de 2,4% en France contre 0,9% en Belgique). En effet, les élasticités au taux effectif d'impôt calculées pour la France sont plus élevées que pour la Belgique. D'autre part, la Belgique, économie très ouverte, est beaucoup plus dépendante de l'étranger pour l'évolution de ses prix. En l'occurrence, l'environnement international n'étant pas affecté par le scénario mis en oeuvre, les prix étrangers ont un rôle de stabilisateur sur l'inflation plus important en Belgique qu'en France. Enfin, la plus forte progression des prix en France s'explique aussi par l'évolution différenciée du coût salarial par unité produite (en fin de période, il est réduit de 0,3% en France contre 2,3% en Belgique). Rappelons que, contrairement au modèle belge, l'évolution de la productivité est peu déterminante de l'évolution des salaires dans le modèle français.

Ralentissement de la croissance

L'accélération de la croissance des prix porte préjudice à la croissance, surtout dans sa composante intérieure. La neuvième année, la demande intérieure est contractée de 0,4% en France comme en Belgique.

Cette baisse de la demande intérieure découle tout d'abord d'une réduction du revenu disponible réel des ménages qui entraîne un amoindrissement du volume de la consommation privée (-0,17% et -0,22% en t+8 respectivement pour la Belgique et la France). Par ailleurs, les investissements des entreprises sont également diminués suite à la décélération de l'activité et en raison de l'augmentation du coût d'usage du capital relativement aux autres facteurs de production et surtout du travail. Ainsi, dès la première année, la formation brute de capital fixe des entreprises est réduite de 0,68% en Belgique et 0,25% en France (-1,88% et -1,42% respectivement, la neuvième année).

En ce qui concerne les exportations, les résultats français et belges sont divergents. Cela tient à la nature respective des économies. La Belgique est une petite économie ouverte largement *price taker*, où les exportateurs sont contraints par les prix mondiaux et par leurs coûts de production. La baisse de ces derniers leur permet de diminuer les prix à l'exportation (-0,05% la première année, -0,07% et -0,09% après 5 et 9 ans). Leur compétitivité s'en trouve ainsi améliorée, de même que la rentabilité des exportations, puisque les coûts salariaux de production bénéficient de la baisse des C.S.E. Au total, on observe donc un léger accroissement du volume de biens et services exportés (+0,10% après 9 ans). Par contre, les exportateurs français ont plus de marge de manoeuvre dans la détermination de leurs prix. Leur compétitivité s'en trouve altérée et le volume des exportations diminue (-0,63% après 9 ans).

Amélioration du solde extérieur courant

Le solde extérieur courant tend à s'améliorer en France. Cette amélioration résulte exclusivement de l'amélioration des termes de l'échange (+0,34% en t et +1,71% en t+8). Le volume des exportations est en effet fortement diminué alors que celui des importations l'est de manière beaucoup moins accentuée (-0,05% après 9 ans), malgré la réduction importante de la demande finale. Il y a perte de compétitivité tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur.

La balance extérieure courante est par contre peu affectée dans le cas belge. Parallèlement au léger surcroît du volume des exportations, le volume des importations baisse suite au ralentissement de la demande finale et malgré des prix inchangés alors que le prix des biens et services produits domestiquement est relevé. Toutefois, à moyen terme, la balance extérieure courante de la Belgique n'est pratiquement pas affectée (+1 milliard la neuvième année), suite à la dégradation des termes d'échange observée (-0,08% la neuvième année). L'effet volume est presque entièrement compensé par l'effet prix.

Gonflement du déficit public en Belgique et réduction du déficit public en France

En ce qui concerne les finances publiques, les conclusions sont différentes pour la Belgique et la France. Les résultats de la variante sur l'emploi (positifs en Belgique, légèrement négatifs en France) affectent différemment les volumes de recettes de cotisations sociales et de dépenses de prestations sociales (allocations de chômage). Toutefois, si l'accélération de l'inflation fait augmenter les différentes catégories de dépenses des administrations publiques (consommation publique, prestations sociales, ...), il en va de même pour les différents postes de recettes.

En France, la hausse des prix est telle qu'elle permet de générer des rentrées fiscales et parafiscales supérieures aux augmentations de dépenses. En effet, ces dernières ne sont pas toutes calculées en termes réels. Certaines d'entre elles (subventions, achats de biens et services, ...) sont en grande partie déterminées selon une enveloppe budgétaire nominale - dans le modèle Hermès, du moins - qui ne tient pas compte des implications d'une modification de l'évolution des prix. En termes de politique économique, il est toutefois vraisemblable que l'enveloppe de ces différents postes de dépenses serait revue à la hausse dans un tel contexte inflationniste. Il convient donc d'apprécier avec une grande prudence les conclusions de l'exercice relatives aux finances publiques de la France. Au total, le compte des opérations courantes et en capital de l'ensemble des administrations publiques est détérioré en Belgique de l'équivalent de 0,55% du P.I.B. et amélioré en France de 0,40% du P.I.B.

3. RISQUES ET INCERTITUDES ENTOURANT LE SCENARIO

Dans le scénario simulé, on a pris en compte un type de comportement des entreprises face à un relèvement des prélèvements sur leurs bénéfices: une augmentation de leur taux de marge afin de sauvegarder leur rentabilité après impôt. Toutefois, dans le même ordre d'idées, d'autres réactions ne sont pas à exclure, en particulier dans le contexte d'une politique menée à l'échelon national.

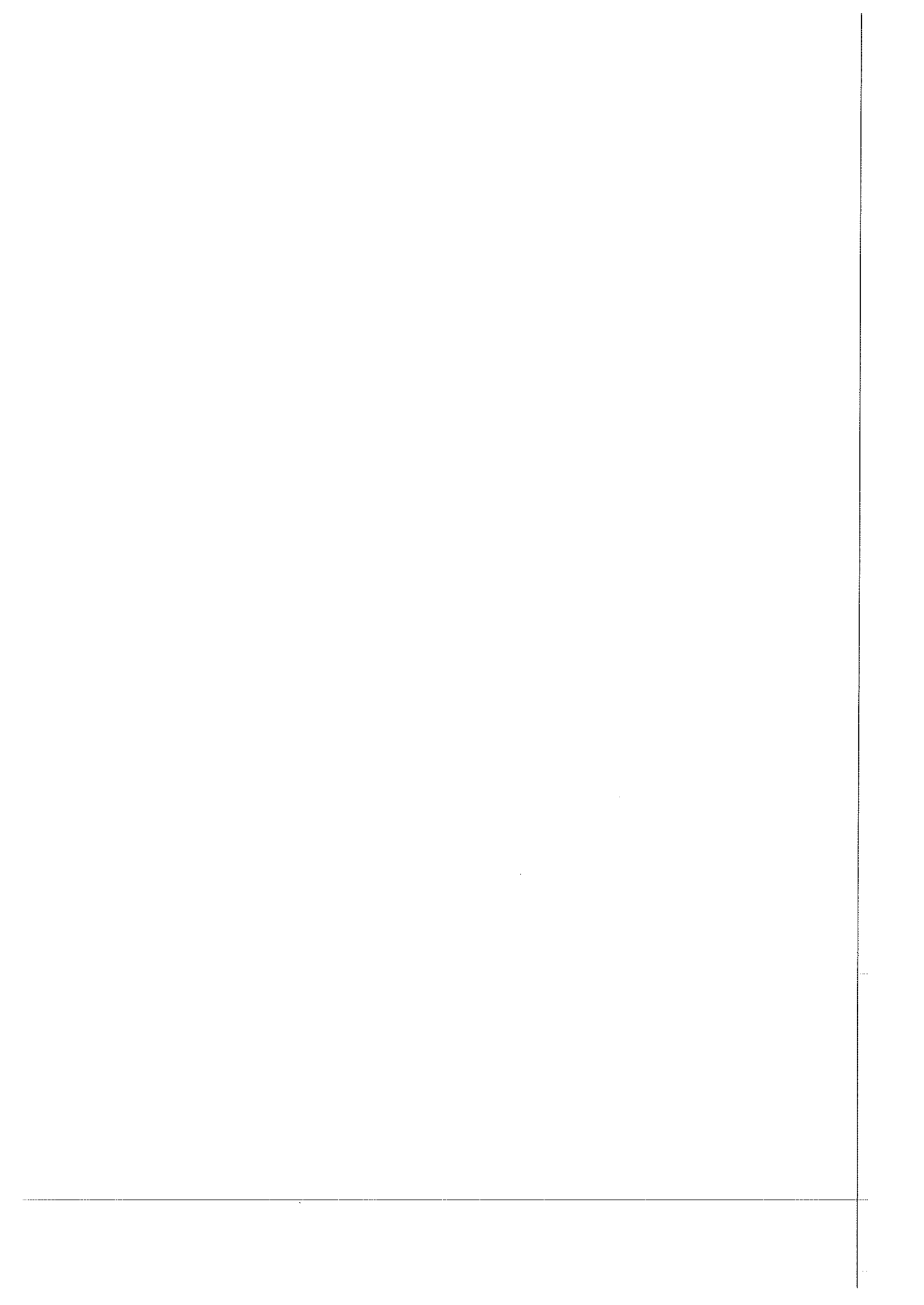
Dans la phase d'internationalisation croissante des économies que nous connaissons actuellement, on assiste à de nombreuses délocalisations d'entreprises. Des travaux⁷ ont montré qu'à de telles décisions présidaient notamment le coût de la main d'oeuvre. Parmi les autres raisons également invoquées, figure la différenciation des politiques de taxation des bénéfices. Ainsi, le rapport dit 'Rüding' (Conclusions et recommandations du comité de réflexion des experts indépendants sur la fiscalité des entreprises, Commission des C.E., 1992) souligne que la fiscalité peut affecter la localisation des investissements réels des multinationales. Lors d'une mesure de relèvement important de la taxation des bénéfices, il existe donc des risques de délocalisations ou 'non localisations' d'entreprises et donc de pertes ou non créations d'emplois qu'elles pourraient induire. Néanmoins, dans le cas d'une combinaison d'un relèvement de l'impôt des sociétés avec une baisse du coût salarial, le sens de l'impact sur les comportements de délocalisations - phénomène faisant encore l'objet de controverses analytiques - est *a priori* indéterminé.

Par ailleurs, les délocalisations ne sont pas nécessairement physiques. Le rapport Rüding note que "la fiscalité a presque toujours un rôle très important dans les décisions financières des entreprises multinationales, par exemple lorsqu'il s'agit (...) de recueillir les revenus provenant d'activités à l'étranger par des *holdings* ou d'autres intermédiaires dans des pays autres que ceux où sont situés la société

7. notamment, le rapport de la D.R.E.E. sur les délocalisations, Direction des Relations Economiques Extérieures, Ministère de l'économie - Ministère de l'industrie des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, Paris, Juin 1993. Voir aussi : Bureau du Plan, *Délocalisation*, Bruxelles, 1994.

mère et ses établissements à l'étranger." Le rendement *ex post* d'une hausse du taux effectif d'imposition des sociétés pourrait donc être affecté par un dégonflement de l'assiette, les bénéfices étant comptabilisés ailleurs.

Une autre zone d'incertitude a trait aux modalités concrètes que pourrait revêtir la hausse du taux effectif d'imposition des sociétés: relèvement du taux légal, diminution des possibilités de déduction, lutte contre la fraude, limitation du recours à l'ingénierie fiscale, ... La mesure devrait en outre prendre en compte des objectifs d'efficacité et d'équité.



6

Annexes

A. L'instrument utilisé: le modèle Hermès

B. Résultats détaillés (Belgique / France)

- Réduction linéaire des cotisations sociales employeurs
- Réduction des cotisations sociales employeurs ciblée sur les bas salaires, pour $\delta = 1,5$ et $\delta = 2$
- Réduction linéaire des cotisations sociales employeurs financée par la taxe CO₂/énergie
- Réduction linéaire des cotisations sociales employeurs financée par la taxation de l'investissement en capital physique
- Réduction linéaire des cotisations sociales employeurs financée partiellement par l'impôt des sociétés
- Réduction linéaire des cotisations sociales employeurs financée partiellement par la taxation des revenus de l'épargne financière

**A. L'instrument utilisé:
le modèle macrosectoriel Hermès**

L'instrument utilisé pour cette étude est le modèle macroéconomique sectoriel Hermès, développé dans chacun des pays de l'U.E. Le projet Hermès a été développé à l'initiative de la D.G.XII de la Commission des Communautés européennes¹.

Conçu pour fournir une réponse cohérente à l'ensemble des questions relatives à la relation énergie-économie, le système Hermès a pu être utilisé, dès 1986, pour étudier les conséquences de la chute du prix du pétrole. Il a également permis de tester les effets de l'achèvement du Grand Marché Intérieur Européen et est utilisé depuis 1990 pour analyser un éventail de scénarios relatifs à l'environnement et leurs conséquences sur les développements futurs des économies européennes.

*Caractéristiques
principales*

Les modèles Hermès sont des modèles économétriques macrosectoriels de court et de moyen terme. La structure générale des modèles est de type néo-keynésienne avec incorporation de mécanismes d'offre. Tous les modèles Hermès ont la même structure d'équations et de variables. Chacun des modèles nationaux a été

1. Voir à ce sujet : Commission of the European Communities (1993), *Harmonized Econometric Research for Modelling Economic Systems*, North Holland.

construit par une équipe d'économistes du pays correspondant, ce qui a permis de prendre en compte de manière précise les spécificités institutionnelles ou les problèmes particuliers de chaque économie.

Les modèles Hermès traitent de la sphère réelle de l'économie et n'incorporent que très peu d'approches financières. Le 'côté demande' de l'économie est modélisé avec un grand détail, chacune de ses composantes étant identifiée par secteur. Un soin particulier est aussi apporté au 'côté offre'. Ainsi, les phénomènes de substitution entre facteurs de production (y compris l'énergie) sont analysés en profondeur (avec, dans les secteurs industriels, des fonctions de production de type *putty-clay* à deux niveaux ne permettant les substitutions qu'*ex ante*, et souvent caractérisées par une complémentarité entre les facteurs capital et énergie). Les modèles n'incorporent pas, à l'heure actuelle, de comportements d'anticipations rationnelles qui pourraient éventuellement accentuer les réponses des agents économiques. La dimension sectorielle des modèles est importante: les interrelations entre les branches sont complètement décrites et les agrégats macroéconomiques découlent explicitement de leur somme. Le secteur de l'énergie est modélisé de manière similaire aux autres secteurs, sauf dans le cas du modèle belge où un module traite des effets de substitution et des effets de modification des composantes de la demande de produits énergétiques.

Utilisation en mode isolé ou lié

Les modèles nationaux Hermès peuvent être utilisés en mode isolé (c'est-à-dire sans effet de retour) ou en mode lié, les réactions éventuelles des partenaires commerciaux étant alors explicitement identifiées. Les deux modes de fonctionnement sont compatibles entre eux. En mode isolé, chacun des modèles est utilisé en se référant à des fonctions classiques de commerce extérieur en volume et en prix. En mode lié, les variables de marché d'exportations et de prix mondial de référence (complètement exogènes en mode isolé) sont endogénéisées de manière cohérente. Dans cette étude où seuls deux pays sont traités (la Belgique et la France), les modèles sont utilisés en mode isolé. Les mécanismes en oeuvre appréhendés par les modèles sont toutefois identiques et permettent donc d'apprécier les résultats des variantes en fonction de réponses nationales différenciées dans leur ampleur plus que dans leur nature.

Enfin, les modèles Hermès ont fait l'objet d'une certaine adaptation en vue de permettre d'étudier l'impact d'une taxe sur l'énergie et le CO₂. Ces adaptations qui sont décrites dans l'étude de S. Standaert² ou dans celle de F. Bossier, Th. Bréchet et N. Gouzée³, reviennent principalement à modifier les équations calculant les prix énergétiques de manière à prendre en compte l'ajout d'une taxe additive (i.e. prenant la forme d'une taxe additive). La variante visant à analyser les répercussions d'une taxe à l'investissement s'inspire de la même méthodologie.

-
2. S. Standaert (1992), "The macro-sectoral effects of an EC-wide energy tax : simulation experiments for 1993-2005", European Economy, Special Edition nr 1 "The economics of limiting CO2 emissions", pp. 127-152)
 3. F. Bossier, Th. Bréchet, N. Gouzée (1993), "Faire face au changement climatique - Les politiques de lutte contre le renforcement de l'effet de serre", Bureau du Plan, Planning paper no 63, septembre.

LE MODELE EUROPEEN HERMES

Caractéristiques générales

Modèle économétrique macrosectoriel.

Dynamique, annuel et de court-moyen terme (2 à 8 ans).

Fonction de production à trois ou quatre facteurs (dont l'énergie) avec possibilité de choix des techniques "ex ante" (putty-clay).

Produit "Energie" éclaté en huit formes d'énergie.

Modèles similaires pour les pays de la C.E., reliés par un système de flux d'échanges bilatéraux.

Caractéristiques quantitatives

Entre 1.500 et 2.000 variables par pays, dont 3 à 400 variables exogènes;

1500 équations, dont 250 équations de comportement (environ et selon les pays).

Bloc de liaison de 6.000 équations.

Support informatique

logiciel de gestion des bases de données, d'estimation économétrique et de simulation TROLL.

Pour le Bureau du Plan belge, logiciel intégré IODE de gestion de bases de données de séries chronologiques, d'estimation et de simulation des modèles, de production de tableaux, de graphiques et de rapports.

Utilisation

Prévisions économiques à moyen terme.

Analyses d'impact de politiques macroéconomiques et sectorielles, de politiques économiques multinationales, de politiques énergétiques, des nouvelles technologies, de la flexibilité, ...

Entrées du modèle

Les exogènes se composent de variables concernant l'environnement international et notamment les prix des importations des produits énergétiques détaillés, des variables de politique monétaire (taux d'intérêt, taux de change), de politique budgétaire et fiscale, de politique communautaire, des variables démographiques.

Sorties du modèle

Tableaux E/S (valeur et volume) en neuf branches, dans la nomenclature OSCE; demandes des facteurs de production (emploi, Fbcf); comptes d'agents (administrations, entreprises, ménages, extérieur); structure détaillée de la consommation des ménages en quatorze fonctions; équilibre ressources-emplois en huit produits de l'énergie.

Désagrégation

9 branches : Agriculture, Energie, Industries de biens intermédiaires, de biens d'équipement, de biens de consommation, BTP, Transports et Communications, Services marchands-commerce, Services non marchands;

8 produits énergétiques : charbon, coke, pétrole brut, produits pétroliers raffinés, gaz naturel, gaz dérivé, électricité, autres énergies dont combustible nucléaire;

14 catégories de dépenses des ménages;

5 produits d'échanges entre pays;

18 pays ou zones (dont 12 pays de la C.E., Etats-Unis, Japon).

TABLEAU 20 BELGIQUE - REDUCTION LINEAIRE DES COTISATIONS SOCIALES EMPLOYEURS
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.18	0.39	0.52	0.61	0.67	0.65	0.65	0.67	0.64
-Consommation publique	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01	0.01
-F.B.C.F.	0.37	0.50	0.77	0.96	1.14	1.28	1.45	1.64	1.74
-Demande intérieure totale	0.22	0.41	0.53	0.62	0.70	0.71	0.76	0.82	0.82
-Exportations de biens et services	0.06	0.21	0.30	0.38	0.44	0.48	0.52	0.54	0.55
-Importations de biens et services	0.06	0.22	0.32	0.40	0.47	0.49	0.53	0.57	0.60
-P.I.B.	0.22	0.39	0.51	0.60	0.67	0.70	0.74	0.78	0.76
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.14	-0.23	-0.30	-0.34	-0.37	-0.37	-0.36	-0.33	-0.27
-Exportations	-0.13	-0.20	-0.26	-0.31	-0.35	-0.38	-0.41	-0.42	-0.40
-Importations	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02
-Déflateur du P.I.B.	-0.24	-0.41	-0.55	-0.66	-0.75	-0.82	-0.86	-0.90	-0.84
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.16	0.29	0.40	0.51	0.61	0.70	0.80	0.89	0.93
-Chomage	-1.01	-1.70	-2.28	-2.81	-3.37	-3.88	-4.44	-5.05	-5.38
-Productivité par tête (secteur marchand)	0.07	0.13	0.13	0.10	0.05	-0.02	-0.09	-0.15	-0.23
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.19	0.28	0.32	0.33	0.32	0.29	0.26	0.24	0.21
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.23	-1.63	-2.02	-2.37	-2.70	-3.00	-3.25	-3.47	-3.35
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.09	-1.40	-1.72	-2.03	-2.34	-2.64	-2.90	-3.15	-3.09
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.28	-1.71	-2.07	-2.37	-2.62	-2.81	-2.97	-3.10	-2.88
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.34	0.43	0.53	0.60	0.65	0.65	0.66	0.70	0.61
-Excédent brut d'exploitation	2.33	2.74	3.11	3.47	3.78	4.03	4.31	4.60	4.27
-Consommation totale d'énergie	0.05	0.15	0.22	0.27	0.31	0.33	0.35	0.38	0.39
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	0.15	0.28	0.29	0.30	0.32	0.29	0.30	0.33	0.31
-Industries manufacturières	0.34	0.62	0.78	0.90	0.99	1.04	1.08	1.12	1.08
-Biens intermédiaires	0.18	0.43	0.57	0.67	0.74	0.78	0.82	0.84	0.82
-Biens d'équipement	0.64	1.10	1.31	1.47	1.58	1.61	1.68	1.75	1.65
-Biens de consommation	0.29	0.48	0.62	0.73	0.82	0.87	0.91	0.95	0.90
-Construction	0.30	0.37	0.67	0.86	1.05	1.20	1.39	1.59	1.71
-Transports et communication	0.20	0.37	0.49	0.59	0.68	0.74	0.81	0.87	0.89
-Autres services marchands	0.25	0.46	0.57	0.65	0.70	0.69	0.69	0.71	0.65
Total secteurs marchands	0.27	0.49	0.62	0.72	0.80	0.83	0.87	0.92	0.89
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.02	0.06	0.09	0.13	0.17	0.20	0.25	0.30	0.35
-Industries manufacturières	0.14	0.29	0.43	0.61	0.81	1.01	1.22	1.44	1.63
-Biens intermédiaires	0.06	0.17	0.30	0.46	0.65	0.88	1.12	1.37	1.61
-Biens d'équipement	0.19	0.38	0.53	0.71	0.89	1.06	1.24	1.42	1.56
-Biens de consommation	0.14	0.27	0.42	0.60	0.81	1.03	1.26	1.50	1.71
-Construction	0.30	0.40	0.62	0.79	0.96	1.10	1.25	1.40	1.46
-Transports et communication	0.35	0.63	0.90	1.17	1.43	1.67	1.91	2.14	2.26
-Autres services marchands	0.21	0.37	0.47	0.56	0.64	0.69	0.75	0.80	0.80
Total secteurs marchands	0.20	0.36	0.49	0.62	0.75	0.86	0.97	1.08	1.14
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02

TABLEAU 21 FRANCE - REDUCTION LINEAIRE DES COTISATIONS SOCIALES EMPLOYEURS
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.13	0.16	0.22	0.28	0.36	0.44	0.53	0.63	0.73
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	0.16	0.22	0.30	0.39	0.46	0.53	0.62	0.71	0.78
-Demande intérieure totale	0.12	0.16	0.24	0.31	0.35	0.41	0.48	0.56	0.63
-Exportations de biens et services	0.04	0.10	0.13	0.18	0.25	0.28	0.31	0.32	0.31
-Importations de biens et services	0.09	0.09	0.14	0.19	0.15	0.16	0.21	0.28	0.36
-P.I.B.	0.12	0.21	0.29	0.37	0.44	0.50	0.56	0.62	0.64
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.30	-0.57	-0.81	-0.99	-1.11	-1.20	-1.28	-1.30	-1.22
-Exportations	-0.32	-0.65	-0.94	-1.11	-1.21	-1.28	-1.34	-1.36	-1.24
-Importations	-0.16	-0.29	-0.38	-0.42	-0.46	-0.49	-0.49	-0.49	-0.42
-Déflateur du P.I.B.	-0.47	-0.81	-1.09	-1.30	-1.43	-1.52	-1.60	-1.60	-1.43
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.06	0.13	0.22	0.30	0.37	0.43	0.50	0.58	0.64
-Chomage	-0.29	-0.71	-1.26	-1.81	-2.31	-2.77	-3.29	-3.89	-4.53
-Productivité par tête (secteur marchand)	0.04	0.02	-0.02	-0.04	-0.07	-0.08	-0.09	-0.11	-0.15
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	0.13	0.19	0.29	0.45	0.64	0.89	1.17	1.47	1.78
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.01	-1.53	-1.96	-2.27	-2.48	-2.62	-2.69	-2.68	-2.34
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.71	-0.96	-1.16	-1.29	-1.39	-1.43	-1.43	-1.40	-1.14
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.05	-1.55	-1.93	-2.23	-2.40	-2.52	-2.59	-2.56	-2.18
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.10	0.15	0.25	0.34	0.47	0.58	0.71	0.84	1.00
-Excédent brut d'exploitation	0.65	0.58	0.48	0.37	0.30	0.21	0.12	0.07	-0.06
-Consommation totale d'énergie	0.06	0.10	0.13	0.17	0.19	0.21	0.24	0.26	0.26
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	0.08	0.14	0.20	0.25	0.27	0.31	0.37	0.43	0.44
-Industries manufacturières	0.15	0.27	0.37	0.49	0.55	0.61	0.66	0.70	0.65
-Biens intermédiaires	0.20	0.40	0.54	0.71	0.80	0.90	1.00	1.10	1.08
-Biens d'équipement	0.16	0.31	0.46	0.60	0.68	0.75	0.82	0.88	0.87
-Biens de consommation	0.10	0.17	0.19	0.30	0.34	0.38	0.41	0.42	0.34
-Construction	0.07	0.12	0.17	0.22	0.26	0.31	0.36	0.41	0.46
-Transports et communication	0.08	0.16	0.25	0.36	0.44	0.52	0.63	0.72	0.81
-Autres services marchands	0.13	0.19	0.27	0.35	0.43	0.52	0.63	0.74	0.84
Total secteurs marchands	0.12	0.19	0.27	0.37	0.43	0.50	0.58	0.66	0.71
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.04	0.08	0.13	0.19	0.23	0.27	0.32	0.38	0.41
-Industries manufacturières	0.06	0.14	0.26	0.37	0.47	0.55	0.62	0.68	0.71
-Biens intermédiaires	0.07	0.19	0.36	0.56	0.77	0.98	1.16	1.33	1.45
-Biens d'équipement	0.04	0.10	0.17	0.25	0.31	0.36	0.40	0.44	0.46
-Biens de consommation	0.07	0.17	0.31	0.43	0.53	0.60	0.65	0.70	0.72
-Construction	0.07	0.16	0.28	0.41	0.55	0.69	0.83	0.96	1.09
-Transports et communication	0.05	0.15	0.26	0.38	0.50	0.61	0.73	0.84	0.96
-Autres services marchands	0.12	0.24	0.38	0.50	0.59	0.67	0.79	0.90	1.01
Total secteurs marchands	0.08	0.17	0.29	0.40	0.50	0.58	0.68	0.77	0.86
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 22 BELGIQUE - REDUCTION DES C.S.E. CIBLEE SUR LES BAS SALAIRES (delta = 1,5)
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.71	1.02	1.16	1.27	1.30	1.29	1.23	1.14	1.08
-Consommation publique	0.01	0.01	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
-F.B.C.F.	0.79	0.71	0.90	0.98	1.03	1.07	1.05	1.04	1.03
-Demande intérieure totale	0.72	0.85	0.96	1.04	1.07	1.07	1.01	0.95	0.91
-Exportations de biens et services	0.09	0.18	0.25	0.30	0.34	0.36	0.35	0.32	0.29
-Importations de biens et services	0.36	0.51	0.61	0.69	0.73	0.74	0.74	0.71	0.69
-P.I.B.	0.50	0.59	0.66	0.71	0.72	0.71	0.65	0.58	0.51
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.18	-0.25	-0.29	-0.30	-0.28	-0.26	-0.18	-0.08	0.01
-Exportations	-0.12	-0.19	-0.23	-0.27	-0.30	-0.32	-0.30	-0.27	-0.24
-Importations	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03
-Déflateur du P.I.B.	-0.20	-0.32	-0.39	-0.44	-0.47	-0.48	-0.41	-0.32	-0.21
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.53	0.80	1.05	1.30	1.55	1.79	1.92	2.02	2.11
-Chomage	-3.30	-4.69	-5.97	-7.21	-8.51	-9.90	-10.73	-11.47	-12.17
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.06	-0.28	-0.49	-0.75	-1.03	-1.32	-1.55	-1.75	-1.93
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.24	0.21	0.10	-0.03	-0.17	-0.33	-0.47	-0.59	-0.68
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.29	-1.82	-2.35	-2.85	-3.33	-3.78	-3.86	-3.90	-3.92
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.12	-1.57	-2.07	-2.56	-3.05	-3.53	-3.69	-3.82	-3.92
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.10	-1.28	-1.49	-1.64	-1.73	-1.80	-1.58	-1.36	-1.14
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.48	0.51	0.58	0.60	0.61	0.58	0.54	0.45	0.39
-Excédent brut d'exploitation	2.17	2.09	2.38	2.62	2.81	3.00	2.81	2.65	2.53
-Consommation totale d'énergie	0.33	0.45	0.51	0.56	0.57	0.58	0.56	0.52	0.49
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marche en volume)									
-Energie	0.69	0.63	0.62	0.62	0.59	0.56	0.48	0.42	0.38
-Industries manufacturières	0.56	0.64	0.72	0.77	0.78	0.76	0.67	0.56	0.46
-Biens intermédiaires	0.21	0.25	0.30	0.32	0.30	0.27	0.21	0.13	0.04
-Biens d'équipement	1.03	0.92	0.93	0.91	0.84	0.76	0.60	0.43	0.28
-Biens de consommation	0.56	0.80	0.96	1.08	1.16	1.21	1.16	1.07	0.98
-Construction	0.66	0.53	0.79	0.90	0.98	1.05	1.07	1.10	1.12
-Transports et communication	0.40	0.53	0.61	0.69	0.74	0.78	0.75	0.70	0.65
-Autres services marchands	0.70	0.88	0.94	0.98	0.97	0.94	0.83	0.71	0.61
Total secteurs marchands	0.62	0.72	0.80	0.85	0.86	0.85	0.76	0.67	0.59
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.11	0.18	0.23	0.29	0.35	0.41	0.46	0.51	0.55
-Industries manufacturières	0.25	0.42	0.65	0.96	1.32	1.72	2.12	2.52	2.92
-Biens intermédiaires	0.06	0.10	0.16	0.24	0.33	0.44	0.55	0.64	0.70
-Biens d'équipement	0.29	0.38	0.47	0.64	0.77	0.88	0.97	1.04	1.10
-Biens de consommation	0.32	0.63	1.04	1.59	2.29	3.11	3.98	4.89	5.83
-Construction	0.51	0.61	0.87	1.06	1.23	1.39	1.40	1.41	1.41
-Transports et communication	0.93	1.63	2.36	3.11	3.85	4.60	5.00	5.28	5.49
-Autres services marchands	0.88	1.26	1.55	1.81	2.04	2.26	2.29	2.29	2.29
Total secteurs marchands	0.67	0.99	1.29	1.60	1.90	2.20	2.35	2.47	2.57
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02

TABLEAU 23 FRANCE - REDUCTION DES C.S.E. CIBLEE SUR LES BAS SALAIRES (delta = 1,5)
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.21	0.30	0.41	0.52	0.64	0.76	0.90	1.05	1.19
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	0.22	0.28	0.34	0.42	0.48	0.53	0.59	0.67	0.71
-Demande intérieure totale	0.17	0.26	0.36	0.45	0.53	0.61	0.70	0.81	0.90
-Exportations de biens et services	0.04	0.11	0.16	0.22	0.31	0.38	0.43	0.47	0.49
-Importations de biens et services	0.21	0.28	0.40	0.52	0.56	0.63	0.74	0.88	0.98
-P.I.B.	0.14	0.24	0.33	0.42	0.51	0.58	0.65	0.72	0.76
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.33	-0.64	-0.93	-1.17	-1.39	-1.57	-1.73	-1.86	-1.91
-Exportations	-0.32	-0.65	-0.97	-1.19	-1.39	-1.55	-1.68	-1.80	-1.80
-Importations	-0.15	-0.29	-0.40	-0.47	-0.55	-0.62	-0.67	-0.71	-0.70
-Déflateur du P.I.B.	-0.49	-0.86	-1.17	-1.43	-1.65	-1.82	-1.95	-2.04	-1.99
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.16	0.32	0.48	0.64	0.81	0.97	1.13	1.29	1.41
-Chomage	-0.75	-1.72	-2.77	-3.87	-5.00	-6.17	-7.44	-8.84	-10.24
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.08	-0.20	-0.33	-0.45	-0.59	-0.72	-0.84	-0.96	-1.05
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	0.03	-0.03	-0.05	-0.04	0.00	0.06	0.15	0.25	0.37
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.14	-1.81	-2.42	-2.94	-3.39	-3.79	-4.13	-4.42	-4.40
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.81	-1.18	-1.51	-1.78	-2.03	-2.25	-2.44	-2.60	-2.54
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.07	-1.63	-2.10	-2.51	-2.83	-3.11	-3.33	-3.50	-3.39
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.12	0.16	0.23	0.29	0.39	0.48	0.59	0.69	0.82
-Excédent brut d'exploitation	0.66	0.63	0.55	0.44	0.31	0.17	0.06	-0.05	-0.24
-Consommation totale d'énergie	0.08	0.14	0.18	0.23	0.27	0.30	0.33	0.35	0.37
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	0.12	0.17	0.22	0.30	0.35	0.39	0.40	0.42	0.45
-Industries manufacturières	0.14	0.26	0.35	0.48	0.55	0.63	0.71	0.77	0.78
-Biens intermédiaires	0.14	0.31	0.42	0.53	0.65	0.78	0.89	1.02	1.11
-Biens d'équipement	0.15	0.28	0.42	0.56	0.65	0.74	0.84	0.92	0.97
-Biens de consommation	0.12	0.21	0.25	0.38	0.43	0.49	0.54	0.57	0.52
-Construction	0.09	0.14	0.18	0.22	0.26	0.30	0.34	0.40	0.42
-Transports et communication	0.10	0.21	0.33	0.46	0.59	0.72	0.86	1.00	1.14
-Autres services marchands	0.17	0.25	0.34	0.42	0.51	0.60	0.69	0.80	0.90
Total secteurs marchands	0.14	0.23	0.31	0.41	0.49	0.57	0.66	0.75	0.81
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.05	0.10	0.16	0.22	0.28	0.34	0.37	0.40	0.43
-Industries manufacturières	0.06	0.15	0.27	0.40	0.54	0.68	0.83	0.99	1.14
-Biens intermédiaires	0.14	0.33	0.59	0.88	1.22	1.58	1.95	2.34	2.71
-Biens d'équipement	0.04	0.10	0.17	0.25	0.32	0.38	0.45	0.51	0.57
-Biens de consommation	0.06	0.15	0.25	0.38	0.53	0.68	0.84	1.02	1.19
-Construction	0.25	0.56	0.92	1.32	1.75	2.19	2.64	3.10	3.48
-Transports et communication	0.12	0.27	0.43	0.60	0.77	0.94	1.11	1.27	1.41
-Autres services marchands	0.37	0.70	1.00	1.28	1.55	1.80	2.04	2.27	2.41
Total secteurs marchands	0.22	0.43	0.65	0.87	1.08	1.30	1.51	1.72	1.88
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 24 BELGIQUE - REDUCTION DES C.S.E. CIBLEE SUR LES BAS SALAIRES (delta = 2)
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.83	1.17	1.29	1.41	1.45	1.42	1.34	1.24	1.17
-Consommation publique	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.00
-F.B.C.F.	0.87	0.78	0.94	1.01	1.05	1.07	1.03	1.00	0.98
-Demande intérieure totale	0.82	0.96	1.05	1.14	1.16	1.15	1.08	1.01	0.96
-Exportations de biens et services	0.09	0.18	0.26	0.30	0.33	0.35	0.34	0.30	0.26
-Importations de biens et services	0.42	0.58	0.69	0.77	0.80	0.81	0.79	0.76	0.73
-P.I.B.	0.56	0.64	0.70	0.74	0.74	0.73	0.65	0.56	0.49
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.18	-0.25	-0.27	-0.27	-0.25	-0.22	-0.13	-0.03	0.06
-Exportations	-0.12	-0.19	-0.23	-0.26	-0.29	-0.30	-0.28	-0.25	-0.21
-Importations	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
-Déflateur du P.I.B.	-0.20	-0.31	-0.37	-0.41	-0.43	-0.43	-0.34	-0.24	-0.13
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.63	0.93	1.22	1.51	1.80	2.09	2.24	2.35	2.46
-Chomage	-3.87	-5.49	-6.95	-8.38	-9.91	-11.52	-12.49	-13.36	-14.18
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.10	-0.38	-0.66	-0.97	-1.30	-1.66	-1.92	-2.16	-2.37
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.23	0.18	0.03	-0.13	-0.31	-0.50	-0.67	-0.80	-0.91
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.31	-1.87	-2.43	-2.96	-3.47	-3.96	-4.07	-4.12	-4.15
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.14	-1.62	-2.16	-2.69	-3.23	-3.75	-3.94	-4.09	-4.21
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.05	-1.17	-1.34	-1.45	-1.50	-1.52	-1.28	-1.03	-0.79
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.50	0.55	0.58	0.59	0.61	0.55	0.50	0.40	0.34
-Excédent brut d'exploitation	2.10	1.92	2.14	2.33	2.46	2.59	2.36	2.18	2.03
-Consommation totale d'énergie	0.38	0.52	0.57	0.62	0.64	0.64	0.61	0.56	0.53
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marche en volume)									
-Energie	0.79	0.72	0.68	0.69	0.66	0.61	0.52	0.45	0.40
-Industries manufacturières	0.61	0.68	0.75	0.79	0.79	0.76	0.65	0.53	0.41
-Biens intermédiaires	0.24	0.27	0.32	0.33	0.31	0.27	0.19	0.10	0.00
-Biens d'équipement	1.14	1.00	0.96	0.93	0.85	0.74	0.56	0.37	0.20
-Biens de consommation	0.59	0.84	0.99	1.11	1.18	1.22	1.15	1.05	0.95
-Construction	0.73	0.59	0.84	0.94	1.01	1.06	1.06	1.08	1.09
-Transports et communication	0.45	0.57	0.64	0.71	0.75	0.78	0.73	0.66	0.60
-Autres services marchands	0.79	0.97	1.00	1.03	1.01	0.97	0.84	0.70	0.60
Total secteurs marchands	0.69	0.78	0.85	0.88	0.88	0.86	0.76	0.65	0.56
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.12	0.21	0.26	0.33	0.40	0.46	0.51	0.56	0.60
-Industries manufacturières	0.28	0.47	0.73	1.08	1.50	1.97	2.45	2.93	3.40
-Biens intermédiaires	0.06	0.11	0.19	0.28	0.40	0.53	0.66	0.78	0.86
-Biens d'équipement	0.33	0.41	0.51	0.70	0.85	0.98	1.09	1.18	1.26
-Biens de consommation	0.35	0.70	1.17	1.81	2.63	3.58	4.60	5.68	6.79
-Construction	0.60	0.72	1.01	1.23	1.42	1.59	1.59	1.59	1.57
-Transports et communication	1.13	1.96	2.83	3.72	4.61	5.50	5.97	6.30	6.54
-Autres services marchands	1.03	1.48	1.80	2.11	2.38	2.62	2.66	2.66	2.67
Total secteurs marchands	0.78	1.16	1.51	1.86	2.21	2.56	2.73	2.87	3.00
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02

TABLEAU 25 FRANCE - REDUCTION DES C.S.E. CIBLEE SUR LES BAS SALAIRES (delta = 2)
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.22	0.31	0.43	0.54	0.67	0.80	0.95	1.10	1.25
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	0.23	0.29	0.36	0.44	0.50	0.57	0.63	0.69	0.75
-Demande intérieure totale	0.18	0.27	0.38	0.48	0.55	0.64	0.74	0.85	0.95
-Exportations de biens et services	0.04	0.11	0.15	0.22	0.31	0.36	0.41	0.45	0.47
-Importations de biens et services	0.21	0.28	0.41	0.52	0.56	0.64	0.75	0.88	0.99
-P.I.B.	0.15	0.25	0.34	0.44	0.52	0.59	0.66	0.73	0.77
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.33	-0.63	-0.91	-1.15	-1.35	-1.52	-1.66	-1.78	-1.80
-Exportations	-0.32	-0.65	-0.97	-1.19	-1.37	-1.52	-1.63	-1.73	-1.71
-Importations	-0.15	-0.28	-0.40	-0.46	-0.53	-0.59	-0.64	-0.67	-0.64
-Déflateur du P.I.B.	-0.49	-0.84	-1.14	-1.39	-1.59	-1.73	-1.82	-1.89	-1.80
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.18	0.35	0.53	0.71	0.89	1.06	1.24	1.42	1.55
-Chomage	-0.82	-1.89	-3.05	-4.26	-5.49	-6.79	-8.19	-9.73	-11.27
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.09	-0.23	-0.38	-0.51	-0.66	-0.81	-0.95	-1.08	-1.19
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.02	-0.04	-0.08	-0.07	-0.04	0.02	0.11	0.21	0.33
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.15	-1.82	-2.43	-2.94	-3.39	-3.78	-4.10	-4.37	-4.33
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.82	-1.20	-1.53	-1.81	-2.07	-2.29	-2.48	-2.64	-2.57
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.07	-1.61	-2.07	-2.45	-2.75	-3.00	-3.19	-3.33	-3.18
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.13	0.17	0.24	0.31	0.41	0.50	0.62	0.74	0.87
-Excédent brut d'exploitation	0.67	0.65	0.57	0.47	0.35	0.23	0.12	0.03	-0.14
-Consommation totale d energie	0.09	0.15	0.19	0.24	0.28	0.31	0.33	0.36	0.37
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marche en volume)									
-Energie	0.15	0.22	0.26	0.34	0.43	0.47	0.52	0.58	0.64
-Industries manufacturières	0.15	0.28	0.38	0.52	0.60	0.69	0.77	0.83	0.82
-Biens intermédiaires	0.21	0.42	0.58	0.78	0.91	1.08	1.24	1.41	1.49
-Biens d'équipement	0.15	0.28	0.42	0.56	0.64	0.73	0.82	0.89	0.93
-Biens de consommation	0.12	0.22	0.26	0.38	0.43	0.48	0.54	0.56	0.50
-Construction	0.11	0.16	0.20	0.25	0.29	0.33	0.37	0.42	0.46
-Transports et communication	0.11	0.22	0.34	0.48	0.61	0.75	0.89	1.03	1.18
-Autres services marchands	0.18	0.26	0.35	0.44	0.53	0.62	0.72	0.83	0.93
Total secteurs marchands	0.15	0.25	0.33	0.44	0.52	0.61	0.70	0.79	0.86
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.07	0.13	0.19	0.26	0.34	0.41	0.47	0.53	0.59
-Industries manufacturières	0.07	0.16	0.28	0.42	0.57	0.73	0.90	1.07	1.23
-Biens intermédiaires	0.13	0.33	0.61	0.93	1.31	1.72	2.17	2.63	3.08
-Biens d'équipement	0.04	0.10	0.18	0.26	0.33	0.40	0.46	0.53	0.59
-Biens de consommation	0.07	0.16	0.27	0.41	0.56	0.72	0.90	1.08	1.27
-Construction	0.29	0.63	1.03	1.47	1.94	2.43	2.93	3.42	3.85
-Transports et communication	0.14	0.31	0.48	0.67	0.86	1.04	1.22	1.40	1.55
-Autres services marchands	0.41	0.77	1.11	1.41	1.71	1.99	2.26	2.50	2.66
Total secteurs marchands	0.24	0.48	0.72	0.95	1.19	1.43	1.66	1.89	2.07
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 26 BELGIQUE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. FINANCEE PAR LA TAXE CO2/ENERGIE
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	-0.09	-0.11	-0.07	-0.08	-0.08	-0.09	-0.10	-0.11	-0.06
-Consommation publique	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.03	-0.02
-F.B.C.F.	0.00	-0.11	-0.43	-0.66	-0.90	-1.07	-1.22	-1.38	-1.52
-Demande intérieure totale	-0.07	-0.11	-0.14	-0.21	-0.27	-0.30	-0.34	-0.39	-0.40
-Exportations de biens et services	-0.05	-0.06	-0.06	-0.09	-0.11	-0.07	-0.03	0.00	0.00
-Importations de biens et services	-0.22	-0.31	-0.38	-0.49	-0.60	-0.62	-0.64	-0.66	-0.66
-P.I.B.	0.06	0.09	0.12	0.13	0.15	0.19	0.21	0.23	0.24
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	0.24	0.28	0.33	0.39	0.44	0.50	0.57	0.63	0.62
-Exportations	0.00	0.01	0.01	0.03	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
-Importations	0.06	0.07	0.09	0.12	0.16	0.17	0.18	0.18	0.18
-Déflateur du P.I.B.	0.05	0.02	0.00	-0.01	-0.02	-0.02	0.00	0.01	0.00
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.12	0.19	0.25	0.31	0.37	0.43	0.49	0.55	0.57
-Chomage	-0.73	-1.10	-1.42	-1.71	-2.03	-2.40	-2.75	-3.09	-3.29
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.06	-0.10	-0.14	-0.19	-0.24	-0.26	-0.30	-0.33	-0.35
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	-0.26	-0.29	-0.31	-0.34	-0.37	-0.38	-0.39	-0.40	-0.39
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.30	-1.70	-2.03	-2.33	-2.60	-2.83	-3.01	-3.19	-3.11
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.54	-1.97	-2.35	-2.70	-3.03	-3.31	-3.56	-3.80	-3.71
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.23	-1.57	-1.85	-2.09	-2.30	-2.48	-2.62	-2.75	-2.63
DIVERS									
-Revenu disponible réel	-0.10	-0.06	-0.06	-0.10	-0.11	-0.04	-0.04	-0.06	0.01
-Excédent brut d'exploitation	1.67	1.75	1.83	1.89	1.94	2.00	2.06	2.12	1.93
-Consommation totale d'énergie	-0.92	-1.30	-1.63	-2.00	-2.36	-2.68	-3.06	-3.41	-3.48
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	-0.35	-0.71	-0.82	-1.14	-1.24	-1.33	-1.54	-1.74	-1.87
-Industries manufacturières	0.09	0.15	0.21	0.28	0.37	0.48	0.59	0.70	0.75
-Biens intermédiaires	-0.07	-0.13	-0.10	0.01	0.17	0.36	0.60	0.83	0.93
-Biens d'équipement	0.23	0.42	0.51	0.52	0.53	0.59	0.61	0.62	0.60
-Biens de consommation	0.13	0.21	0.30	0.37	0.44	0.51	0.57	0.63	0.68
-Construction	0.00	-0.04	-0.37	-0.52	-0.68	-0.78	-0.88	-0.98	-1.07
-Transports et communication	0.10	0.17	0.23	0.27	0.31	0.35	0.38	0.40	0.41
-Autres services marchands	0.16	0.23	0.33	0.38	0.43	0.47	0.51	0.54	0.55
Total secteurs marchands	0.08	0.12	0.16	0.17	0.20	0.25	0.28	0.31	0.32
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	-0.07	-0.20	-0.33	-0.52	-0.75	-1.02	-1.34	-1.73	-2.17
-Industries manufacturières	0.06	0.15	0.26	0.40	0.57	0.75	0.93	1.10	1.25
-Biens intermédiaires	-0.01	0.05	0.18	0.37	0.60	0.84	1.04	1.23	1.33
-Biens d'équipement	0.07	0.16	0.24	0.32	0.41	0.53	0.64	0.74	0.84
-Biens de consommation	0.08	0.18	0.32	0.48	0.69	0.91	1.13	1.36	1.58
-Construction	0.17	0.20	0.09	0.03	-0.05	-0.11	-0.18	-0.25	-0.36
-Transports et communication	0.31	0.50	0.70	0.87	1.04	1.21	1.36	1.51	1.58
-Autres services marchands	0.17	0.25	0.33	0.38	0.43	0.48	0.53	0.57	0.58
Total secteurs marchands	0.15	0.23	0.31	0.38	0.45	0.53	0.60	0.67	0.70
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01

TABLEAU 27 FRANCE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. FINANCEE PAR LA TAXE CO2/ENERGIE
DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	-0.10	-0.04	-0.04	-0.03	-0.02	-0.02	0.00	0.02	0.07
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	-0.06	-0.04	-0.09	-0.14	-0.19	-0.25	-0.29	-0.35	-0.39
-Demande intérieure totale	-0.07	-0.04	-0.05	-0.07	-0.08	-0.09	-0.10	-0.10	-0.09
-Exportations de biens et services	0.00	-0.02	-0.04	-0.06	-0.09	-0.11	-0.15	-0.18	-0.22
-Importations de biens et services	-0.19	-0.20	-0.29	-0.33	-0.40	-0.49	-0.55	-0.62	-0.64
-P.I.B.	0.00	0.02	0.01	0.00	-0.02	-0.02	-0.03	-0.05	-0.07
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	0.22	0.33	0.47	0.62	0.77	0.95	1.11	1.28	1.42
-Exportations	0.04	0.08	0.16	0.32	0.47	0.61	0.77	0.92	1.11
-Importations	0.04	0.13	0.21	0.32	0.43	0.54	0.65	0.76	0.87
-Déflateur du P.I.B.	-0.14	-0.10	-0.03	0.05	0.16	0.26	0.39	0.52	0.72
EMPLOI ET COÛTS									
-Emploi	0.03	0.08	0.14	0.19	0.23	0.26	0.30	0.34	0.38
-Chomage	-0.15	-0.44	-0.79	-1.14	-1.44	-1.73	-2.04	-2.36	-2.69
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.05	-0.08	-0.16	-0.21	-0.26	-0.28	-0.31	-0.34	-0.37
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	-0.07	0.01	0.06	0.14	0.26	0.37	0.52	0.68	0.88
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-0.69	-0.81	-0.93	-0.98	-1.00	-1.00	-0.96	-0.89	-0.61
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.91	-1.14	-1.39	-1.59	-1.76	-1.93	-2.05	-2.14	-2.00
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-0.64	-0.74	-0.77	-0.77	-0.74	-0.71	-0.63	-0.54	-0.23
DIVERS									
-Revenu disponible réel	-0.13	-0.08	-0.11	-0.10	-0.10	-0.10	-0.08	-0.05	0.04
-Excédent brut d'exploitation	0.63	0.86	1.01	1.14	1.25	1.37	1.47	1.56	1.56
-Consommation totale d'énergie	-0.45	-0.74	-1.02	-1.28	-1.60	-1.98	-2.35	-2.76	-3.08
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	-0.17	-0.20	-0.23	-0.26	-0.30	-0.34	-0.37	-0.43	-0.44
-Industries manufacturières	0.02	0.03	0.01	0.00	0.03	0.09	0.17	0.27	0.33
-Biens intermédiaires	-0.01	-0.03	-0.08	-0.17	-0.04	0.37	0.81	1.47	2.05
-Biens d'équipement	0.03	0.05	0.04	0.01	-0.02	-0.07	-0.13	-0.18	-0.27
-Biens de consommation	0.02	0.04	0.02	0.07	0.10	0.11	0.13	0.14	0.10
-Construction	-0.02	-0.01	-0.02	-0.03	-0.04	-0.05	-0.05	-0.06	-0.07
-Transports et communication	0.01	0.02	0.02	0.01	0.00	-0.01	-0.02	-0.04	-0.05
-Autres services marchands	0.00	0.07	0.09	0.12	0.13	0.16	0.18	0.19	0.20
Total secteurs marchands	-0.01	0.03	0.03	0.04	0.05	0.07	0.09	0.12	0.13
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	-0.08	-0.13	-0.18	-0.22	-0.26	-0.30	-0.34	-0.39	-0.42
-Industries manufacturières	0.03	0.09	0.16	0.24	0.33	0.42	0.51	0.60	0.67
-Biens intermédiaires	0.07	0.18	0.32	0.49	0.68	0.87	1.05	1.23	1.38
-Biens d'équipement	0.02	0.05	0.09	0.13	0.17	0.21	0.25	0.29	0.32
-Biens de consommation	0.03	0.09	0.16	0.26	0.37	0.48	0.59	0.70	0.79
-Construction	0.09	0.19	0.26	0.35	0.43	0.50	0.56	0.59	0.58
-Transports et communication	0.01	0.06	0.11	0.15	0.19	0.21	0.24	0.27	0.31
-Autres services marchands	0.05	0.14	0.24	0.31	0.35	0.38	0.43	0.47	0.51
Total secteurs marchands	0.04	0.11	0.19	0.25	0.31	0.35	0.41	0.46	0.50
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 28 BELGIQUE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. FINANCEE PAR PAR UNE TAXE SUR L'INVESTISSEMENT - DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.21	0.37	0.41	0.42	0.42	0.37	0.34	0.33	0.28
-Consommation publique	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01
-F.B.C.F.	0.51	0.22	0.12	-0.07	-0.26	-0.48	-0.67	-0.84	-1.10
-Demande intérieure totale	0.28	0.31	0.30	0.26	0.22	0.13	0.06	0.02	-0.08
-Exportations de biens et services	0.06	0.23	0.30	0.37	0.42	0.46	0.50	0.53	0.55
-Importations de biens et services	0.08	0.19	0.20	0.20	0.18	0.14	0.12	0.10	0.07
-P.I.B.	0.27	0.34	0.39	0.41	0.42	0.41	0.42	0.44	0.39
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.16	-0.24	-0.30	-0.33	-0.36	-0.37	-0.38	-0.38	-0.33
-Exportations	-0.15	-0.20	-0.25	-0.29	-0.32	-0.35	-0.37	-0.39	-0.37
-Importations	0.00	-0.01	-0.02	-0.03	-0.04	-0.05	-0.06	-0.07	-0.07
-Déflateur du P.I.B.	0.27	0.28	0.30	0.33	0.36	0.40	0.44	0.48	0.49
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.18	0.28	0.36	0.44	0.50	0.55	0.61	0.66	0.67
-Chomage	-1.13	-1.66	-2.08	-2.42	-2.76	-3.06	-3.39	-3.75	-3.83
-Productivité par tête (secteur marchand)	0.10	0.07	0.03	-0.04	-0.10	-0.17	-0.22	-0.26	-0.32
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.22	0.28	0.27	0.24	0.22	0.19	0.18	0.17	0.16
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.21	-1.64	-2.07	-2.45	-2.80	-3.11	-3.37	-3.60	-3.49
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.06	-1.41	-1.78	-2.13	-2.45	-2.74	-3.00	-3.23	-3.17
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.29	-1.67	-2.03	-2.33	-2.60	-2.82	-3.02	-3.20	-3.02
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.30	0.29	0.31	0.31	0.31	0.27	0.27	0.29	0.21
-Excédent brut d'exploitation	1.75	1.87	2.11	2.34	2.54	2.71	2.91	3.12	2.87
-Consommation totale d'énergie	0.06	0.12	0.14	0.14	0.13	0.10	0.07	0.04	-0.01
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marche en volume)									
-Energie	0.19	0.17	0.14	0.11	0.08	0.01	-0.02	-0.04	-0.11
-Industries manufacturières	0.40	0.56	0.64	0.70	0.75	0.78	0.82	0.87	0.83
-Biens intermédiaires	0.22	0.45	0.55	0.64	0.72	0.79	0.86	0.93	0.96
-Biens d'équipement	0.78	0.84	0.84	0.82	0.81	0.76	0.77	0.79	0.64
-Biens de consommation	0.33	0.48	0.58	0.66	0.74	0.79	0.83	0.88	0.84
-Construction	0.38	0.23	0.32	0.27	0.22	0.14	0.08	0.05	-0.07
-Transports et communication	0.22	0.35	0.44	0.52	0.59	0.65	0.72	0.79	0.80
-Autres services marchands	0.30	0.41	0.43	0.42	0.41	0.37	0.35	0.35	0.27
Total secteurs marchands	0.33	0.42	0.47	0.50	0.51	0.50	0.51	0.53	0.47
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.03	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09	0.10	0.10	0.10
-Industries manufacturières	0.18	0.31	0.45	0.62	0.80	0.98	1.17	1.36	1.52
-Biens intermédiaires	0.09	0.24	0.40	0.59	0.82	1.07	1.34	1.61	1.86
-Biens d'équipement	0.24	0.37	0.48	0.63	0.76	0.86	0.95	1.05	1.09
-Biens de consommation	0.17	0.29	0.44	0.62	0.82	1.04	1.27	1.51	1.72
-Construction	0.37	0.38	0.39	0.27	0.09	-0.15	-0.42	-0.70	-1.07
-Transports et communication	0.36	0.61	0.86	1.10	1.34	1.56	1.78	1.99	2.09
-Autres services marchands	0.23	0.35	0.43	0.49	0.55	0.58	0.63	0.67	0.66
Total secteurs marchands	0.23	0.35	0.45	0.54	0.62	0.68	0.74	0.81	0.81
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 29 FRANCE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. FINANCEE PAR PAR UNE TAXE SUR L'INVESTISSEMENT - DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	0.09	0.10	0.13	0.15	0.22	0.27	0.32	0.39	0.43
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	-0.02	-0.24	-0.43	-0.66	-0.85	-1.08	-1.33	-1.60	-1.87
-Demande intérieure totale	0.06	0.03	0.01	-0.02	-0.01	-0.03	-0.05	-0.07	-0.10
-Exportations de biens et services	0.04	0.10	0.14	0.16	0.23	0.29	0.28	0.26	0.20
-Importations de biens et services	0.04	-0.02	-0.05	-0.10	-0.04	-0.01	-0.01	-0.02	-0.02
-P.I.B.	0.08	0.11	0.12	0.12	0.13	0.13	0.09	0.05	-0.03
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.24	-0.43	-0.55	-0.63	-0.66	-0.65	-0.58	-0.50	-0.33
-Exportations	-0.25	-0.44	-0.52	-0.56	-0.86	-1.12	-1.08	-1.00	-0.76
-Importations	-0.12	-0.23	-0.26	-0.29	-0.27	-0.24	-0.20	-0.14	-0.05
-Déflateur du P.I.B.	-0.38	-0.60	-0.72	-0.80	-0.77	-0.67	-0.52	-0.33	-0.01
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.03	0.07	0.12	0.16	0.26	0.33	0.39	0.44	0.48
-Chomage	-0.20	-0.47	-0.81	-1.11	-1.72	-2.23	-2.64	-3.05	-3.49
-Productivité par tête (secteur marchand)	0.02	-0.02	-0.09	-0.16	-0.27	-0.36	-0.46	-0.56	-0.67
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	0.11	0.13	0.19	0.28	0.43	0.61	0.82	1.06	1.29
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-0.98	-1.44	-1.80	-2.07	-2.24	-2.33	-2.32	-2.25	-1.90
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.74	-1.02	-1.26	-1.45	-1.59	-1.69	-1.75	-1.76	-1.58
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-0.99	-1.41	-1.69	-1.89	-1.94	-1.92	-1.81	-1.63	-1.16
DIVERS									
-Revenu disponible réel	0.06	0.08	0.13	0.15	0.26	0.31	0.39	0.47	0.53
-Excédent brut d'exploitation	0.78	0.89	0.99	1.06	1.12	1.21	1.31	1.40	1.40
-Consommation totale d'énergie	0.05	0.10	0.17	0.24	0.36	0.48	0.58	0.68	0.76
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-Industries manufacturières	0.07	0.08	0.05	-0.01	-0.06	-0.14	-0.27	-0.42	-0.61
-Biens intermédiaires	0.06	0.02	-0.13	-0.35	-0.41	-0.52	-0.86	-1.26	-1.78
-Biens d'équipement	0.08	0.11	0.11	0.09	0.02	-0.06	-0.18	-0.31	-0.51
-Biens de consommation	0.06	0.08	0.08	0.06	0.02	-0.04	-0.11	-0.18	-0.26
-Construction	0.02	-0.02	-0.07	-0.13	-0.19	-0.25	-0.33	-0.41	-0.50
-Transports et communication	0.05	0.08	0.12	0.14	0.20	0.26	0.28	0.30	0.29
-Autres services marchands	0.08	0.09	0.12	0.13	0.19	0.22	0.25	0.27	0.27
Total secteurs marchands	0.06	0.07	0.07	0.06	0.08	0.07	0.05	0.01	-0.04
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-Industries manufacturières	0.09	0.23	0.42	0.58	0.96	1.19	1.40	1.59	1.79
-Biens intermédiaires	0.21	0.39	0.72	0.68	2.05	2.31	2.48	2.53	2.72
-Biens d'équipement	0.07	0.18	0.32	0.47	0.64	0.80	0.97	1.12	1.26
-Biens de consommation	0.08	0.23	0.42	0.65	0.91	1.19	1.47	1.75	2.00
-Construction	0.01	0.00	0.01	0.03	0.07	0.11	0.14	0.16	0.16
-Transports et communication	0.02	0.04	0.07	0.09	0.13	0.17	0.21	0.23	0.24
-Autres services marchands	0.04	0.06	0.09	0.10	0.14	0.17	0.20	0.22	0.22
Total secteurs marchands	0.05	0.10	0.16	0.22	0.35	0.44	0.52	0.58	0.64
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 30 BELGIQUE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. PARTIELLEMENT FINANCEE PAR UNE HAUSSE DE L'IMPOT DES SOCIETES (20%) - DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	-0.10	-0.28	-0.28	-0.29	-0.28	-0.26	-0.22	-0.21	-0.17
-Consommation publique	-0.01	-0.02	-0.02	-0.02	-0.03	-0.03	-0.03	-0.03	-0.03
-F.B.C.F.	-0.49	-0.68	-0.84	-1.01	-1.15	-1.22	-1.27	-1.31	-1.35
-Demande intérieure totale	-0.19	-0.35	-0.37	-0.41	-0.43	-0.44	-0.43	-0.43	-0.42
-Exportations de biens et services	0.02	0.04	0.03	0.04	0.05	0.07	0.09	0.10	0.10
-Importations de biens et services	0.01	-0.03	-0.04	-0.06	-0.07	-0.07	-0.05	-0.04	-0.01
-P.I.B.	-0.18	-0.29	-0.31	-0.32	-0.32	-0.31	-0.29	-0.29	-0.30
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	0.16	0.33	0.46	0.54	0.60	0.66	0.72	0.78	0.87
-Exportations	-0.05	-0.05	-0.05	-0.06	-0.07	-0.09	-0.10	-0.11	-0.09
-Importations	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
-Déflateur du P.I.B.	0.18	0.37	0.49	0.55	0.58	0.60	0.62	0.65	0.75
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.05	0.07	0.11	0.16	0.22	0.29	0.36	0.43	0.47
-Chomage	-0.31	-0.39	-0.65	-0.89	-1.20	-1.57	-2.00	-2.44	-2.73
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.28	-0.43	-0.50	-0.57	-0.63	-0.69	-0.76	-0.84	-0.91
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	-0.30	-0.48	-0.54	-0.57	-0.61	-0.64	-0.68	-0.72	-0.78
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.42	-1.85	-2.14	-2.42	-2.69	-2.95	-3.17	-3.38	-3.26
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.58	-2.17	-2.59	-2.95	-3.27	-3.58	-3.86	-4.13	-4.10
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.15	-1.42	-1.65	-1.85	-2.05	-2.23	-2.37	-2.49	-2.27
DIVERS									
-Revenu disponible réel	-0.25	-0.29	-0.19	-0.24	-0.25	-0.16	-0.11	-0.12	-0.08
-Excédent brut d'exploitation	3.47	4.56	5.43	6.10	6.64	7.12	7.63	8.11	8.06
-Consommation totale d'énergie	-0.14	-0.26	-0.29	-0.30	-0.30	-0.30	-0.27	-0.26	-0.23
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	-0.25	-0.40	-0.38	-0.40	-0.40	-0.38	-0.35	-0.34	-0.30
-Industries manufacturières	-0.34	-0.45	-0.45	-0.45	-0.42	-0.40	-0.38	-0.38	-0.42
-Biens intermédiaires	-0.10	-0.11	-0.13	-0.14	-0.14	-0.12	-0.10	-0.09	-0.10
-Biens d'équipement	-0.31	-0.30	-0.15	-0.08	0.00	0.06	0.12	0.13	0.07
-Biens de consommation	-0.55	-0.84	-0.93	-0.96	-0.97	-0.98	-0.99	-1.01	-1.10
-Construction	-0.35	-0.51	-0.71	-0.90	-1.05	-1.12	-1.16	-1.18	-1.20
-Transports et communication	-0.07	-0.15	-0.14	-0.13	-0.10	-0.07	-0.03	-0.01	-0.01
-Autres services marchands	-0.10	-0.24	-0.23	-0.23	-0.22	-0.20	-0.16	-0.15	-0.16
Total secteurs marchands	-0.22	-0.35	-0.36	-0.38	-0.37	-0.36	-0.33	-0.33	-0.35
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	-0.04	-0.10	-0.14	-0.20	-0.26	-0.32	-0.38	-0.45	-0.52
-Industries manufacturières	-0.11	-0.12	-0.07	0.01	0.12	0.27	0.43	0.60	0.76
-Biens intermédiaires	0.01	0.06	0.15	0.26	0.41	0.58	0.76	0.95	1.13
-Biens d'équipement	-0.08	-0.08	-0.02	0.03	0.12	0.23	0.36	0.50	0.62
-Biens de consommation	-0.19	-0.25	-0.22	-0.14	-0.02	0.13	0.31	0.51	0.70
-Construction	0.04	0.00	-0.08	-0.15	-0.20	-0.21	-0.20	-0.17	-0.18
-Transports et communication	0.29	0.42	0.56	0.70	0.85	1.01	1.18	1.34	1.42
-Autres services marchands	0.11	0.14	0.20	0.26	0.32	0.38	0.44	0.50	0.51
Total secteurs marchands	0.06	0.08	0.14	0.20	0.27	0.35	0.44	0.52	0.58
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABLEAU 31 FRANCE -REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. PARTIELLEMENT FINANCEE PAR UNE HAUSSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES (20%) - DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	-0.04	-0.22	-0.19	-0.16	-0.18	-0.16	-0.18	-0.20	-0.22
-Consommation publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-F.B.C.F.	-0.14	-0.49	-0.61	-0.70	-0.78	-0.83	-0.84	-0.88	-0.91
-Demande intérieure totale	-0.07	-0.27	-0.34	-0.34	-0.35	-0.36	-0.37	-0.38	-0.40
-Exportations de biens et services	-0.04	-0.24	-0.38	-0.50	-0.60	-0.62	-0.63	-0.62	-0.63
-Importations de biens et services	0.03	-0.10	-0.13	-0.04	0.00	0.01	0.01	-0.02	-0.05
-P.I.B.	-0.10	-0.38	-0.56	-0.65	-0.75	-0.79	-0.80	-0.82	-0.85
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	0.14	0.84	1.42	1.76	2.05	2.18	2.27	2.33	2.43
-Exportations	0.51	1.51	2.12	2.46	2.65	2.72	2.70	2.67	2.71
-Importations	0.17	0.56	0.79	0.90	0.96	0.97	0.97	0.96	0.99
-Déflateur du P.I.B.	0.31	1.47	2.34	2.86	3.26	3.46	3.57	3.63	3.79
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.01	-0.02	-0.03	-0.04	-0.06	-0.06	-0.05	-0.03	-0.02
-Chomage	-0.07	0.06	0.20	0.29	0.36	0.39	0.34	0.25	0.15
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.13	-0.35	-0.47	-0.52	-0.57	-0.59	-0.61	-0.64	-0.69
-Sal. brut réel par tête (sect. marchand)	-0.04	-0.25	-0.25	-0.22	-0.26	-0.27	-0.33	-0.37	-0.42
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-0.75	-0.57	-0.29	-0.21	-0.26	-0.43	-0.68	-0.93	-0.94
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-0.88	-1.40	-1.69	-1.94	-2.26	-2.55	-2.89	-3.19	-3.29
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-0.63	-0.22	0.17	0.30	0.30	0.15	-0.09	-0.31	-0.26
DIVERS									
-Revenu disponible réel	-0.02	-0.15	-0.18	-0.22	-0.27	-0.29	-0.33	-0.35	-0.35
-Excédent brut d'exploitation	2.36	5.16	6.83	7.92	8.70	9.30	9.89	10.26	10.52
-Consommation totale d'énergie	-0.10	-0.25	-0.31	-0.32	-0.32	-0.31	-0.29	-0.28	-0.28
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marché en volume)									
-Energie	-0.29	-0.80	-1.07	-1.20	-1.29	-1.38	-1.36	-1.30	-1.30
-Industries manufacturières	-0.20	-0.54	-0.79	-0.92	-0.98	-1.02	-1.04	-1.05	-1.09
-Biens intermédiaires	-0.56	-1.17	-1.55	-1.75	-1.87	-1.89	-1.88	-1.85	-1.86
-Biens d'équipement	-0.21	-0.49	-0.73	-0.90	-0.99	-1.07	-1.16	-1.21	-1.27
-Biens de consommation	-0.02	-0.29	-0.49	-0.56	-0.58	-0.60	-0.61	-0.62	-0.68
-Construction	-0.04	-0.20	-0.28	-0.32	-0.36	-0.39	-0.38	-0.40	-0.40
-Transports et communication	-0.06	-0.35	-0.61	-0.79	-0.91	-0.97	-1.00	-1.02	-1.04
-Autres services marchands	-0.06	-0.27	-0.31	-0.32	-0.36	-0.36	-0.35	-0.37	-0.40
Total secteurs marchands	-0.11	-0.37	-0.52	-0.58	-0.64	-0.67	-0.67	-0.68	-0.71
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	-0.13	-0.42	-0.71	-0.94	-1.12	-1.26	-1.33	-1.35	-1.36
-Industries manufacturières	0.00	-0.03	-0.07	-0.10	-0.10	-0.09	-0.06	-0.03	0.01
-Biens intermédiaires	0.04	0.07	0.08	0.08	0.07	0.07	0.08	0.11	0.15
-Biens d'équipement	-0.03	-0.09	-0.15	-0.20	-0.22	-0.22	-0.21	-0.18	-0.16
-Biens de consommation	0.02	-0.02	-0.05	-0.06	-0.04	-0.01	0.03	0.08	0.13
-Construction	0.08	0.09	0.07	0.05	0.01	0.00	0.00	-0.01	-0.04
-Transports et communication	-0.01	-0.08	-0.21	-0.33	-0.42	-0.49	-0.51	-0.51	-0.48
-Autres services marchands	0.03	-0.02	-0.01	0.00	-0.01	0.00	0.02	0.04	0.07
Total secteurs marchands	0.02	-0.02	-0.04	-0.06	-0.08	-0.08	-0.07	-0.05	-0.02
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

TABEAU 32 BELGIQUE - REDUCTION LINEAIRE DES C.S.E. PARTIELLEMENT FINANCEE PAR UNE HAUSSE DES PRECOMPTE MOBILIERS (40%) - DIFFERENCES EN % PAR RAPPORT A LA BASE

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)									
-Consommation privée	-0.16	-0.05	0.05	0.13	0.19	0.18	0.19	0.22	0.22
-Consommation publique	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
-F.B.C.F.	0.05	0.18	0.47	0.68	0.88	1.03	1.21	1.41	1.52
-Demande intérieure totale	-0.10	0.04	0.16	0.26	0.34	0.36	0.42	0.48	0.51
-Exportations de biens et services	0.06	0.22	0.31	0.39	0.46	0.51	0.55	0.58	0.60
-Importations de biens et services	-0.13	0.00	0.08	0.15	0.22	0.25	0.30	0.35	0.39
-P.I.B.	0.05	0.22	0.35	0.46	0.54	0.59	0.65	0.70	0.70
PRIX ET TAUX D'INTERET									
-Consommation privée	-0.15	-0.26	-0.35	-0.42	-0.47	-0.50	-0.51	-0.50	-0.45
-Exportations	-0.14	-0.21	-0.27	-0.33	-0.37	-0.41	-0.43	-0.45	-0.44
-Importations	-0.01	-0.02	-0.02	-0.03	-0.03	-0.03	-0.03	-0.03	-0.03
-Déflateur du P.I.B.	-0.28	-0.47	-0.63	-0.78	-0.89	-0.99	-1.06	-1.11	-1.08
EMPLOI ET COUTS									
-Emploi	0.09	0.20	0.31	0.41	0.52	0.61	0.71	0.81	0.87
-Chomage	-0.55	-1.18	-1.76	-2.30	-2.85	-3.39	-3.98	-4.62	-5.00
-Productivité par tête (secteur marchand)	-0.05	0.03	0.06	0.05	0.02	-0.03	-0.09	-0.14	-0.21
-Sal. brut reel par tete (sect. marchand)	0.14	0.21	0.27	0.29	0.29	0.27	0.25	0.23	0.20
-Sal. cout nominal par tête (secteur marchand)	-1.29	-1.74	-2.13	-2.49	-2.83	-3.14	-3.40	-3.64	-3.54
-Sal. cout réel par tête (secteur marchand)	-1.14	-1.48	-1.78	-2.08	-2.37	-2.66	-2.91	-3.16	-3.10
-Coût salarial unitaire (secteur marchand)	-1.23	-1.73	-2.12	-2.46	-2.73	-2.96	-3.14	-3.30	-3.10
DIVERS									
-Revenu disponible réel	-0.25	-0.15	0.00	0.09	0.14	0.15	0.19	0.24	0.19
-Excédent brut d'exploitation	1.94	2.49	2.88	3.25	3.55	3.80	4.08	4.37	4.05
-Consommation totale d'énergie	-0.09	-0.04	0.01	0.05	0.09	0.11	0.14	0.18	0.21
ACTIVITE SECTORIELLE (valeurs ajoutées au prix du marche en volume)									
-Energie	-0.15	0.04	0.05	0.08	0.10	0.09	0.12	0.16	0.16
-Industries manufacturières	0.18	0.50	0.70	0.85	0.97	1.03	1.10	1.15	1.13
-Biens intermédiaires	0.10	0.37	0.52	0.64	0.73	0.78	0.83	0.87	0.86
-Biens d'équipement	0.25	0.87	1.18	1.41	1.56	1.63	1.73	1.81	1.74
-Biens de consommation	0.19	0.39	0.54	0.67	0.78	0.85	0.91	0.96	0.93
-Construction	0.00	0.05	0.36	0.57	0.76	0.93	1.12	1.33	1.46
-Transports et communication	0.07	0.26	0.39	0.51	0.61	0.68	0.77	0.85	0.87
-Autres services marchands	0.00	0.17	0.29	0.39	0.46	0.48	0.52	0.56	0.54
Total secteurs marchands	0.06	0.28	0.43	0.56	0.66	0.71	0.78	0.84	0.84
EMPLOI SECTORIEL									
-Energie	-0.02	-0.01	0.00	0.02	0.03	0.05	0.08	0.12	0.15
-Industries manufacturières	0.08	0.23	0.38	0.55	0.75	0.95	1.18	1.42	1.62
-Biens intermédiaires	0.04	0.16	0.29	0.45	0.65	0.87	1.12	1.39	1.64
-Biens d'équipement	0.08	0.27	0.43	0.58	0.76	0.94	1.13	1.33	1.48
-Biens de consommation	0.10	0.23	0.38	0.57	0.78	1.01	1.26	1.51	1.74
-Construction	0.16	0.24	0.44	0.61	0.77	0.92	1.07	1.22	1.30
-Transports et communication	0.27	0.53	0.79	1.05	1.31	1.56	1.80	2.04	2.17
-Autres services marchands	0.10	0.24	0.34	0.43	0.51	0.57	0.64	0.70	0.71
Total secteurs marchands	0.11	0.25	0.38	0.51	0.64	0.75	0.87	1.00	1.06
-Services non marchands	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01